



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

Plan d'aménagement des terrains riverains situés au nord de la rivière des Outaouais

Avril 2018



Plan d'aménagement des terrains riverains situés au nord de la rivière des Outaouais

Avril 2018

Commission de la capitale nationale

40, rue Elgin, pièce 202, Ottawa, Canada K1P 1C7

Courriel : info@ncc-ccn.ca | Télécopieur : 613-239-5063

Téléphone : 613-239-5000 | Ligne sans frais : 1-800-465-1867

ATS : 613-239-5090 | ATS sans frais : 1-866-661-3530

À moins d'indications contraires, toutes les photographies et les illustrations utilisées dans ce plan sont la propriété de la Commission de la capitale nationale.

À moins d'indications contraires, les photographies utilisées dans ce document illustrent les conditions actuelles.

Afin de réduire les incidences environnementales de ce document, un nombre limité d'exemplaires imprimés a été produit. En remplacement, on peut télécharger le plan en format PDF à l'adresse suivante : www.ccn-ncc.gc.ca

VERSION	DESCRIPTION	DATE
	POUR APPROBATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CCN	19 AVRIL, 2018



C'est avec beaucoup de fierté que je présente le Plan d'aménagement des terrains riverains situés au nord de la rivière des Outaouais.

Un des projets marquants du *Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067* est la transformation des terrains riverains historiques de la capitale en parcs publics dynamiques. Le présent plan contribuera à concrétiser cette vision d'un meilleur accès aux berges et de zones riveraines animées.

Il offre l'occasion de repenser la culture riveraine d'autrefois et de renouer avec l'histoire qui a façonné la capitale, depuis les premiers peuplements autochtones et le commerce des fourrures grâce à la « première Transcanadienne », jusqu'à l'apogée de l'industrie du bois, qui fit véritablement naître la capitale.

Ce plan résulte d'un dialogue soutenu avec de nombreux intervenants des secteurs public et privé, de même qu'avec la communauté autochtone et les propriétaires riverains. Trois consultations ont aussi été menées pour recueillir l'avis du public. Ce plan tient compte de plusieurs idées obtenues au cours de ce processus consultatif.

Le Plan des terrains riverains situés au nord de la rivière des Outaouais prévoit l'aménagement de lieux variés pour la tenue de diverses activités le long de la rivière, y compris des lieux de détente, qui mettent l'accent sur le paysage et le contact paisible avec l'eau et qui offrent des points d'observation sur les marqueurs de la capitale, ainsi que des lieux dynamiques et plus animés dans des endroits comme le parc Jacques-Cartier, le Musée canadien de l'histoire et la rue Montcalm. Le Plan rend aussi honneur à la richesse de l'histoire et de la culture autochtones dans la capitale, prévoyant la mise en valeur de sites archéologiques anishinabés en partenariat avec la communauté autochtone.

Par ailleurs, on y accorde une place importante à la résilience des rives ainsi qu'au maintien et à la restauration de la berge dans son état naturel en veillant à ce que les activités qui se déroulent à proximité de l'eau soient adaptées à la capacité d'accueil du site.

Le succès du Plan exigera de poursuivre la collaboration étroite avec la Ville de Gatineau et les propriétaires riverains, de même qu'avec les partenaires fédéraux, dont le Musée canadien de l'histoire. Plusieurs années seront nécessaires à la réalisation du Plan, et la CCN continuera de consulter le public au fil de son avancement.

Je tiens à remercier et à féliciter les employés de la CCN qui ont travaillé à l'élaboration de cette vision créative pour les terrains riverains situés au nord de la rivière des Outaouais.

Le premier dirigeant,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mark Kristmanson', written over a light grey background.

Mark Kristmanson, Ph. D.

1

1	Introduction	9
1.1	Contexte	9
1.2	Objectif et portée du Plan	9
1.3	Territoire visé	11
1.4	Processus d'élaboration du Plan	11
1.5	Contexte historique et de planification	11
1.6	Cadre de planification	14
1.7	Occasions et défis : diagnostic urbain	14

2

2	Vision et concept	17
2.1	Prémisses	17
2.2	Vision	17
2.3	Rôles des terrains riverains et concept	18
2.4	Concept d'aménagement détaillé	20

3

3	Les éléments de conception	23
3.1	Protection de l'environnement	25
3.2	Lieux d'importance de la capitale	29
3.3	Ressources patrimoniales et archéologiques	33
3.4	Accès à l'eau	37
3.5	Offre récréative et attraits	41
3.6	Accès aux terrains riverains	45
3.7	Continuité des liens	47
3.8	Animation événementielle	51
3.9	Utilisation hivernale	55
3.10	Typologie d'aménagement et paysagère	57

4

4 Aménagement des secteurs 59

- 4.1 Le parc Jacques-Cartier Nord 61
- 4.2 Le couvent et ses alentours 65
- 4.3 Le parc Jacques-Cartier Sud 69
- 4.4 Les terrains entourant le Musée canadien de l'histoire 75
- 4.5 L'espace entourant l'usine Kruger 79
- 4.6 La pointe Scott et le parc du Portage 83
- 4.7 Les terrains riverains à proximité du quartier Zibi 85
- 4.8 L'embouchure du ruisseau de la Brasserie 89
- 4.9 Le ruisseau de la Brasserie (tronçon de la rue Montcalm) 93
- 4.10 Le Ruisseau de la Brasserie (nord de l'île de Hull) 97

5

5 Mise en œuvre du Plan 99

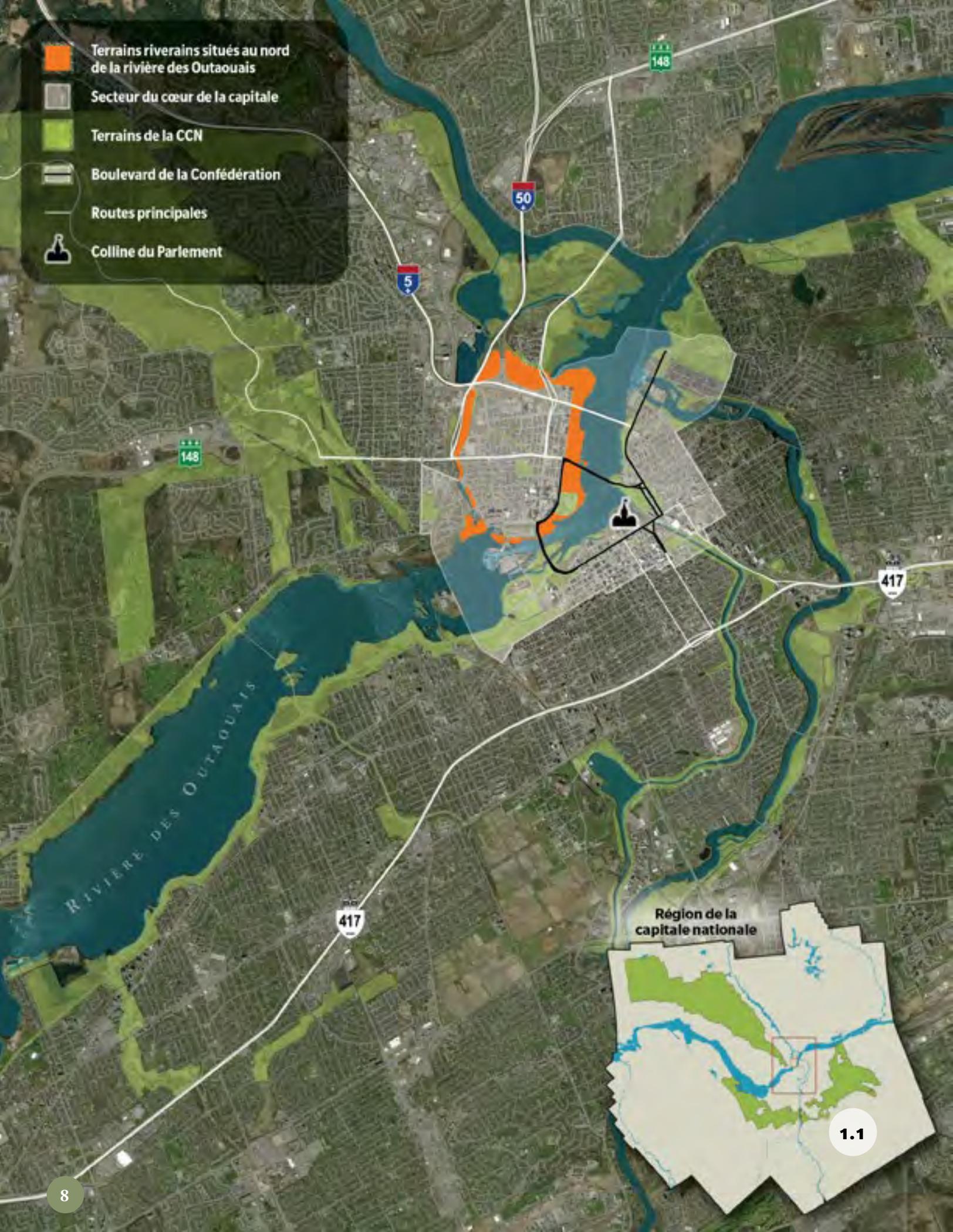
- 5.1 Administration du Plan 99
- 5.2 Outils de mise en œuvre 100
- 5.3 Autres aspects à prendre en compte 101
- 5.4 Mise à jour du Plan 101

6

6 Annexes 102

- Annexe 1 Références 103
- Annexe 2 Niveau d'intensité des événements 104
- Annexe 3 Évaluation environnementale stratégique 105
- Annexe 4 Approbation fédérale 107

-  Terrains riverains situés au nord de la rivière des Outaouais
-  Secteur du cœur de la capitale
-  Terrains de la CCN
-  Boulevard de la Confédération
-  Routes principales
-  Colline du Parlement



Région de la capitale nationale



1.1

1 INTRODUCTION

« CONNAÎTRE LES TERRAINS RIVERAINS »

1.1 CONTEXTE

Les terrains riverains du cœur de la capitale se trouvent près de quartiers urbains de Gatineau et de plusieurs immeubles d'importance marquant la présence du gouvernement fédéral. Ils constituent une part importante de la trame verte du centre-ville de Gatineau et font partie des grands espaces pouvant accueillir des rassemblements publics. Ils comportent aussi des milieux naturels en bordure des cours d'eau. Ils sont donc l'objet d'intérêts diversifiés de la part de plusieurs acteurs régionaux. Il convient de coordonner les diverses utilisations des terrains riverains.

Le mandat de la Commission de la capitale nationale (CCN) en matière de planification est établi en vertu de la *Loi sur la capitale nationale*, qui lui confère la responsabilité unique de planifier, d'aménager et d'embellir la capitale et plus précisément les terrains fédéraux. Les terrains riverains du cœur de la capitale sont en grande partie de propriété

fédérale comme l'illustre la carte 1.3. La très grande majorité de ces terrains font partie de la Masse des terrains d'intérêt national (MTIN) qui désigne les terrains qui sont essentiels à la réalisation à long terme du mandat de la CCN.

1.2 OBJECTIF ET PORTÉE DU PLAN

L'objectif du *Plan d'aménagement des terrains riverains situés au nord de la rivière des Outaouais* est de guider les décisions sur l'aménagement en s'appuyant sur la vision à long terme. Le Plan propose les utilisations du sol et les lignes directrices d'aménagement relatives aux terrains fédéraux compris dans le territoire visé qui permettront de réaliser la vision.

Il sert à guider les projets d'aménagement des terrains fédéraux et les activités qui s'y déroulent. Le Plan servira aussi d'outil pour encadrer les décisions en matière d'approbations fédérales de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières.



Panorama aérien de la rivière des Outaouais et des berges entourant l'île de Hull (2012)

ZONE D'ÉTUDE ET SECTEURS D'AMÉNAGEMENT

SECTEURS

- A** Le parc Jacques-Cartier Nord
- B** Le couvent et ses alentours
- C** Le parc Jacques-Cartier Sud
- D** Les terrains entourant Musée canadien de l'histoire
- E** L'espace entourant l'usine Kruger
- F** La pointe Scott et le parc du Portage
- G** Les terrains riverains à proximité du quartier Zibi
- H** Embouchure du ruisseau de la Brasserie
- I** Ruisseau de la Brasserie - tronçon de la rue Montcalm
- J** Ruisseau de la Brasserie au nord de l'île de Hull

POINTS D'INTÉRÊTS

- 1** Parc du Lac-Leamy
- 2** Chutes Rideau
- 3** Marché By
- 4** Colline du Parlement
- 5** Musée canadien de la guerre



1.3 TERRITOIRE VISÉ

Le territoire visé par le Plan inclut les terrains fédéraux du cœur de la capitale ceinturant l'île de Hull, situés à Gatineau entre la rivière des Outaouais et la rue Laurier. Il inclut aussi les propriétés pour lesquelles des démarches visant leur acquisition ont été entreprises. Le Plan porte également sur les terrains fédéraux en bordure du ruisseau de la Brasserie.

Les terrains visés sont :

- les parcs Jacques-Cartier Nord et Sud (A) (C);
- le couvent et les espaces l'entourant (B);
- le parterre entre le bâtiment du Musée canadien de l'histoire et la rivière (D);
- les espaces entourant l'usine Kruger qui s'étendent jusqu'au pont du Portage (E) (F);
- les terrains riverains entre les ponts du Portage et des Chaudières (G);
- l'ensemble formé par les parcs des Portageurs et Montcalm-Taché et la maison Wright-Scott (H);
- les terrains situés entre le ruisseau de la Brasserie et la rue Montcalm (entre la rue Wright et le 135, rue Montcalm) (I);
- les terrains longeant le ruisseau de la Brasserie entre les ponts de l'autoroute 50 et du boulevard Fournier (J).

Le Plan exprime également les souhaits de la CCN à propos de l'aménagement ou de l'utilisation de certains terrains non fédéraux adjacents qui présentent un intérêt pour l'atteinte des objectifs décrits dans ce plan. Des pistes de réflexion sont suggérées et pourront faire l'objet de discussions plus approfondies avec les propriétaires et la municipalité pouvant mener à des partenariats. Il s'agit des terrains suivants :

- les terrains riverains faisant partie du lit de la rivière et du ruisseau de la Brasserie;
- l'espace naturel situé à l'ouest du parc des Portageurs (Hydro-Québec);
- la parcelle appartenant à Hydro-Ottawa adjacente à la chute du Trou du diable;
- les terrains se trouvant dans l'enceinte de l'usine Kruger.

1.4 PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PLAN

Le présent plan a été élaboré au moyen d'un large processus consultatif faisant appel tant aux organismes régionaux qu'à la population, et ce, aux différentes phases d'élaboration. Le

grand nombre d'intervenants intéressés par l'aménagement et l'utilisation de ces terrains riverains posait le défi de former un tout cohérent en tenant compte de multiples intérêts. Un rapport de consultation faisant état des commentaires entendus a été produit.

Le Plan a été élaboré selon un processus en trois phases :

- Phase 1 – Analyse et recherche
 - Collecte de l'information pertinente dans divers documents et auprès du public et de divers organismes régionaux; définition des façons de percevoir les sites, lesquelles se sont avérées très variées.
- Phase 2 – Vision et politiques générales
 - Formulation des rôles des terrains riverains et des énoncés de vision préliminaires; présentation de ceux-ci en consultation publique et aux organismes régionaux.
- Phase 3 – Plan d'aménagement
 - Rédaction d'une ébauche de plan basée sur les commentaires reçus; affichage en ligne de celle-ci afin que le public et les organismes régionaux puissent la commenter.

Le plan a pu profiter des orientations suggérées par le Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier, et par le Comité consultatif sur l'animation de la berge nord nouvellement créé.

Le processus d'élaboration du Plan s'est déroulé parallèlement à une évaluation environnementale stratégique. Celle-ci permet d'évaluer de manière systématique les conséquences sur l'environnement des projets d'aménagement et de veiller à ce que les questions environnementales, sociales et économiques soient prises en considération le plus tôt possible dans le processus décisionnel. Le résumé de l'évaluation environnementale stratégique se trouve à l'annexe 3.

1.5 CONTEXTE HISTORIQUE ET DE PLANIFICATION

DES LIEUX CHARGÉS D'HISTOIRE

La rivière des Outaouais, qui borde le territoire visé par le Plan, s'étend sur plus de 1270 km et constitue l'un des plus importants réseaux hydrographiques du Canada. Elle fut le principal facteur d'occupation et de développement de la

PROPRIÉTÉS DES TERRAINS

PROPRIÉTAIRE

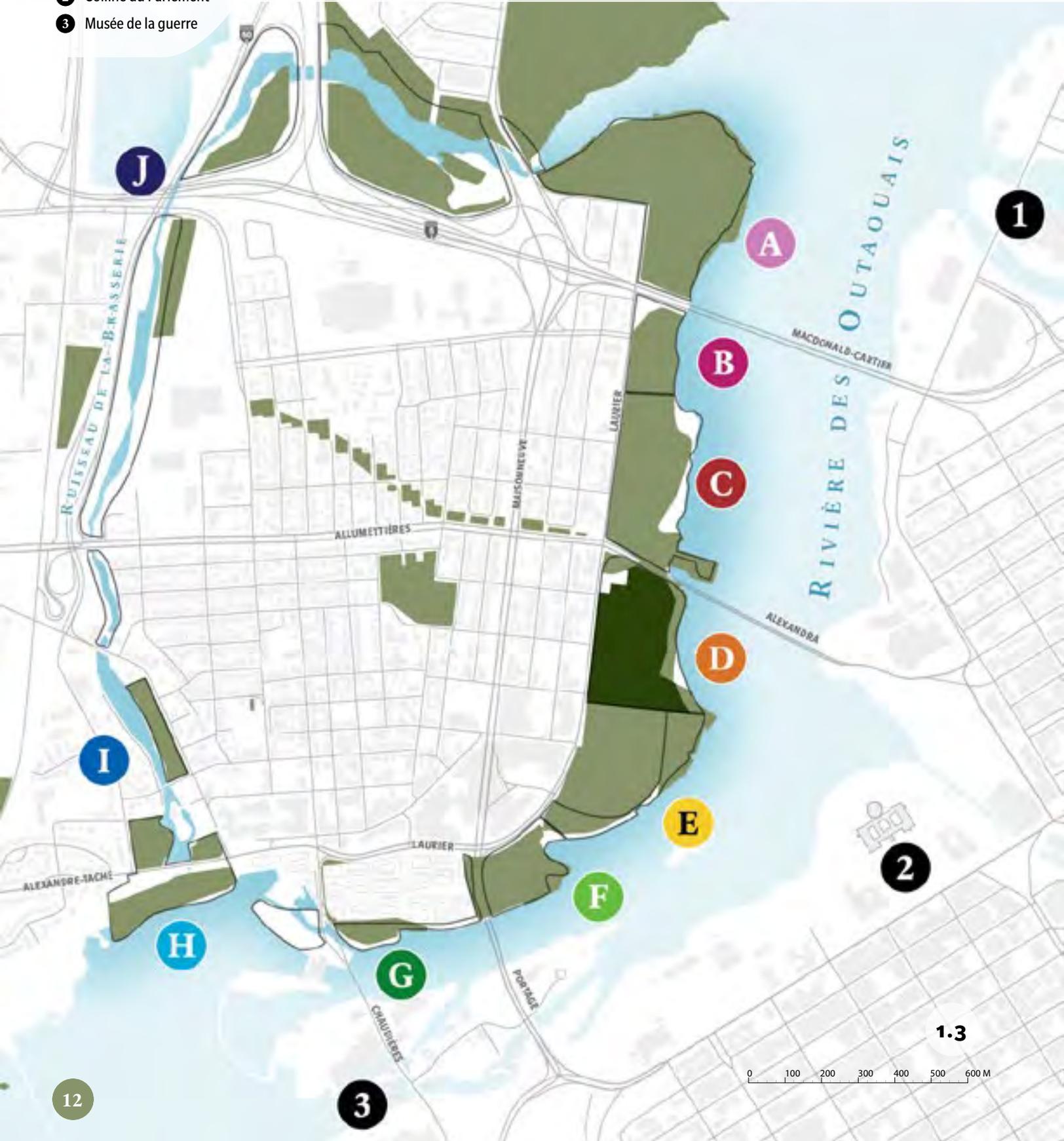
- CCN
- Autres organismes fédéraux

POINTS D'INTÉRÊTS

- 1 Chutes Rideau
- 2 Colline du Parlement
- 3 Musée de la guerre

SECTEURS

- A Le parc Jacques-Cartier Nord
- B Le couvent et ses alentours
- C Le parc Jacques-Cartier Sud
- D Les terrains entourant Musée canadien de l'histoire
- E L'espace entourant l'usine Kruger
- F La pointe Scott et le parc du Portage
- G Les terrains riverains à proximité du quartier Zibi
- H Embouchure du ruisseau de la Brasserie
- I Ruisseau de la Brasserie - tronçon de la rue Montcalm
- J Ruisseau de la Brasserie au nord de l'île de Hull



région. La géographie particulière créée par la confluence des rivières Gatineau, Rideau et des Outaouais, ainsi que la présence de la chute des Chaudières (*Akikodjiwan*) ont fait de ce territoire un lieu propice aux rencontres et aux échanges depuis des millénaires. Elles forçaient à des arrêts et à des portages, entre autres dans les havres naturels de la berge nord, au cœur même de la capitale actuelle entre les ponts du Portage et Macdonald-Cartier.

Selon les récits et les fouilles archéologiques, la présence algonquine dans la région remonte à plus de huit mille ans. L'établissement des peuples algonquins a également été constaté par les premiers Européens arrivés au 17^e siècle. Ces derniers ont d'ailleurs bénéficié de l'aide des Anishinabés (appelés Algonquins par Champlain) pour explorer la rivière des Outaouais, qui permettait de se rendre au centre du continent et qui allait devenir un élément important du commerce des fourrures.

Au tournant du 19^e siècle, la demande en bois d'œuvre poussa l'exploitation forestière et l'utilisation de la rivière pour le transport du bois équarri par flottaison. Comme il fallait contourner la chute des Chaudières, les Wright, une des premières familles à s'établir dans la région, y ont construit un glissoir, qui suivait l'axe de l'actuelle rue Laurier, entre la rue Eddy et la pointe Scott. Les premières scieries ont rapidement fait leur apparition dans la région en raison de la force hydraulique de la rivière. L'augmentation et la diversification de la demande au cours de ce siècle ont ensuite contribué à leur multiplication. Elles employaient alors d'autres sources d'énergie, mais profitaient toujours de la rivière pour le transport des billots. Les scieries et leurs espaces d'entreposage ont progressivement occupé la majorité des terrains riverains. L'activité forestière et papetière, ainsi que les industries connexes, telles que la fabrication des bateaux nécessaires aux opérations de flottage du bois, marquèrent fortement le paysage riverain pendant le 19^e siècle et une grande partie du 20^e siècle. La rivière était aussi importante pour la population qui l'utilisait pour se rendre dans la région de Montréal avant l'apparition du chemin de fer dans la région d'Ottawa, vers 1860. De plus, pendant longtemps des traversiers ont assuré le lien avec Ottawa. Le site qu'on appelait à l'époque Bédard's Landing, situé près de l'actuel Musée canadien de l'histoire, permettait aux traversiers d'accoster et d'accueillir les voyageurs à l'auberge qui s'y trouvait.

Le choix de la ville d'Ottawa (appelée Bytown jusqu'en 1855) comme capitale du Canada a entraîné une modification graduelle du paysage riverain, d'abord par la construction des édifices du parlement, puis par le remplacement progressif des usines de bois de sciage.

UN HÉRITAGE SUR LEQUEL BÂTIR

Le présent plan s'inscrit dans le mandat d'embellir la capitale, confié à l'origine à la Commission d'embellissement d'Ottawa (1899) et poursuivi par les organismes de planification qui lui ont succédé, jusqu'à la CCN, créée en 1958. Tous les plans qui ont été élaborés par ces organismes préconisaient la récupération des rives pour doter la rivière d'un écrien verdoyant. Les recommandations du Plan Gréber incluaient notamment la création d'un réseau d'expériences riveraines, sur des berges libérées des industries polluantes qui, à l'époque, déparent le paysage central de la capitale.

Des années 1960 aux années 1980, le gouvernement du Canada intensifie l'acquisition de terrains amorcée en 1933, ce qui transforme la berge nord de la rivière. Des parcs riverains sont ainsi créés et aménagés, et de grands musées sont construits des deux côtés de la rivière.

Le *Schéma d'aménagement des terrains fédéraux* de 1988 et le *Plan de la capitale du Canada* de 1999 précisent les vocations souhaitées pour les terrains fédéraux, et plus particulièrement ceux de la CCN. Ils traitent aussi des aspects écologiques du développement. Dans le cadre de leur mise en œuvre, on réserve des terrains situés à des endroits stratégiques en vue d'y établir de futures institutions nationales ou d'y tenir les grands rassemblements festifs relevant de la CCN. En 2005, le *Plan de secteur du cœur de la capitale du Canada* confirme et précise les intentions de la CCN en matière d'aménagement et propose une vision qui s'articule autour de trois thèmes : célébrer, connecter et consolider.

Une grande partie des rives de la rivière des Outaouais de la région de la capitale nationale présente désormais un caractère verdoyant, à l'exception du site de l'usine Kruger. Les vestiges de la Domtar seront quant à eux réaménagés en quartier urbain mixte, ce qui permettra de rétablir le contact avec les rives et d'animer le secteur.

1.6 CADRE DE PLANIFICATION

Le Plan d'aménagement des terrains riverains situés au nord de la rivière des Outaouais présente les politiques générales et détaillées qui encadrent l'aménagement et l'utilisation des terrains fédéraux entourant l'île de Hull. Les propositions d'aménagement contenues dans ce document reflètent également les orientations stratégiques de la CCN.

Ces terrains se trouvent dans les limites du cœur de la capitale, telles que définies dans le cadre de planification de la CCN. Par conséquent, le présent plan est subordonné au *Plan de secteur du cœur de la capitale du Canada* (CCN, 2005) et au *Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067*. Ce dernier actualise les grands principes fondateurs des plans de 1999 et de 2005. Il confirme la volonté de créer des lieux accueillants, sains et animés et de faire de la rivière un élément unificateur dans la région. On y souligne l'importance de relier les milieux urbains aux rives et de veiller à ce que celles-ci soient accessibles au public et demeurent dans le domaine public. Dans une région en croissance comme celle de la capitale, les berges constituent une richesse inestimable. Y renforcer les réseaux vert et bleu favorisera la résilience régionale et contribuera au développement durable, qui intègre culture, économie et écologie.

1.7 OCCASIONS ET DÉFIS : DIAGNOSTIC URBAIN

La riche histoire des occupations successives du territoire, les nouvelles utilisations des terrains, leur emplacement contigu à des quartiers urbains et le désir d'accéder aux cours d'eau confèrent aux terrains riverains de multiples identités qui constituent à la fois des défis à relever et des occasions d'aménagement à saisir. La synthèse des défis et des occasions résulte des différentes rondes de consultation menées auprès du grand public et des partenaires, de la lecture des études et des plans antérieurs et actuels, tant de la CCN que de la Ville de Gatineau, ainsi que des études préparatoires historiques et archéologiques.

SYNTHÈSE DES OCCASIONS ET DES DÉFIS

CARACTÈRE SYMBOLIQUE

- Alors qu'elles s'inscrivent dans un lieu hautement symbolique, les berges de la rivière des Outaouais sont envisagées comme lieux d'animation de la capitale. Il faudra donc trouver un équilibre entre enrichissement de l'expérience et préservation du prestige de la Cité parlementaire.

LIENS AVEC LA TRAME URBAINE

- Les aménagements paysagers qui délimitent les parcs créent une coupure avec la ville et limitent les liens entre les espaces verts et la trame urbaine. Le boulevard de la Confédération est aussi coupé de la berge.
- La densification en cours des secteurs urbains mixtes entourant les parcs riverains favorise la fréquentation des lieux et se traduit par une animation plus continue.
- Tout en veillant à ne pas perdre de vue le rôle des terrains riverains dans la capitale, améliorer la perméabilité entre ces derniers et la trame urbaine permettrait d'accroître leur utilisation lorsqu'il n'y a pas d'événements.

AFFECTATIONS DU SOL

(PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME - VILLE DE GATINEAU)



ÉQUILIBRE ENTRE ANIMATION ET CAPACITÉ D'ACCUEIL

- De par leur nature, les espaces ouverts des grands parcs n'attirent pas les gens, et l'aménagement de ces parcs leur fait perdre de leur attractivité lorsqu'il n'y a pas d'événement.
- La tenue d'événements réduit l'accès public à certains terrains lorsqu'on doit y contrôler les entrées. Il faut trouver un équilibre à cet égard.
- Les terrains riverains offrent des possibilités intéressantes de contemplation et de récréation passive. Cet aspect doit être pris en compte dans les projets d'animation des lieux.
- La dégradation des surfaces que pourraient subir les terrains riverains à la suite d'un trop grand nombre d'événements successifs limite leur capacité d'accueil, et de ce fait, leur utilisation pour animer le cœur de la capitale. D'autres lieux devraient être considérés pour augmenter le nombre d'événements.
- Le parc Jacques-Cartier Nord pourrait constituer une solution de rechange, mais sa position géographique, les moyens pour s'y rendre et le manque d'infrastructure nuisent actuellement à sa capacité d'accueillir des événements.
- La contamination de certains terrains pourrait limiter leur utilisation, en raison des coûts supplémentaires que celle-ci entraîne pour les projets. De nouveaux sites d'activités pourraient être aménagés progressivement selon la capacité de payer des parties prenantes.
- Peu de parcs possèdent un sentier qui offre un itinéraire de rechange pouvant être utilisé lors de la fermeture du sentier principal en raison d'un événement.
- La présence de bernaches limite la possibilité d'utiliser les aires gazonnées; des méthodes pour les éloigner sont toujours à l'essai.

INTERACTION AVEC LA RIVIÈRE

- L'amélioration de l'offre d'activités récréatives riveraines contribue à animer la capitale. Cependant, cette offre doit tenir compte de l'objectif de conservation des berges et des milieux naturels.
- Il n'existe aucun accès à la rivière réservé à la navigation non motorisée. La planification de tels accès doit comprendre l'offre de stationnements à proximité.
- Plusieurs segments de la berge situés près de stationnements ont une pente faible qui favorise l'interaction avec l'eau pour la pratique d'activités sur la berge nécessitant le transport d'équipement nautique.
- La faible qualité des aménagements aux abords de la marina de Hull et la présence d'espaces à l'allure semi-

privée ne favorisent pas la création d'un lieu animé. Le bruit généré par le tablier métallique du pont Alexandra limite le potentiel attractif du site entourant le quai, la marina et la zone « basse » du parc Jacques-Cartier Sud.

QUALITÉ VISUELLE

- L'amélioration des vues sur la rivière et Ottawa depuis les terrains riverains doit tenir compte de la nécessité de conserver le couvert végétal dans le paysage créé vu d'Ottawa.
- La gestion des espèces envahissantes peut s'avérer complexe lorsque celles-ci forment l'essentiel de la végétation riveraine.
- L'éclairage des parcs est nécessaire à leur utilisation en soirée. La modification de l'éclairage sur les terrains fédéraux doit tenir compte de l'impact sur l'harmonie visuelle perçue depuis Ottawa.
- L'ajout de surfaces dures diminue les dommages au terrain causés par l'installation de scènes, mais peut diminuer le caractère verdoyant des parcs.

ACCÈS PUBLIC CONTINU À LA BERGE

- Le réaménagement des terrains de la Domtar est l'occasion de mettre en valeur une des dernières sections de propriété privée de la berge afin de la rendre accessible au public.
- La fermeture de l'allée d'accès entre l'usine Kruger et la rue Eddy, dans le cadre du projet de développement urbain de Windmill, permet d'envisager le réaménagement de l'espace situé à l'est du pont du Portage et de donner accès à la pointe Scott.
- Le plan d'aménagement du quartier Zibi ne prévoit pas de lien riverain entre les terrains de la Domtar et le parc des Portageurs. La concertation des partenaires pour préserver un corridor riverain récréatif est souhaitée.
- La construction des derniers liens du réseau de sentiers récréatifs au nord de l'île de Hull permettrait d'effectuer le tour de l'île. Cette zone comporte toutefois des milieux vulnérables sur le plan environnemental.

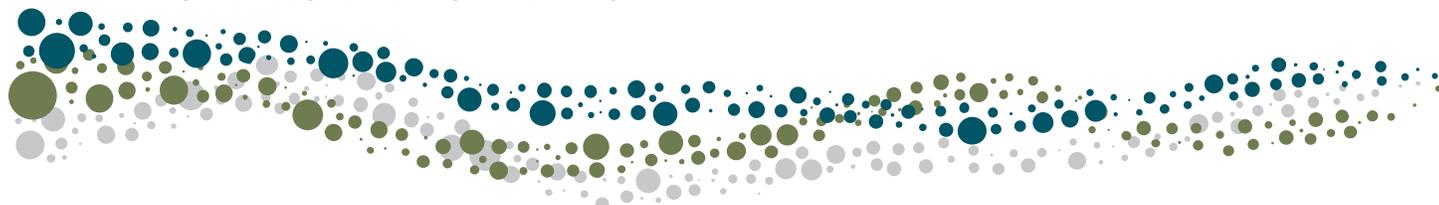
*Une destination pour les
gens et les collectivités,
au cœur d'une capitale
verte et résiliente*



Excursion sur la rivière des Outaouais, devant le parc Jacques-Cartier Nord.

2 VISION ET CONCEPT

« IMAGINER LES TERRAINS RIVERAINS »



2.1 PRÉMISSSES

Le Plan suit quelques prémisses fondamentales qui proviennent du *Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067*, du *Plan de secteur du cœur de la capitale du Canada (2005)* et des orientations stratégiques de la CCN. Ainsi, les terrains riverains devront :

- offrir des lieux destinés aux Canadiens et demeurer dans le domaine public;
- contribuer à un aménagement digne de l'importance nationale que leur confère leur localisation privilégiée dans la capitale;
- être gérés et aménagés de manière à contribuer à la résilience de la région;
- donner accès aux cours d'eau dans le cœur de la capitale;
- conserver la fonction de parc de la capitale, pour les terrains désignés comme tels dans le *Plan de secteur du cœur de la capitale*.

2.2 VISION

Les terrains riverains situés au nord de la rivière des Outaouais sont une destination digne du 21^e siècle s'inscrivant dans la revitalisation des berges dans la région de la capitale. Ils constituent :

Une destination pour les gens et les collectivités, au cœur d'une capitale verte et résiliente.

Les terrains riverains entourant l'île de Hull continueront d'être des lieux collectifs d'une très grande importance pour

la capitale, les résidents de la région et tous les Canadiens. Ils demeureront d'usage public et seront invitants pour ceux qui souhaitent entrer en relation avec les cours d'eau et le paysage central de la capitale et profiter du calme des espaces naturels. Ces terrains permettront de se rassembler et de célébrer, de contempler, de se détendre, de s'amuser et de se remémorer. Certains lieux plus animés seront mis en évidence pour contribuer au dynamisme du cœur de la capitale.

On aménagera sur les terrains riverains des lieux mettant en évidence le rôle important des communautés algonquines. Ce seront des lieux de mémoire vivants qui racontent l'histoire de la région et qui témoignent physiquement de la présence algonquine et des activités passées ayant favorisé le développement de la région de la capitale.

Les terrains riverains offrent une richesse naturelle au cœur du milieu urbain de la capitale. Ils procurent des habitats à plusieurs espèces naturelles et contribuent à la santé de l'écosystème de la rivière, à la qualité de l'eau et à la résilience de la région. En plus d'être un agrément pour les résidents et les visiteurs par ses paysages verdoyants, ces espaces sont représentatifs de la place importante qu'occupe la nature au Canada.

Tout en préservant leurs fonctions écologiques importantes, les terrains riverains permettront de contempler les symboles de la capitale et formeront des parcs fréquentés offrant des possibilités récréatives et culturelles variées.

Il faudra atteindre un équilibre entre l'utilisation des terrains et les besoins en matière de conservation et de mise en valeur

des richesses environnementales, culturelles et historiques. Des aménagements de grande qualité et une offre récréative respectueuse du milieu contribueront à l'expérience des usagers.

Les terrains riverains seront la jonction entre les éléments marquants de la capitale et la vie urbaine dynamique de l'île de Hull. Les efforts visant à réintégrer les terrains riverains dans le domaine public et à les ajouter au réseau de parcs urbains se poursuivront afin d'offrir davantage de possibilités.

2.3 RÔLES DES TERRAINS RIVERAINS ET CONCEPT

Le concept d'aménagement et d'utilisation des terrains est fondé sur les différents rôles que ceux-ci remplissent. Ces terrains sont essentiellement des parcs comportant des espaces naturels, ce qui nécessite la prise de précautions particulières afin de les protéger. Il n'en demeure pas moins que les espaces accessibles des terrains riverains situés au nord de la rivière profitent d'une localisation unique et permettent d'offrir aux gens des lieux récréatifs d'intensité adaptée au site.

Selon la vision formulée dans le présent plan, les terrains riverains rempliront quatre grands rôles. Les propositions contenues dans ce plan d'aménagement visent à faire émerger ces rôles.



OFFRIR UNE EXPÉRIENCE VARIÉE



Les terrains riverains sont des lieux publics attrayants qui offrent diverses occasions contemplatives, récréatives et culturelles. Ces parcs et ces sites d'activités permettent d'offrir une gamme variée d'expériences et de paysages riverains pouvant satisfaire un large public.

Ce sont des endroits propices à la détente, aux contacts sociaux, aux échanges culturels ainsi qu'aux grands rassemblements. Les espaces riverains permettent aux gens de découvrir la beauté et les caractéristiques de la capitale et d'en profiter. Ils constituent des oasis de verdure au cœur de la capitale et sont des lieux publics offrant un accès aux cours d'eau. Ils représentent également pour certains résidents des espaces verts de proximité.

Les terrains riverains forment une série de parcs publics où l'intensité de l'animation est modulée en fonction des lieux. Des lieux d'activité plus dynamiques seront aménagés aux parcs Jacques-Cartier Nord et Sud, au Musée canadien de l'histoire et aux abords de la rue Montcalm. Les autres sites riverains offriront des espaces de détente qui mettent l'accent sur le paysage, la verdure et le contact paisible avec les plans d'eau. Ces espaces seront principalement destinés à une utilisation quotidienne et spontanée et leurs installations seront généralement plus sommaires. L'attrait des parcs publics sera rehaussé par l'offre de nouveaux services récréatifs aux usagers aux sites les plus animés.

DONNER ACCÈS À LA RIVIÈRE



2.2

D'accès public, les terrains permettent un contact visuel et physique avec les cours d'eau. Leur accès sera facilité par un réseau de sentiers offrant un parcours riverain étendu, qui reliera les sites entre eux. Des boucles comprendront les ponts Macdonald-Cartier et des Chaudières, alors qu'une autre longera le ruisseau de la Brasserie dans son ensemble, permettant ainsi de faire le tour de l'île de Hull. Divers types d'interaction avec les cours d'eau, allant de la contemplation aux activités nautiques, faciliteront le contact avec l'eau. Les aménagements et les activités permettront aux usagers de profiter du paysage riverain en arrière-plan. La mise en valeur de la rivière sur les plans visuel et récréatif deviendra un atout pour générer un achalandage bénéfique à la région. Le parcours riverain sera également relié aux circuits culturels, touristiques et récréatifs offerts dans les centres-villes de Gatineau et d'Ottawa.

Les terrains riverains forment l'interface entre la rivière et la trame urbaine qui permet d'assurer la perméabilité des accès depuis la rue Laurier. L'augmentation du nombre de sites riverains accessibles au public et le caractère simple, clair et invitant des accès aux terrains riverains permettront d'exercer cette fonction.

METTRE EN VALEUR LE CARACTÈRE SYMBOLIQUE DE LA CAPITALE



2.3

En raison de leur localisation, les terrains riverains du cœur de la capitale jouent un rôle symbolique à plusieurs égards. Les parcs publics forment un parcours entourant le bassin central de la rivière au cœur de la capitale, qui est complémentaire au boulevard de la Confédération. Ce parcours offre des points de vue exceptionnels sur les éléments bâtis et naturels emblématiques de la capitale.

Ces éléments comprennent d'abord les édifices des cités parlementaire et judiciaire qui surplombent la rivière des Outaouais, puis le cadre naturel bien visible dans lequel ils sont installés. La vue des terrains riverains de la berge nord depuis Ottawa fait aussi partie du paysage encadrant la rivière et contribue à l'image projetée de la région de l'Outaouais.

Les terrains de la berge nord recèlent une richesse historique substantielle. Leur aménagement et leur utilisation respecteront l'esprit des lieux. On perçoit encore aujourd'hui le rôle qu'ils ont joué pour les Premières Nations et les voyageurs qui empruntaient la rivière et s'arrêtaient en ces lieux, en raison de la topographie plus douce de cette berge. On imagine aussi le passé industriel des terrains, certains édifices témoignant encore de l'importance de ces activités à une époque encore récente.

Les paysages riverains sont multiples. Ils racontent l'histoire de la région et offrent des points d'observation spectaculaires sur des éléments symboliques de la capitale et le cadre naturel de la rivière à mettre en valeur.

CONTRIBUER À L'ENVIRONNEMENT NATUREL



2.4

Les éléments naturels des parcs, qui offrent des habitats à plusieurs espèces, font partie intégrante du vaste écosystème de la rivière des Outaouais, laquelle s'étend au-delà de la région de la capitale nationale et agit comme un lien. Les milieux naturels de ces terrains font entre autres partie d'un réseau d'îlots boisés servant à l'avifaune. De nouvelles plantations dans les parcs et les autres terrains riverains sont nécessaires pour améliorer le couvert forestier urbain et renforcer la bande riveraine.

Le paysage naturel longeant la rivière constitue une caractéristique emblématique de la capitale. Le renforcement de la bande riveraine et les plantations en berge permettront d'améliorer les endroits de moindre qualité visuelle, afin de former une continuité verdoyante au cœur de la capitale.

Les milieux naturels constituent une richesse collective tangible et non tangible. Ils procurent des services culturels, tels que le loisir et le tourisme, et des valeurs esthétiques, éducatives et culturelles qui sont importantes pour la collectivité.

En zone urbaine, ces milieux offrent des possibilités d'interprétation et permettent de sensibiliser le public à leur utilité pour notre milieu de vie par les divers services écologiques qu'ils nous rendent, comme la régulation de la qualité de l'air et de l'eau. Les milieux naturels en rive augmentent notre résilience aux chocs soudains que provoquent les inondations et permettent de réduire l'érosion des sols.

2.4 CONCEPT D'AMÉNAGEMENT DÉTAILLÉ

La combinaison des quatre rôles forme un concept d'aménagement détaillé qui permet d'atteindre la vision consistant à créer une destination au cœur de la capitale.

Les terrains riverains permettront de créer une série de places publiques interreliées mises en valeur par l'environnement naturel et les paysages de la capitale bordant la rivière.

Les terrains riverains formeront un enchaînement de parcs et d'espaces publics comptant plusieurs lieux d'activité. Ces lieux se distingueront par leur ambiance, laquelle sera définie par l'intensité de l'animation et l'aménagement des lieux. Les terrains riverains contribueront grandement à la qualité des aménagements et à l'esthétique du cœur de la capitale.

LES TERRAINS RIVERAINS SITUÉS AU NORD DE LA RIVIÈRE DES OUTAOUAIS COMPRENDRONT :

- une zone d'étude de 68,8 hectares
- 28,3 hectares de parcs paysagers et polyvalents;
- 39,6 hectares de parcs naturels, dont 27,7 hectares de boisés urbains;
- 6,2 km de rive végétalisée;
- un pôle d'activité à la sortie du pont Alexandra;
- 6 sites permettant d'accueillir des événements;
- une succession équilibrée de lieux de détente et de sites animés;
- 7 sites permettant d'offrir de nouveaux services récréatifs aux usagers;
- un circuit riverain complet autour de l'île de Hull (7,4 km), dont 1,6 km de nouveaux sentiers;
- 10 hectares de terrains nouvellement accessibles;
- une série de points de contact avec les cours d'eau;
- de nouveaux accès à l'eau pour les embarcations non motorisées;
- la mise en valeur du panorama de la capitale et de ses marqueurs;
- la mise en valeur de l'histoire et du patrimoine;
- de meilleurs liens menant à la rivière depuis les quartiers adjacents.

CONCEPT D'AMÉNAGEMENT DÉTAILLÉ

- | | | | |
|---|---|---|--|
|  Point d'entrée dans la capitale |  Services et institutions |  Capitainerie et services |  Sentier polyvalent existant/nouveau |
|  Secteur marquant de la rivière |  Aire d'événement |  Marina |  Parcours de pagayage |
|  Aire dynamique |  Aire publique animée |  Halte riveraine |  Rue animée |
|  Parc naturel |  Parc et services (Montcalm) |  Accès à l'eau (EMBARCATIONS NON-MOTORISÉES) |  Rue animée à développer |
|  Parc polyvalent |  Aire d'étude spéciale |  Lien à la trame urbaine |  Lien piétonnier à développer |





Activités hivernales près de la maison Charron

3 LES ÉLÉMENTS DE CONCEPTION

« ORIENTER LES INTERVENTIONS SUR LES TERRAINS RIVERAINS »



La vision et le concept relatifs aux terrains riverains seront mis en œuvre en assurant la cohésion entre les diverses fonctions des parcs et les diverses expériences recherchées par les usagers. Les cartes ci-après illustrent l'état futur souhaité des terrains. Elles présentent de façon thématique ces fonctions qui, en s'assemblant les unes aux autres, forment le concept détaillé d'aménagement.

Les cartes montrent les lieux d'implantation possibles des diverses fonctions prévues sur les terrains riverains et les

limites de l'emplacement que chacune d'elles pourra occuper sans nuire aux autres. Ces cartes doivent être envisagées comme des éléments interdépendants et étroitement reliés, chacune prenant en compte le contenu des autres. Elles illustrent les notions de planification conceptuelle et logistique qui devront être respectées lors de l'aménagement futur des sites.

Leur utilisation permettra d'assurer l'intégration équilibrée des différents rôles des terrains riverains afin d'atteindre les objectifs à long terme établis pour ce territoire et d'orienter les aménagements proposés au chapitre 4.



Exposition MosaiCanada 150 au parc Jacques-Cartier Sud

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Plaine inondable (100 ans)

Végétation de prairie

Route de migration des poissons

Boisé urbain

Végétation riveraine

Échelle à poissons suggérée



3.1

0 100 200 300 400 500 600 M

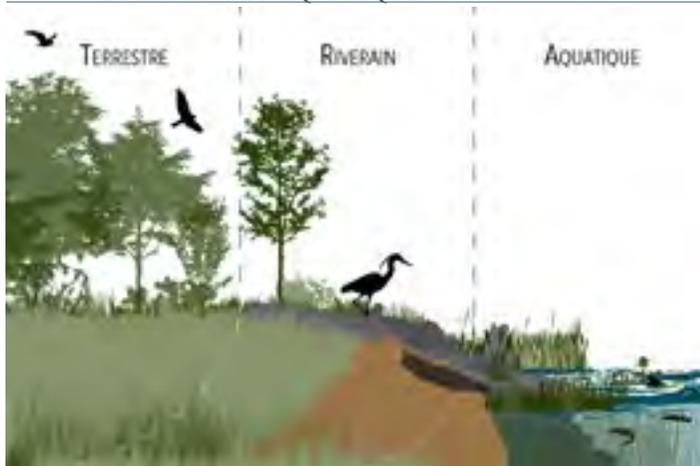
3.1 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Fonction : Favoriser une biodiversité urbaine riche et durable et la protéger

RÔLE
4

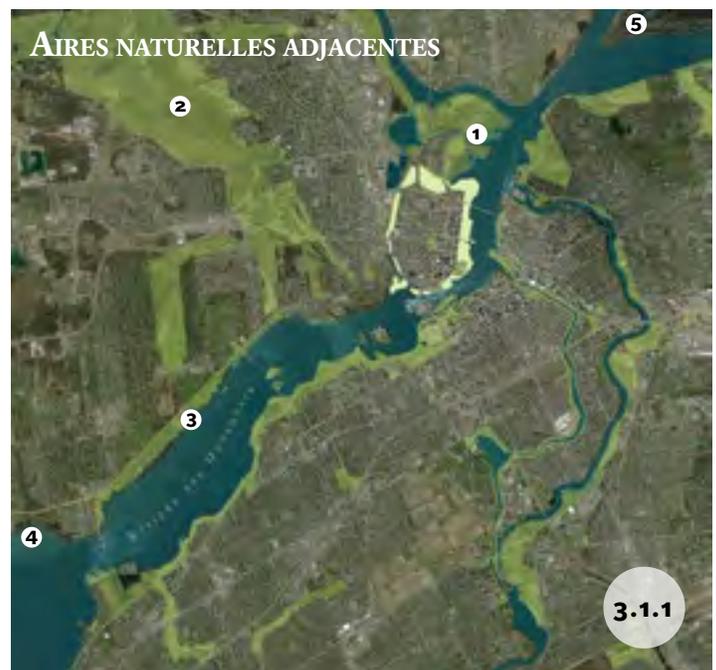
Les terrains riverains et la végétation qui s'y trouve font partie du grand écosystème de la rivière des Outaouais. La rivière agit comme un lien, particulièrement pour l'habitat du poisson et la faune en rive. Les terrains riverains visés par ce plan sont donc reliés aux milieux naturels situés en amont et en aval, ainsi qu'à ceux de la rive opposée. Ils influencent la qualité de l'eau et les habitats aquatiques. Quant aux zones boisées des terrains riverains, elles font partie d'un réseau d'îlots de végétation essentiel à la faune. Elles sont liées au parc du Lac-Leamy, au parc de la Gatineau, au secteur des îles et à la Zone importante de conservation pour les oiseaux (ZICO) du lac Deschênes. Ainsi, les composantes naturelles des terrains riverains contribuent à la résilience régionale, favorisent la biodiversité, procurent des habitats naturels stables à de nombreuses espèces, dont certaines sont en péril, et fournissent de nombreux services écologiques qui nous sont très utiles. Il est essentiel de protéger ces milieux naturels et d'en améliorer l'étendue et l'état. La gestion des terrains riverains s'inscrit dans les efforts du gouvernement visant à favoriser le développement durable et à réduire les effets néfastes sur l'environnement des activités qui se déroulent sur ses propriétés.

3.1.1 MILIEUX NATURELS TERRESTRES, RIVERAINS ET AQUATIQUES



Protéger et améliorer les habitats fauniques et floristiques.

- Accroître les habitats naturels dans la bande riveraine et les habitats aquatiques.
- Améliorer l'état des habitats des espèces en péril.

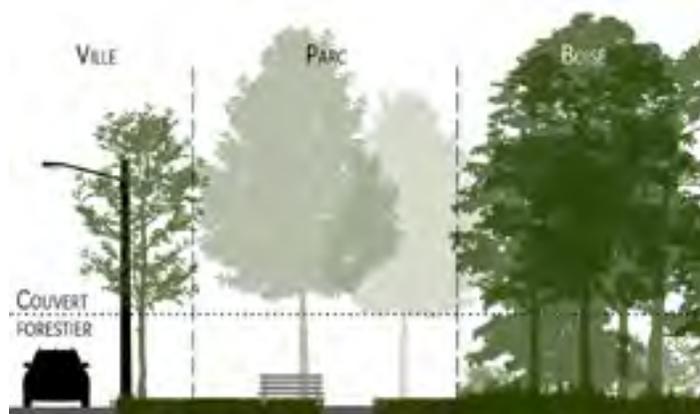


- ① Parc du Lac-Leamy
- ② Parc de la Gatineau
- ③ Corridor des Voyageurs
- ④ Zone importante de conservation pour les oiseaux du lac Deschênes
- ⑤ Île Kettle

- Contribuer à la mise en œuvre des mesures découlant des plans de rétablissement des espèces en péril répertoriées par les gouvernements fédéral et provinciaux.
- Employer un éclairage nocturne respectueux des espèces fauniques, et aménager des zones d'ombre, tel qu'il est indiqué dans le *Plan lumière de la capitale* (2017).
- Reconnaître l'importance des friches pour la nidification des oiseaux migrateurs, des papillons et des insectes.
- Maintenir des zones de friches en rive et y limiter la circulation des personnes.
- Aménager des passages fauniques (écoducs) pour favoriser la connectivité entre les milieux terrestres, les milieux humides et la rivière.
- Contrôler la présence de plantes envahissantes dans la bande riveraine, les milieux naturels et les habitats potentiels d'espèces en péril.
- Mettre en œuvre des mesures visant à empêcher la propagation d'espèces aquatiques envahissantes dans les zones où se trouvent des rampes de mise à l'eau.



3.1.2 COUVERT FORESTIER



Conserver et améliorer le couvert forestier urbain.

- Viser les indices de canopée indiqués dans la Stratégie de l'arbre de la CCN.
- Déterminer des zones de plantation de remplacement afin de conserver les paysages et les indices de canopée selon les zones.
- Employer une approche de remplacement de la végétation permettant de créer progressivement les paysages adaptés à l'utilisation désirée des terrains, afin de maintenir continuellement le couvert forestier.
- Conserver et protéger les arbres remarquables (dhp de 50 cm et plus) ou patrimoniaux.
- Assurer la santé et la présence des arbres de rue.
- Améliorer la qualité des boisés :
 - en assurant la présence de trois strates de végétation;
 - en réduisant la présence de plantes envahissantes;
 - en assurant la succession des espèces indigènes;
 - en réduisant le nombre de sentiers non officiels.
- Appliquer des ratios de remplacement ou des mesures de compensation des arbres abattus selon la politique en vigueur et en tenant compte de leur valeur écologique (écosystémique), paysagère ou symbolique.
- Réduire les îlots de chaleur par la plantation d'arbres.
- Protéger les arbres lors d'activités organisées dans les parcs.

3.1.3 GESTION DE L'ÉROSION ET QUALITÉ DE L'EAU

Réduire l'érosion des berges :

- en contrôlant et en ralentissant l'écoulement des eaux pluviales;
- en exerçant une gestion du couvert forestier en rive pour réduire le décrochage de souches;
- en augmentant la couverture de la végétation riveraine;

- en employant des techniques de bio-ingénierie servant à la solidification des berges;
- en travaillant avec les organismes compétents pour limiter la vitesse des bateaux et ainsi réduire les vagues et l'érosion des berges;
- en surveillant l'état physique des berges.

Gérer l'écoulement des eaux de surface.

- Gérer les eaux de ruissellement des nouveaux aménagements, notamment :
 - en utilisant des bassins biologiques pour permettre la rétention et la filtration de l'eau;
 - en aménageant des surfaces perméables dans les stationnements selon les meilleures pratiques approuvées par la CCN.
- Préserver la qualité des milieux humides et riverains lors de la modification du drainage des surfaces des parcs.



Limiter les contaminants.

- Sécuriser les sites présentant des sols contaminés.
- Gérer la présence des groupes de bernaches en modifiant l'habitat et en adaptant les programmes d'entretien de la végétation.
- Effectuer un suivi des meilleures pratiques pour contrer la multiplication des populations de bernaches.

3.1.4 BANDE RIVERAINE

Restaurer la bande riveraine naturelle.

- Donner accès à l'eau au public en permettant des aménagements qui respectent la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables du gouvernement du Québec.
- Maximiser la présence de la végétation sur la rive, soit une bande de 15 mètres à partir de la ligne des hautes eaux.
- Limiter et, si possible, remplacer les surfaces gazonnées existantes dans la bande riveraine.
- Reverdir à l'aide d'espèces indigènes qui soutiennent les milieux de vie naturels.

- Lorsque cela est souhaitable, restaurer les berges transformées au moyen de techniques de bio-ingénierie adaptées à la force du courant et aux niveaux changeants de la rivière.
- Protéger les herbiers aquatiques existants et appuyer les projets qui tendent à en augmenter la superficie.

3.1.5 ÉDUCATION ET SENSIBILISATION

Informier le public de l'importance du capital naturel.

- Communiquer les services écologiques rendus par les milieux naturels urbains.
- Rendre accessibles des sentiers de découverte et des promenades vertes destinées à la contemplation des milieux naturels, riverains et aquatiques, et offrir des activités d'interprétation des caractéristiques naturelles.
- Promouvoir la qualité en matière de gestion des espaces riverains et les pratiques de gestion exemplaires.

3.1.6 EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET GESTION DURABLE DES SITES

Employer des pratiques exemplaires de consommation d'énergie et des ressources.

- Planifier, concevoir et construire les installations fédérales conformément à la Stratégie fédérale de développement durable.
- S'assurer que les solutions de design proposées sont fiables à long terme et peuvent être entretenues de manière économique.
- Prévoir une architecture qui permet de réduire les collisions d'oiseaux avec les bâtiments.
- Réduire la consommation d'eau des installations sanitaires, culturelles et récréatives.
- Prévoir l'installation de bornes de rechargement pour véhicules électriques à l'intention du public et des fournisseurs de services d'entretien.
- Encourager la réduction de la consommation d'énergie lors des activités qui ont lieu sur les terrains de la CCN.
- Assurer la gestion responsable des matières résiduelles lorsque des activités ont lieu sur les terrains de la CCN.

LIEUX D'IMPORTANCE DE LA CAPITALE

 Secteur marquant de la rivière

 Point d'entrée dans la capitale

 Bâtiment marquant de la capitale

 Paysage naturel

 Ligne de vue prioritaire

 Boulevard de la Confédération

 Vue panoramique



3.2 LIEUX D'IMPORTANCE DE LA CAPITALE

Fonction : Mettre en valeur le caractère symbolique de la capitale en tant que siège du gouvernement et lieu de richesse historique



Compte tenu de la localisation privilégiée des terrains riverains, leur aménagement devra permettre de percevoir les éléments caractéristiques de la capitale et être digne de cette présence. La CCN promeut l'excellence en design du milieu bâti et des paysages comme fondement de l'embellissement continu de la capitale. L'omniprésence de la végétation dans la région, à l'arrivée dans le cœur de la capitale et à l'entrée du territoire de Gatineau, donne à la capitale son caractère verdoyant particulier et reflète la place importante qu'occupe la nature au pays. La rivière permet d'admirer d'innombrables points d'intérêt du cœur de la capitale et les paysages marquants qui définissent son identité. Les aménagements doivent également marquer les lieux, actuels et historiques, inhérents à notre identité.

3.2.1 EXCELLENCE DU DESIGN ET REFLET DE LA CAPITALE

QUALITÉ D'AMÉNAGEMENT

Adopter un design qui contribue à la qualité de l'aménagement et qui reflète le prestige qu'impose le siège du gouvernement.

- Promouvoir une architecture de grande qualité pour les bâtiments et les installations.
- Contribuer à la mise en œuvre du Plan lumière de la capitale.

SENS DU LIEU

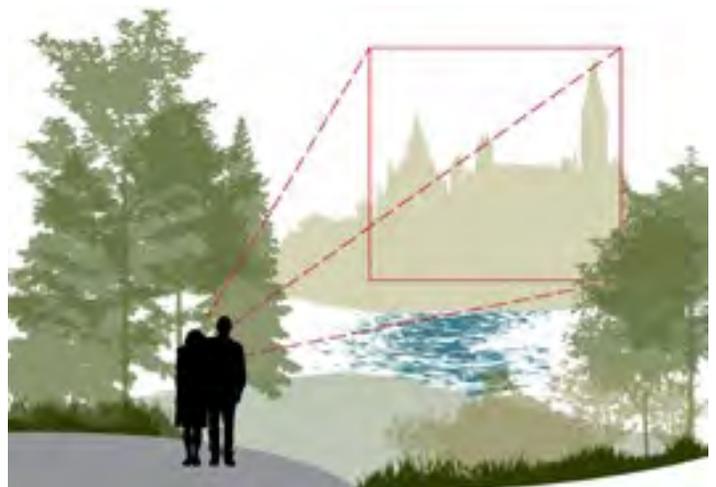
Encourager un design adapté à l'esprit du lieu pour favoriser des expériences variées.

- Tenir compte de la situation riveraine en mettant en valeur la relation avec l'eau.
- S'inspirer de l'histoire des sites, de leurs habitants et de leurs utilisations successives.
- Se fonder sur les thématiques associées aux lieux et à la vocation du site.

Contribuer au paysage culturel de la rivière des Outaouais en évoquant, par l'aménagement des terrains, le rôle qu'a eu la rivière :

- pour les Premières Nations;
- dans le peuplement, l'exploration, le commerce de la fourrure et l'industrie du bois;
- dans l'édification de la capitale.

VUES



Mettre en valeur les marqueurs de la capitale dans le secteur du cœur.

- Préserver les vues sur les éléments marquants de la capitale, dont les cités parlementaire et judiciaire, les constructions reflétant l'édification de la capitale, les cours d'eau, les panoramas emblématiques, ainsi que les institutions culturelles nationales.
- Préserver les emplacements des terrains riverains offrant des points de vue de qualité.
- Veiller à la qualité de l'aménagement de ces emplacements.
- Aménager de nouveaux points de vue sur les terrains riverains dans le cadre de l'élaboration de parcours de découverte de la capitale.
- Appliquer sur les terrains fédéraux les recommandations formulées dans le document *La protection des vues dans la capitale du Canada* et ses mises à jour.



MONUMENTS COMMÉMORATIFS

Permettre l'ajout, sur les terrains riverains, de monuments commémoratifs qui contribuent à l'identité du pays et de la capitale.

- Mettre à jour, en étroite collaboration avec Patrimoine canadien, le *Plan stratégique des monuments commémoratifs de la capitale du Canada* (2006).
- Intégrer dans les aménagements les sites recommandés pour les monuments commémoratifs décrits dans le Plan stratégique mis à jour.
- Ériger les monuments commémoratifs de façon à ce qu'ils constituent des points d'intérêt et de rassemblement dans les parcs et qu'ils favorisent une utilisation quotidienne de ceux-ci.
- Choisir des sites offrant une ambiance convenant au sujet exprimé par le monument commémoratif.
- Sur les sites servant à la tenue d'événements festifs, ériger les monuments commémoratifs à l'extérieur des espaces prévus à cette fin.
- Encourager la mise en lumière de monuments commémoratifs en conformité avec le Plan lumière de la capitale.

3.2.2 PAYSAGES RIVERAINS ET POINTS D'ENTRÉE

PAYSAGES RIVERAINS

Contribuer au paysage naturel caractéristique du cœur de la capitale en mettant l'accent sur la continuité de la végétation naturelle sur les deux rives.

- Reverdir les portions des berges qui ont été consolidées contre l'érosion (riprap), tout en maintenant les ouvrages où ceux-ci sont nécessaires.



Sentier des Voyageurs, en bordure du terrain du couvent

- Réintroduire des espèces d'arbres rappelant la végétation existante à l'époque préeuropéenne (p. ex. pin blanc)
- Continuer de mener des évaluations de qualité visuelle du paysage, et intégrer dans les plans de site les endroits qui doivent être améliorés.

POINTS D'ENTRÉE

Aménager les terrains entourant les voies d'entrée du cœur de la capitale pour les marquer de manière distinctive.

- Aménager les terrains entourant les ponts Alexandra, du Portage, des Chaudières et Macdonald-Cartier et les terrains visibles depuis les ponts pour rehausser le caractère esthétique des entrées au cœur de la capitale.
- Tout en tenant compte des caractéristiques du boulevard de la Confédération, arrimer ses aménagements avec ceux marquant la transition avec le milieu urbain de la ville de Gatineau.
- Préserver le paysage verdoyant emblématique de la rivière situé entre l'embouchure du ruisseau de la Brasserie (au nord) et les écluses du canal Rideau, que peuvent apercevoir les visiteurs arrivant en bateau sur la rivière des Outaouais depuis Montréal, et qui constitue une porte d'entrée de la capitale.

RESSOURCES PATRIMONIALES ET ARCHÉOLOGIQUES

● Site archéologique

⊙ Site potentiel de l'ossuaire

⊙ Édifice fédéral du patrimoine

● Zone de potentiel archéologique
PÉRIODE PRÉEUROPÉENNE

⊙ Édifice d'intérêt patrimonial



3.3

0 100 200 300 400 500 600 M

3.3 RESSOURCES PATRIMONIALES ET ARCHÉOLOGIQUES

Fonction : Mettre à contribution les ressources historiques, culturelles et archéologiques dans la création d'un lieu témoin de l'évolution de l'espace et concourant à la diffusion de ces connaissances



Certains bâtiments historiques aident à mieux comprendre l'histoire des sites. Les terrains riverains situés au nord de la rivière sont parsemés de lieux archéologiques et patrimoniaux qui témoignent de milliers d'années d'histoire et qui permettent de découvrir, de vivre et de connaître les événements passés et plus récents qui ont forgé l'identité de la région. Ces sites, dont certains sont peu connus, font partie de notre identité et contribuent à la richesse de l'expérience que peuvent vivre les visiteurs dans le cadre d'un circuit culturel d'interprétation visant à mieux faire comprendre l'évolution de la région.

Les responsabilités en matière d'interprétation, de commémoration et d'art public sont partagées entre la CCN et Patrimoine canadien. La CCN a la responsabilité de déterminer les sites sur les terrains fédéraux et de convenir de l'aménagement entourant les équipements d'interprétation. Voici les politiques à appliquer en matière d'aménagement des sites d'interprétation, parallèlement aux directives contenues dans les plans de Patrimoine canadien.

3.3.1 ARCHÉOLOGIE ET PATRIMOINE

ARCHÉOLOGIE

Assurer la protection et la mise en valeur des ressources et des artefacts archéologiques.

- Éviter le plus possible les perturbations au-dessus des sites archéologiques connus.
- Élaborer une stratégie priorisant la gestion des sites sensibles à l'érosion qui pourraient contenir des artefacts.
- Effectuer des recherches visant à préciser l'étendue des sites archéologiques connus.
- Gérer les sites archéologiques connus en collaboration avec les Algonquins et en respectant le Protocole d'entente pour la cogestion des ressources archéologiques et les dispositions de la Politique de gestion des ressources culturelles de Parcs Canada.
- Reconnaître et promouvoir la valeur éducationnelle de l'archéologie et du patrimoine.

Aménager les sites de façon à faire vivre aux visiteurs une expérience culturelle et temporelle en évoquant l'occupation dont les sites faisaient l'objet à l'époque.

- De concert avec Patrimoine canadien et la communauté algonquine, élaborer un programme de découverte basé sur les ressources archéologiques et historiques.
- Transmettre les connaissances sur la façon dont étaient utilisés les terrains, ainsi que sur les modes de vie et d'adaptation.
- Inclure dans les connaissances diffusées la géomorphologie, l'évolution du paysage et les facteurs ayant mené à l'occupation de la région de la capitale.

- Lorsque cela est possible et opportun, inclure la présentation d'artefacts *in situ* dans les programmes d'interprétation.

PATRIMOINE



Plaque commémorative, quai de Hull

Préserver le patrimoine et les paysages culturels d'importance pour la capitale.

- Appliquer des normes appropriées lors d'initiatives touchant des lieux à valeur patrimoniale, en conformité, entre autres, avec les documents suivants :
 - Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada;
 - Accroître la résilience : lignes directrices pratiques pour la réhabilitation durable de bâtiments au Canada;
 - Politique sur la gestion des biens immobiliers et Politique sur les édifices à valeur patrimoniale du Conseil du Trésor;



Tour de lessivage, terrain du Musée canadien de l'histoire



Edifice patrimonial Gilmour-Hughson



Restes d'anciens bâtiments, parc Jacques-Cartier Nord



Restes d'anciens bâtiments, parc Jacques-Cartier Nord

- Code de pratique du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEÉFP);
- *Loi sur le patrimoine culturel* du Québec et politiques municipales connexes.
- Mettre à contribution les bâtiments historiques et le paysage culturel de la rivière et de ses rives pour raconter l'histoire des lieux.
- Mettre en valeur les bâtiments patrimoniaux et considérer leurs environs comme des ensembles historiques d'intérêt, y compris les vues vers ces sites et depuis ceux-ci.

Encourager la réutilisation des bâtiments patrimoniaux :

- en réalisant de manière adaptée et créative des projets compatibles avec leur valeur patrimoniale;
- en les destinant à de nouveaux usages qui respectent leur caractère et qui contribuent aux objectifs du Plan.

3.3.2 INTERPRÉTATION

Permettre l'aménagement d'aires d'interprétation culturelle et historique sur les terrains riverains.

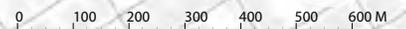
- En partenariat avec Patrimoine canadien, mettre à jour le *Plan d'interprétation de la rive québécoise de la rivière des Outaouais* (2004).
- Favoriser le dialogue avec la communauté algonquaine afin qu'elle participe à l'élaboration d'un programme d'interprétation des utilisations des terrains riverains au fil des époques.
- Exprimer l'identité des lieux en soulignant le caractère historique et culturel distinctif du site et en présentant les divers groupes ayant fait usage de ces terrains riverains, notamment les Algonquins, les premiers Européens et les différents acteurs de l'industrie du bois.
- Intégrer dans les aménagements les sites recommandés dans le Plan d'interprétation mis à jour.
- Disposer les éléments d'interprétation de façon à ce qu'ils agissent comme des points d'intérêt et de rassemblement dans les parcs et favorisent l'utilisation quotidienne de ceux-ci.
- Profiter des panoramas offerts sur la rivière pour interpréter la berge opposée.
- Interpréter la berge nord à partir de la rive d'Ottawa, notamment depuis la pointe Nepean.
- Lorsque cela est opportun, intégrer les richesses culturelles des quartiers urbains environnants à des circuits de découverte.

ACCÈS À L'EAU

-  Parcours de navigation de plaisance
-  Départ des bateaux d'excursion
-  Parcours de pagayage
-  Zone de portage
-  Accès à l'eau (EMBARCATIONS NON-MOTRISÉES)
-  Zone d'expérience riveraine (PARC NATUREL)
-  Zone d'expérience riveraine (PARC)
-  Halte riveraine
-  Capitainerie et services
-  Marina
-  Zone interdite à la navigation



3.4



3.4 ACCÈS À L'EAU

Fonction : Veiller à ce que l'utilisation récréative des espaces riverains bordant la rivière des Outaouais et le ruisseau de la Brasserie soit responsable, agréable et sécuritaire



Les terrains riverains offrent de nombreuses possibilités et diverses façons d'entrer en contact avec les cours d'eau. Ils permettent d'accueillir les gens et de pratiquer des activités récréatives, éducatives et de détente. Les aménagements appropriés rehaussent l'importance des cours d'eau qui constituent un point d'attrait dans la capitale. Ce contact permettra de sensibiliser les gens à l'importance des terrains riverains en tant que bien collectif et à celle de la qualité de l'eau et de l'environnement.

3.4.1 CONTACT AVEC LES MILIEUX NATURELS

Aménager des endroits qui offrent un contact avec la nature et qui permettent un retrait de l'ambiance urbaine.

- Offrir des installations qui permettent de contempler la nature, les habitats naturels, les milieux riverains et les paysages aquatiques.
- Préserver la tranquillité des espaces qui se situent à l'écart du bruit urbain.
- Veiller à ce que les aménagements proposés ne mettent pas en péril les objectifs de protection environnementale et de restauration des milieux naturels décrits à la section 3.1.
- Permettre des aménagements qui respectent la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables du gouvernement du Québec.

3.4.2 CONTACT RÉCRÉATIF AVEC LES COURS D'EAU

Aménager des lieux diversifiés qui permettent d'accéder aux cours d'eau.

- Aménager, près de l'eau, des sentiers secondaires distincts du sentier récréatif principal.
- Aménager des haltes et des points d'observation offrant des espaces de tranquillité qui permettent d'observer la rivière, le courant et les gens pratiquant des activités nautiques et aquatiques.
- Aménager aux endroits propices des installations qui permettent aux gens de s'avancer sur l'eau (plateforme, quai, etc.).
- Intégrer dans la conception des aménagements des éléments qui mettent en valeur l'eau en tant que ressource.
- Soutenir les programmes récréatifs axés sur la rivière et donnant lieu à une activité dynamique au cœur de la capitale lorsqu'ils respectent les objectifs d'utilisation des terrains riverains décrits dans le présent plan.







Aménager des accès à l'eau pour les embarcations légères non motorisées aux endroits où la rivière est sécuritaire pour le grand public.

- Sélectionner les sites en fonction de leur capacité à accueillir des commodités connexes aux activités nautiques pratiquées à proximité, telles que des stationnements.
- Offrir des services en soutien aux activités nautiques souhaitées, comme la location d'équipement et des toilettes.
- S'assurer que les installations proposées ne nuisent pas aux milieux terrestres et aquatiques naturels existants.
- Créer des zones animées en retrait des points d'accès à l'eau où les usagers et les passants pourront profiter d'une ambiance récréative distincte de l'ambiance de tranquillité qui règne sur la rive.



Appuyer le maintien d'une marina dans le secteur Hull de la ville de Gatineau.

- S'assurer que la marina offre des emplacements à quai accessibles aux visiteurs de l'extérieur.
- En collaboration avec la Corporation de la marina, remplacer la capitainerie par un bâtiment multifonctionnel offrant des services aux usagers du parc.
- Maintenir une rampe de mise à l'eau au cœur de la capitale répondant aux besoins des exploitants d'entreprises touristiques et des services d'urgence.

OFFRE RÉCRÉATIVE ET ATTRAITS

 Parc polyvalents

 Services, commerces ou institutions

 Espace réservé pour institution culturelle

 Parc et services (MONTCALM)

 Aire dynamique

 Circulation piétonnière

 Futur bâtiment de services

 Bâtiment existant

 Aire de stationnement



3.5

A. MAISON DU VÉLO (ÉDIFICE GILMOUR-HUGHSON)

B. SERVICES OU COMMERCE RÉCRÉATIFS (250 m²)

C. COUVENT

D. MAISON CHARRON

E. CAPITAINE

(PARTIE PUBLIQUE - SERVICES OU COMMERCE 1000 m²)

F. QUAI DE HULL

G. MUSÉE CANADIEN DE L'HISTOIRE

H. MAISON WRIGHT-SCOTT (750 m²)

I. SERVICES OU COMMERCE (500 m²)

ET PAVILLON CULTUREL RÉGIONAL (1000 m²)

0 100 200 300 400 500 600 M

3.5 OFFRE RÉCRÉATIVE ET ATTRAITS

Fonction : Augmenter l'offre récréative pour accroître l'attrait des parcs riverains



Les terrains riverains offriront des expériences diversifiées dans des espaces publics où l'ambiance variera de calme à animée, selon les activités récréatives qui y seront offertes. Certains se verront ajouter des services récréatifs, et d'autres seront dotés d'espaces polyvalents pouvant parfois accueillir des événements et à d'autres moments servir à la détente et à une utilisation libre. L'espace sera structuré pour créer des lieux mieux définis ayant chacun une fonction particulière et un paysage qui lui est propre. Ces lieux seront aménagés autour de points d'intérêt permettant une utilisation quotidienne plus intéressante. Les aménagements susciteront une affluence accrue, ce qui rendra les espaces plus animés et sécuritaires.

3.5.1 ESPACES POLYVALENTS

Préserver dans les parcs des aires ouvertes polyvalentes qui permettent la tenue d'événement de l'envergure indiquée à la section 3.8.

- S'assurer que ces espaces disposent d'aménagements permettant l'utilisation libre et les rendant intéressants lorsqu'il n'y a pas d'événement.
- Prévoir, là où cela est nécessaire, un aménagement polyvalent et des matériaux de surface adéquats aux endroits où il est prévu d'accueillir fréquemment des événements.
- Limiter les surfaces minérales et prévoir le plus de végétation et de plantation possible pour maintenir un aménagement paysager de qualité.

3.5.2 UTILISATION LIBRE

Préserver des espaces qui ne sont pas le lieu de programmation et qui jouent pleinement le rôle de parc pour jeu libre et la contemplation en milieu urbain.

- Éviter le surdimensionnement des espaces publics en créant des sous-espaces à l'échelle humaine.
- Rendre le site attrayant et dynamique en y installant de nombreux lieux agréables et invitants autour d'éléments d'intérêt (placettes, espaces pour s'asseoir, fontaines, œuvres d'art, plates-bandes, jeux en libre-accès, éléments d'interprétation, points d'observation, etc.).
- Maintenir certains lieux accessibles au public en tout temps, notamment les sentiers riverains et les points d'observation de la rivière.
- Aux sites plus animés, prévoir des espaces permettant la pratique d'activités libres pour la famille et les enfants, en offrant des équipements, y compris des espaces ludiques, qui se distinguent par leur fonctionnalité et leur design bien intégré au site, ou encore parce qu'ils tiennent lieu de rappel historique ou symbolique, et qui

contribuent à l'expérience d'un parc en milieu riverain au cœur de la capitale.

- Accepter la pratique d'activités récréatives et sportives uniquement si celles-ci ont lieu de façon spontanée et qu'elles ne demandent pas d'infrastructures permanentes sur les surfaces gazonnées.

3.5.3 SERVICES AUX USAGERS, OCCASIONS RÉCRÉATIVES ET INSTITUTIONS CULTURELLES



Exemple de service de location d'équipement, Lac Dow (Ottawa)

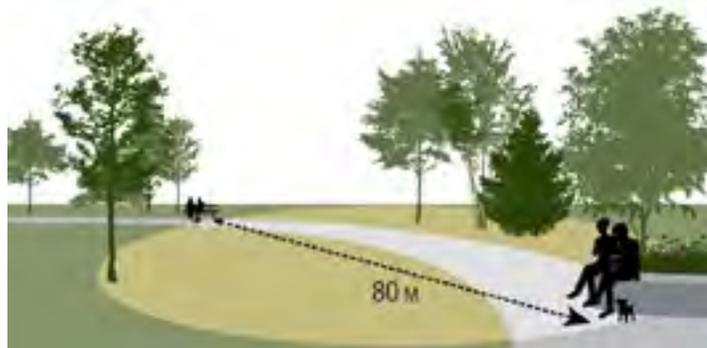
Augmenter les attraits et les services récréatifs offerts sur les sites pour encourager les gens à se rendre sur les terrains riverains et à profiter de l'expérience riveraine.

- Aux endroits indiqués, permettre l'ajout de services complémentaires améliorant l'offre récréative des parcs riverains et pouvant nécessiter des installations permanentes ou semi-permanentes.



Monument « Ne jamais abandonner » (Maurice Richard), parc Jacques-Cartier Sud

- Permettre l'offre de services commerciaux complémentaires aux activités du parc selon les indications décrites au chapitre 4.
- Offrir des services adaptés au caractère et à l'échelle du lieu, en tenant compte du niveau de fréquentation et de l'empreinte au sol des installations et des opérations inhérentes.
- Adapter l'implantation des installations de façon :
 - à préserver la fonction principalement récréative des parcs;
 - à ne pas occuper des emplacements dont la fonction d'espace ouvert polyvalent est à privilégier;
 - à ne pas nuire à la qualité visuelle des espaces et à l'expérience de l'utilisateur;
 - à intégrer leur architecture au lieu, que ces installations soient temporaires ou permanentes;
 - à préserver les composantes naturelles.
- Aménager des installations fonctionnelles destinées aux usagers des parcs, telles que des toilettes et des accès à l'eau potable, lorsque l'achalandage le justifie.
- Permettre l'installation d'institutions culturelles ou nationales dans les bâtiments existants ou sur les sites faisant partie des réserves de terrains à cet effet.
- Utiliser de façon coordonnée l'illumination des bâtiments et des lieux d'intérêt pour mettre en valeur les attraits des sites, selon le Plan lumière de la capitale.



3.5.4 AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

Rendre les lieux invitants en créant des espaces d'échelle appropriée.

- Aménager des espaces publics de dimensions variables.
- Utiliser l'aménagement paysager, de nouvelles plantations d'arbres et des traitements de surface variés afin de créer des sous-espaces à l'échelle humaine dont les limites sont visuellement définies.
- Orienter correctement les aménagements de façon à offrir des zones ensoleillées et des zones d'ombre.

- Proposer divers sièges et structures permettant de s'asseoir (bancs, murets, escaliers, etc.), installés dans des dispositions et des hauteurs différentes.
- S'assurer que les aménagements des espaces publics respectent les normes d'accessibilité universelle.
- Respecter les distances sociales maximales (plus ou moins 80 mètres) entre les points d'intérêt qui favorisent la circulation vers l'intérieur du parc et la rivière.
- Prévoir des sentiers secondaires permettant de parcourir les parcs d'un point d'intérêt à l'autre.
- Aménager à l'écart du sentier principal des lieux où les gens peuvent s'attarder, s'arrêter ou discuter.

3.5.5 ART PUBLIC



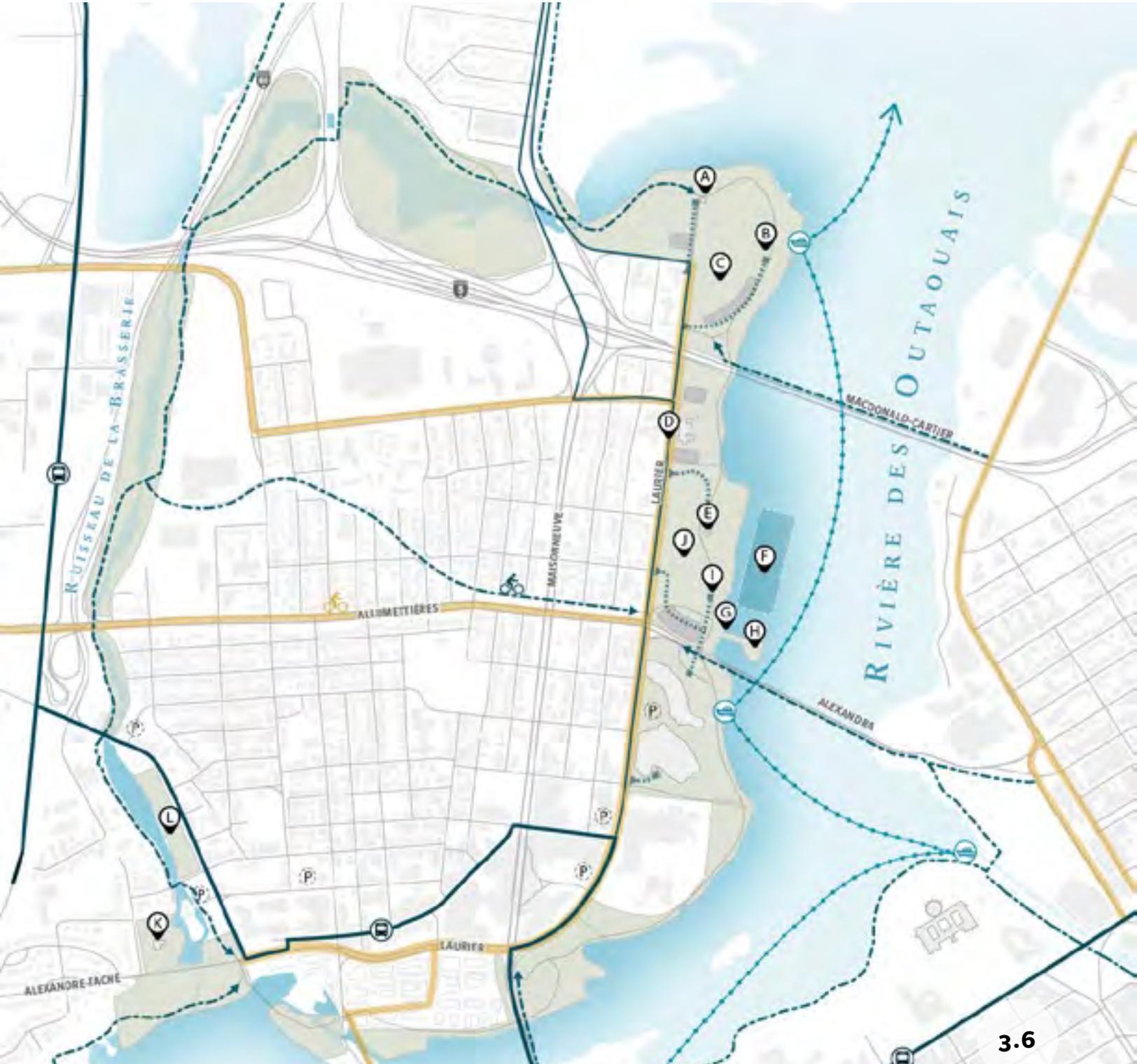
Monument « Le bateau et les paroles des animaux », parc des Portageurs

Installer des œuvres d'art public de façon à ce qu'elles servent de points d'intérêt et de rassemblement dans les parcs.

- Accueillir des programmes éphémères d'œuvres d'art qui ajoutent à l'animation des parcs.
- Utiliser l'art public pour agrémenter des endroits moins accueillants ou pour rendre les points de raccordement plus visibles.
- Disposer les œuvres d'art public à des endroits qui les mettront en valeur et qui leur offriront une visibilité afin d'augmenter leur attrait et prévenir le vandalisme.
- Encourager la mise en lumière d'œuvres d'art, selon les politiques du Plan lumière de la capitale.

ACCÈS AUX TERRAINS RIVERAINS

-  Point d'intérêt
-  Stationnement public à proximité
-  Navette fluviale
-  Accès opérationnel (TRACÉ À DÉFINIR)
-  Rapibus
-  Autre service de transport en commun
-  Sentier polyvalent périphérique
-  Réseau cyclable sur rue



3.6

ESTIMATION DU NOMBRE DE PLACES DE STATIONNEMENT REQUISES (À TITRE INDICATIF POUR ORIENTER LE DESIGN DES SITES À LONG TERME)

A. ÉDIFICE GILMOUR-HUGHSON	5	E. MAISON CHARRON	10	I. NOUVEAUX SERVICES PUBLICS (CAPITAINE)RIE)	30
B. NOUVEAUX SERVICES	35	F. MARINA	120	J. PARC JACQUES-CARTIER SUD (UTILISATION LIBRE)	25
C. PARC JACQUES-CARTIER NORD (UTILISATION LIBRE)	30	G. RAMPE DE MISE À L'EAU	50	K. MAISON WRIGHT-SCOTT	15
D. COUVENT	150	H. QUAI DE HULL - EXCURSIONS EN BATEAU	45	L. NOUVEAUX PAVILLION CULTUREL RÉGIONAL ET SERVICES COMMERCIAUX	25

0 100 200 300 400 500 600 M

3.6 ACCÈS AUX TERRAINS RIVERAINS

Fonction : Faciliter l'accès aux espaces riverains récréatifs



Une combinaison de moyens de transport assure un accès facile et adéquat pour la fréquentation quotidienne des lieux. Les modes de transport autres que la voiture sont encouragés. Un certain nombre d'espaces de stationnement demeurent disponibles pour appuyer les fonctions récréatives des terrains. Ils sont localisés de façon optimale sur les terrains riverains pour limiter l'incidence de leur empreinte. Les stationnements accessibles au public situés dans la trame urbaine permettent aux automobilistes, pour qui les autres modes de transport ne conviennent pas, d'accéder au secteur sans qu'il soit nécessaire d'ajouter de nouveaux stationnements.

3.6.1 SOLUTIONS DE RECHANGE AUX STATIONNEMENTS SITUÉS DANS LES PARCS

Promouvoir les moyens de transport alternatifs réduisant le besoin d'utiliser les stationnements sur les terrains riverains.

- Promouvoir les services de transport en commun existants à proximité des parcs.
- Offrir des supports à vélo dans les parcs et préserver des espaces pouvant recevoir des stations de vélos en libre-service.
- Lors des événements, encourager les modes alternatifs et mettre à la disposition des cyclistes des installations pour sécuriser les vélos.
- Encourager les gestionnaires de stationnements hors rues dans les quartiers périphériques à rendre leurs installations disponibles les soirs et les fins de semaine pour répondre aux besoins des événements.
- Diffuser auprès des usagers la disponibilité des espaces de stationnements accessibles dans les quartiers environnants.

3.6.2 AMÉNAGEMENT ET USAGE DES STATIONNEMENTS DANS LES PARCS

Maintenir une offre de stationnement contribuant à ce que la voiture demeure complémentaire aux autres moyens de déplacement, et qui soit suffisante pour les fonctions et les activités récréatives des terrains riverains.

- Évaluer la possibilité d'utiliser d'autres moyens de transport que la voiture, et mettre en place un plan de gestion de la demande en transport avant d'envisager l'ajout de stationnements sur les terrains riverains.
- Examiner les possibilités existantes de stationnement public dans les quartiers urbains à proximité avant d'augmenter la capacité de stationnement sur les terrains riverains.

- Autoriser les activités en prenant connaissance des aménagements complémentaires requis et de leurs effets sur les parcs.
- Concevoir les stationnements pour qu'ils constituent des points de départ du réseau de sentiers, et s'assurer que les aménagements les entourant soient conçus pour former des lieux de halte pour les usagers.
- Mettre des aires de stationnement à la disposition des organisations responsables des événements afin de répondre à leurs besoins logistiques.
- Veiller à ce que le nombre de stationnements situés près des rampes de mise à l'eau réponde aux besoins minimums requis pour les manœuvres des embarcations motorisées et non motorisées.

Assurer une conception et une gestion des stationnements qui favorisent l'utilisation récréative des parcs.

- Aménager les stationnements (permanents ou temporaires) dans des endroits offrant peu de potentiel récréatif et qui ne nuisent pas au paysage des parcs riverains.
- Disposer les stationnements à l'extérieur de la bande riveraine et de la plaine d'inondation.
- Favoriser une gestion des stationnements qui soit au profit des usagers des parcs.
- Envisager l'option des stationnements souterrains si leur implantation ne nuit pas au déroulement d'activités ou à la qualité des conditions paysagères en surface.
- Examiner l'option des stationnements souterrains pour les grandes institutions qui s'installeront sur des terrains riverains.



Navette fluvial, quai du Musée canadien de l'histoire

CONTINUITÉ DES LIENS

-  Nouveau site accessible au public
-  Lien piétonnier
-  Lien piétonnier à développer
-  Sentier polyvalent principal
-  Rue animée
-  Rue animée à développer
-  Sentier secondaire
-  Place publique
-  Futur lien



3.7

0 100 200 300 400 500 600 M

3.7 CONTINUITÉ DES LIENS

Fonction : Assurer la continuité entre les sites et offrir des liens multiples vers les cours d'eau



La nature publique des terrains riverains et les réseaux de sentiers polyvalents assurent déjà une continuité le long des cours d'eau. Ces parcours constituent en soi un attrait et une destination. Cependant, un éventuel accès public aux terrains riverains qui sont toujours de propriété privée ou à ceux ne disposant pas des aménagements favorisant leur fréquentation améliorera l'expérience riveraine. Le sentier principal relie les sites riverains entre eux et donne accès aux autres zones animées du cœur de la capitale.

Le sentier principal est desservi par de nombreux sentiers secondaires qui permettent des liaisons plus faciles entre la rivière et les centres d'activités des quartiers urbains adjacents. Le repérage des lieux et des distances à parcourir contribue à la qualité de l'expérience, surtout pour les usagers qui ne connaissent pas les lieux.

3.7.1 NOUVEAUX SITES RENDUS ACCESSIBLES

Poursuivre les efforts pour rendre publics la majorité des terrains riverains.

- Saisir les occasions permettant de rendre accessible au public certains sites qui ne le sont pas, soit la maison Wright-Scott, la berge entre le parc des Portageurs et le pont du Portage, la pointe Scott, les terrains entourant l'usine Kruger et le couvent, ainsi que la berge du ruisseau de la Brasserie au nord de l'île de Hull, entre le boulevard Fournier et les bretelles de l'échangeur de l'autoroute.
- Favoriser l'accès public à de nouveaux sites pourvu que l'intervention soit globalement bénéfique et permette :
 - de protéger les habitats naturels, la bande riveraine et les espèces floristiques et fauniques;
 - de respecter la capacité d'accueil des sites;
 - d'offrir une valeur ajoutée à l'expérience vécue au cœur de la capitale, qui peut entre autres se traduire par :
 - ♦ la création de nouveaux sites récréatifs ou de détente;
 - ♦ la création de nouveaux points de vue;
 - ♦ l'aménagement de nouveaux liens entre la trame urbaine et la rivière;
 - ♦ l'amélioration des liens entre les réseaux récréatifs riverains;
 - ♦ le retrait de fonctions qui ne sont pas liées à un parc riverain de la capitale;
 - ♦ l'amélioration des paysages que procure la berge nord.

3.7.2 PARCOURS RIVERAIN

Maintenir et poursuivre la continuité du réseau de sentiers polyvalents qui relie les parcs en longeant les plans d'eau.

- Faciliter la connectivité entre les rives et les ponts interprovinciaux en offrant des liens directs, visibles et sécuritaires.
- Éclairer les sentiers pour accroître la sécurité des usagers tout en respectant les exigences du Plan lumière de la capitale.
- Souligner la géographie de l'île de Hull, le rôle du ruisseau de la Brasserie et la présence de la chute des Chaudières en complétant le parcours récréatif du tour de l'île par la construction des liens manquants au nord et au sud.
- Collaborer avec les partenaires régionaux pour aménager un parcours piétonnier permettant d'explorer la zone de la chute des Chaudières.
- En respectant les lignes directrices de design du boulevard de la Confédération, appuyer la Ville de Gatineau pour établir un lien cyclable sur la rue Laurier entre les rues Eddy et Dussault, afin d'offrir un parcours de remplacement au sentier des Voyageurs qui répond mieux aux besoins du cyclisme utilitaire et de réserver le sentier des Voyageurs à ceux recherchant l'expérience riveraine.
- Aménager les sites et les sentiers principaux et secondaires de façon à permettre la tenue d'événements en limitant le plus possible la période et la fréquence de fermeture des sentiers.
- Lors des projets de réaménagement des sites, implanter le Sentier transcanadien de façon à ce qu'il demeure accessible malgré la tenue d'activités.



Sentier des Voyageurs, derrière l'usine Kruger

3.7.3 LIEN AVEC LA TRAME URBAINE



Assurer un aménagement des interfaces qui facilite les liens entre les terrains riverains et les quartiers urbains.

- Marquer les entrées piétonnières des parcs par des aménagements visibles et bien définis, particulièrement dans le prolongement des rues perpendiculaires à la rue Laurier.
- Prévoir dans les parcs des sentiers secondaires visibles qui mènent au sentier polyvalent principal et aux points d'intérêt en rive.
- Prévoir des aménagements (plantation, mobilier urbain, dallage, art public, etc.) à la limite urbaine des parcs qui créent un effet de bordure accueillante où il est agréable de s'arrêter, de s'asseoir, d'observer ou de discuter.
- Examiner la possibilité d'améliorer les vues et d'en créer de nouvelles en rendant le paysage vers la trame urbaine plus perméable.

- Collaborer avec les villes de Gatineau et d'Ottawa à la création d'éléments d'orientation pour encourager les usagers des parcs à découvrir les lieux d'animation des secteurs urbains.
- Encourager la Ville de Gatineau à prévoir des fonctions urbaines dynamiques (commerces) disposant d'accès direct sur la rue en face des espaces verts riverains, là où c'est approprié.

3.7.4 ORIENTATION SPATIALE

Fournir une signalisation d'orientation appropriée et unifiée permettant une expérience de déplacement sécuritaire et adaptée aux différents usagers, dont les cyclistes et les piétons.

- Utiliser une signalisation correspondant aux normes de signalisation sur les sentiers de la CCN.
- Clarifier les indications d'orientation à l'approche de croisements sur le réseau de sentiers et aux points de raccordement avec les ponts.
- Intégrer dans l'information fournie les principaux points repères de la trame urbaine accessibles depuis le réseau de sentiers riverains, selon les recommandations de la stratégie d'orientation unifiée de Gatineau-Ottawa.
- Appuyer la conception de la signalisation des sites riverains d'intérêt dans le cadre du concept des Chemins d'eau de l'Outaouais en veillant à l'esthétisme et à la fonctionnalité des aménagements.



Passerelle, en bordure du terrain du couvent et de la marina de Hull.

ANIMATION ÉVÉNEMENTIELLE

● Site d'événement

● Aire publique animée

--- Zone tampon

▨ Site d'événement occasionnel

3 Niveau d'événement

○ Place publique



3.8

3.8 ANIMATION ÉVÉNEMENTIELLE

Fonction : Définir des espaces de rassemblement servant à l'animation de la capitale et minimiser l'incidence sur les autres fonctions des terrains riverains



Les terrains riverains offrent quelques sites de dimensions suffisantes pour accueillir des rassemblements ou des festivités organisées. L'envergure et la fréquence des événements admis dépendent de la capacité d'accueil du site, déterminée en grande partie par l'espace ouvert disponible, les aménagements paysagers et les autres utilisations souhaitées, ainsi que par le milieu environnant. Les sites servant à la tenue d'événements requièrent des espaces pour les aspects logistiques sur les surfaces polyvalentes des parcs. Par ailleurs, l'aménagement des sites doit permettre d'attirer les gens dans les parcs lorsqu'il n'y a pas d'événement.

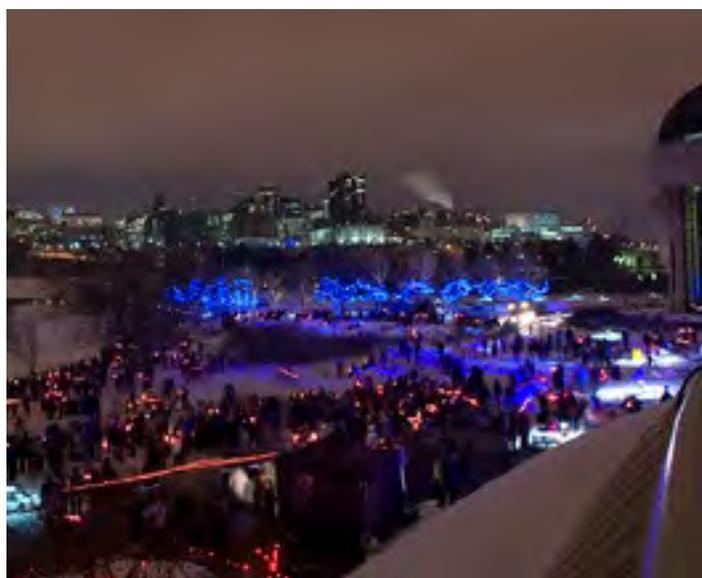
3.8.1 SITES D'ÉVÉNEMENT

Orienter les responsables d'événements vers des sites adéquats pour l'envergure de l'événement.

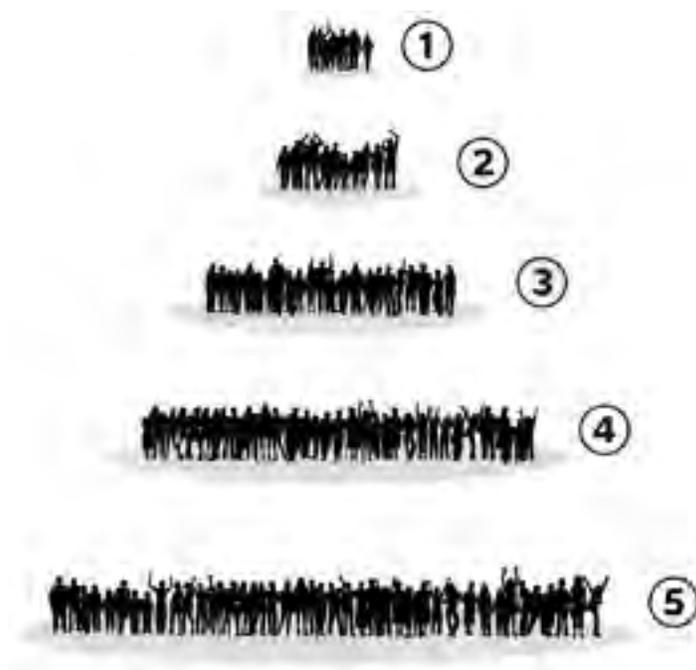
- Respecter la capacité d'accueil des sites, établie en tenant compte des éléments suivants :
 - la dimension de l'espace;
 - la sensibilité environnementale,
 - les caractéristiques du milieu environnant;
 - la capacité de récupération selon le type d'aménagement et de surface.
- Élaborer un guide des vocations pour les sites d'événements indiquant le type d'événements recommandés pour chacun d'eux.
- Autoriser la tenue d'événements respectant l'ambiance recherchée pour chaque site d'événement selon les indications du guide des vocations.
- Respecter la surface maximale des sites servant aux événements définie selon les niveaux suivants :

NIVEAU	SURFACE	CAPACITÉ (NOMBRE DE PERS.)
①	MOINS DE 2 500 M ²	MOINS DE 1250*
②	DE 2 500 M ² À 6 000 M ²	DE 1 250 À 3 000*
③	DE 6 000 M ² À 12 000 M ²	DE 3 000 À 6 000*
④	DE 12 000 M ² À 25 000 M ²	DE 6 000 À 12 500*
⑤	PLUS DE 25 000 M ²	PLUS DE 12 500*

** Le nombre de personnes que peut accueillir un site peut varier d'un événement à l'autre selon le type d'événement et les installations requises, tel qu'il est expliqué à l'annexe 2. Le nombre de personnes indiqué ci-dessus est fourni à titre indicatif et correspond à une concentration moyenne de 2 m² par personne, soit la concentration type pour un événement proposant plusieurs kiosques.*



Événement en soirée au Musée canadien de l'histoire





Spectateurs en bordure de la rivière des Outaouais au Musée canadien de l'histoire



MosaiCanada parc Jacques-Cartier Sud



Bal-de-neige



Célébrations de la fête du Canada

3.8.2 UTILISATION ÉQUILIBRÉE

Équilibrer les périodes et les lieux dédiés aux événements et aux activités libres.

- Maintenir un accès libre à la partie riveraine des parcs pendant la tenue d'événements dont l'accès est limité ou tarifé.
- Utiliser les surfaces définies comme des sites d'événements occasionnels uniquement lorsque le site principal est complètement occupé, et ce, selon les conditions mentionnées dans le présent plan.
- Répartir dans le temps de manière équilibrée les périodes d'accès contrôlé liées aux événements et celles permettant une utilisation libre et spontanée.
- Assurer une période suffisamment longue entre les événements pour permettre l'utilisation libre des terrains une fois qu'ils ont été remis en état.
- Permettre sur les aires publiques animées le déroulement d'activités organisées et l'installation d'équipements associés lorsque l'accès public gratuit et non contrôlé n'est pas compromis.

3.8.3 DISPOSITIONS

- Limiter les effets liés à l'installation d'équipements.
- Prévoir des surfaces adéquates aux endroits où l'achalandage est plus élevé pour réduire le temps de récupération des pelouses et de la végétation.
- Concevoir les sentiers principaux et secondaires pour faciliter les opérations durant les périodes d'installation et de désinstallation, et éviter que les véhicules et la machinerie circulent sur les pelouses ou les surfaces meubles.
- Disposer les installations de façon à protéger la végétation existante, y compris le système racinaire.
- Respecter une zone tampon d'un minimum de 15 mètres entre les zones d'activités et les milieux naturels.
- Planter les installations requises pour les événements de façon à préserver le plus possible les vues sur la rivière et les symboles de la capitale.
- Prévoir des espaces servant aux opérations lors des événements pour permettre l'entreposage d'équipements et de roulottes.

UTILISATION HIVERNALE

Zone d'activité hivernale

Sentier de marche

Trottoir

Lieu public chauffé

Sentier hivernal (ski de fond ou raquette)



3.9

3.9 UTILISATION HIVERNALE

Fonction : Faire des terrains riverains une destination accueillante en toutes saisons



Les terrains riverains permettent de vivre l'expérience des grands espaces en toutes saisons au cœur de la capitale. L'environnement de la rivière offre une expérience et des paysages complètement différents durant l'hiver. Des activités hivernales sont organisées pour augmenter l'animation du secteur, à des endroits qui permettent une utilisation quotidienne et en fonction de la capacité des sites.

3.9.1 EXPÉRIENCE EN TOUTES SAISONS



Offrir des espaces récréatifs extérieurs adaptés aux différentes saisons là où la capacité de maintenir les installations au quotidien est possible.

- Favoriser les activités qui permettent de découvrir les paysages de la rivière en saison hivernale.
- Évaluer avec les partenaires la possibilité d'offrir des installations d'accueil permanentes durant l'hiver.
- Concentrer l'offre de services récréatifs dans les endroits du secteur du cœur déjà achalandés où il y a une demande.
- Évaluer la possibilité d'utiliser les sentiers du cœur de la capitale durant l'hiver et examiner avec les partenaires de la région la possibilité d'offrir un réseau hivernal.
- Sélectionner les sentiers d'hiver afin d'offrir un réseau continu.
- Concevoir avec les partenaires une expérience récréative hivernale en offrant des services, des équipements ou l'entretien d'infrastructures pour des activités telles que :
 - raquette;
 - pêche blanche;
 - marche sur sentier balisé;
 - ski de fond;
 - patin.

3.9.2 CONCEPTION ADAPTÉE

Concevoir des lieux et des infrastructures qui contribuent au confort des usagers.

- Concevoir des aménagements qui forment des écrans contre le vent.
- Orienter les aménagements des espaces publics de façon à maximiser l'exposition au soleil.
- Regrouper les sites d'activités hivernales à proximité de lieux publics intérieur chauffés.
- Utiliser une diversité de végétaux pouvant créer des paysages intéressants durant l'hiver.
- Tout en respectant les orientations du Plan lumière de la capitale, utiliser des éclairages colorés pour animer les lieux publics durant l'hiver lorsque cela est possible.



Sculpture sur neige, parc Jacques-Cartier

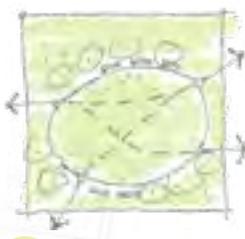
TYPLOGIE D'AMÉNAGEMENT ET PAYSAGÈRE



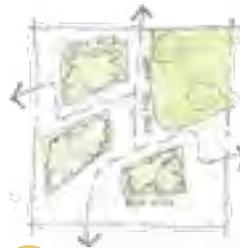
● Parc naturel



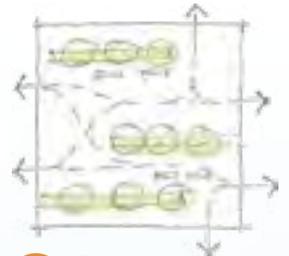
● Parc végétalisé



● Espace ouvert



● Parc urbain



● Place urbaine



3.10

0 100 200 300 400 500 600 M

3.10 TYPOLOGIE D'AMÉNAGEMENT ET PAYSAGÈRE

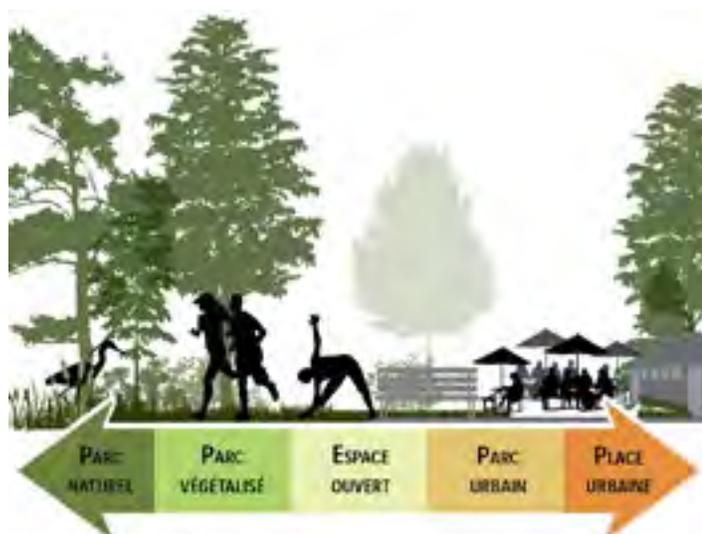
Fonction : Créer des aménagements adaptés au type d'ambiance souhaité et qui optimisent l'utilisation des terrains



La typologie d'aménagement d'un site détermine en grande partie sa capacité d'accueil et le type d'activité qu'on peut y tenir. Elle indique l'ambiance des lieux, qui peut varier de paisible à animée. Elle implique une approche adaptée à la fréquentation projetée du lieu et au contexte d'intervention naturel et bâti. Elle contribue également au confort et au sentiment de bien-être. Les typologies suggérées tiennent compte des politiques décrites dans le présent chapitre, notamment celles portant sur les mesures de protection des milieux sensibles. La gradation des typologies de paysage, allant des secteurs les plus naturels à ceux plus aménagés, est décrite ci-après.

3.10.1 GRADATION DES TYPOLOGIES

- **Parc naturel** : axé sur l'écologie et les cycles naturels; préservation et amélioration des fonctions écologiques; infrastructures contribuant à profiter de la nature; priorité accordée aux espèces indigènes résilientes.
- **Parc végétalisé** : espace vert combinant utilisation humaine et fonctions écologiques; principalement boisé ou comportant une végétation abondante; utilisation récréative à faible impact.
- **Espace ouvert** : axé sur les espaces ouverts aménagés; surfaces entretenues permettant des rassemblements; principalement dégagé; accessible pour une utilisation libre.
- **Parc urbain** : axé sur une utilisation publique; se caractérise par un nombre modéré de services offerts; présence de plantations ornementales; combinaison de surfaces dures et végétales.
- **Place urbaine** : axé sur une fréquentation dynamique des espaces et une offre importante d'équipements et de services; comporte principalement des surfaces dures et des plantations ornementales.



3.10.2 AMÉNAGEMENT DE PLACES PUBLIQUES

Concevoir un aménagement paysager correspondant à l'ambiance et à l'utilisation souhaitées pour le site.

- Suivre les indications de la gradation des typologies d'aménagement.
- Faire appel à des designs soignés et de grande qualité qui rehaussent l'esthétique des lieux et ajoutent à l'agrément des visiteurs.
- Contribuer au paysage naturel riverain en augmentant la présence de végétaux en rive.
- Utiliser la végétation pour créer des zones tampons entre les zones animées et les milieux naturels.
- S'attarder à la qualité des aménagements qui seront perçus à la hauteur des yeux, à pied et à vélo.
- Prévoir des aménagements proposant une capacité d'accueil suffisante dans les parcs adjacents à des zones urbaines peuplées.
- Inclure dans la conception des aménagements l'expérience nocturne et hivernale.
- Utiliser de façon coordonnée l'illumination des bâtiments et des lieux d'intérêt pour mettre en valeur les attraits des sites, selon les politiques du Plan lumière de la capitale.
- Donner aux sites un caractère particulier et distinctif en variant les paysages.
- Maintenir dans les parcs riverains un couvert forestier suffisant contribuant à la structuration des espaces publics et du paysage.
- S'assurer que la disposition des plantations ne crée pas d'endroits isolés ou peu visibles.
- Traiter la publicité, la signalisation et l'affichage permanents et temporaires en ayant souci de la qualité visuelle des terrains riverains se trouvant à proximité des marqueurs de la capitale.



4 AMÉNAGEMENT DES SECTEURS

« AMÉNAGER LES TERRAINS RIVERAINS »

Ce chapitre présente les principales interventions à mettre progressivement en œuvre pour réaliser le concept d'aménagement de chacun des sites. Les propositions d'aménagement appuient les quatre rôles des terrains riverains visés par ce plan et respectent les différentes politiques exposées au chapitre précédent.

Chaque proposition d'aménagement est indiquée sur la carte du secteur à l'aide du numéro qui lui est associé dans la liste. Les propositions ont été élaborées en respectant les politiques générales décrites au chapitre 3, qui s'appliquent à l'ensemble du territoire visé par le Plan. Ces politiques générales seront essentielles à l'élaboration des plans d'implantation des sites, à l'étape de mise en œuvre du Plan. Elles seront également utiles à l'évaluation d'éventuelles propositions

d'aménagement provenant de tierces parties afin d'assurer leur intégration harmonieuse aux propositions contenues dans ce plan.

Les 10 secteurs d'intervention sont les suivants :

- le parc Jacques-Cartier Nord
- le couvent et ses alentours
- le parc Jacques-Cartier Sud
- les terrains entourant le Musée canadien de l'histoire
- l'espace entourant l'usine Kruger
- la pointe Scott et le parc du Portage
- les terrains riverains à proximité du quartier Zibi
- l'embouchure du ruisseau de la Brasserie
- le ruisseau de la Brasserie (tronçon de la rue Montcalm)
- le ruisseau de la Brasserie (nord de l'île de Hull)



Maison Charron, parc Jacques-Cartier Sud



3

7

4

5

7

8

6

1

10

7

DUSSAULT

LAURIER

2

7

9

MACDONALD-CARTIER

2

4.1



4.1 LE PARC JACQUES-CARTIER NORD

DESCRIPTION ET CONTEXTE

Le parc Jacques-Cartier Nord est un des plus grands parcs urbains de l'île de Hull. De ce site, on peut admirer l'environnement naturel du cœur de la capitale. La vue sur les chutes Rideau et l'ouverture de la rivière est particulièrement belle. Le parc est situé à la jonction du milieu urbain et du parc du Lac-Leamy. Les boisés d'importance en rive soutiennent l'habitat naturel du parc du Lac-Leamy. Les rives sont escarpées et subissent de l'érosion.

Le site servait autrefois à des établissements algonquins avant d'être utilisé pour des activités de villégiature, puis des activités liées à l'industrie du bois. L'édifice patrimonial Gilmour-Hughson et les nombreux sites archéologiques connus en témoignent.

Le parc dispose d'un très grand espace central ouvert. Le site est accessible par les réseaux cyclables, routiers et autoroutiers, mais est séparé des autres sites d'activités des terrains riverains par le pont Macdonald-Cartier. À cet endroit, le réseau de sentiers se superpose au Sentier transcanadien. Le parc n'offrant aucune activité organisée, ses seuls attraits sont le caractère naturel des lieux et les services offerts à la Maison du vélo (installée dans les anciens bureaux de la Gilmour-Hughson). L'espace central surdimensionné pour son utilisation actuelle et le manque d'aménagement ne

favorisent pas une utilisation libre. Aucun aménagement ne permet d'admirer vraiment et confortablement la beauté de la rivière à proximité.

CONCEPT DU SITE

Le parc Jacques-Cartier Nord sera un grand espace vert urbain polyvalent et accueillant qui s'anime à l'occasion, lors d'événements de courte ou de moyenne durée. La dimension de l'espace central permettra d'accueillir des événements d'envergure ne pouvant pas avoir lieu au parc Jacques-Cartier Sud. Ce sont toutefois les activités spontanées et les périodes sans activité programmée qui prédomineront, et le parc demeurera principalement un lieu où se combineront activités récréatives libres, services récréatifs et aires de repos prisées dans la capitale. Le parc Jacques-Cartier Nord deviendra aussi un des endroits à partir desquels on pourra accéder à la rivière des Outaouais au moyen d'une embarcation non motorisée. Des services aux usagers complémentaires aux activités nautiques pourraient y être offerts. Les aménagements du parc offriront des points de vue saisissants et un contact avec la nature au cœur de la capitale et procureront une ambiance de tranquillité. Les milieux naturels en rive seront préservés pour favoriser la biodiversité du secteur du parc du Lac-Leamy.

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

1. Renforcer la valeur écologique de la plaine à l'est du parc.
2. Appuyer les efforts de restauration de l'habitat du poisson en encourageant l'augmentation de la superficie de l'herbier aquatique près du pont Macdonald-Cartier.
3. Augmenter le couvert forestier de la partie du parc située à l'ouest de l'édifice patrimonial Gilmour-Hughson.
4. Préserver et mettre en valeur l'édifice patrimonial Gilmour-Hughson.
5. Poursuivre l'exploration des sites archéologiques connus et la recherche de traces historiques dans la partie nord du parc.
6. Aménager un point de contact avec la rivière des Outaouais permettant de s'approcher de l'eau en face des chutes Rideau, ainsi qu'une installation de mise à l'eau pour les petites embarcations non motorisées.
7. Conserver des espaces verts paysagés et polyvalents au centre du parc Jacques-Cartier Nord qui serviront à des activités non programmées et à des événements occasionnels de grande envergure en hiver comme en été.
8. Permettre, sur une partie limitée du parc, l'offre d'activités compatibles avec l'esprit et le caractère du lieu ou qui mettent en valeur l'histoire du site.
9. Conserver une réserve de terrains en vue de l'établissement d'une institution culturelle nationale dans la portion située près du pont Macdonald-Cartier (au sud de la rue Dussault).
10. Adapter l'aménagement de l'interface du parc et de la rue Laurier de façon à améliorer l'accès au parc.



4.1 LE PARC JACQUES-CARTIER NORD

ÉNONCÉS DE POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT DÉTAILLÉES

PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR

ESPACES NATURELS

1. **Renforcer la valeur écologique de la plaine à l'est du parc.**
 - Préserver et accroître la végétation de prairie qui se trouve sur la plaine à l'est, caractéristique de l'habitat particulier d'espèces à statut précaire (papillons, oiseaux, pollinisateurs, etc.).
 - Maintenir un niveau de fréquentation faible sur les berges naturelles sablonneuses, qui constituent des sites de ponte potentiels pour les tortues.
2. **Appuyer les efforts de restauration de l'habitat du poisson en encourageant l'augmentation de la superficie de l'herbier aquatique près du pont Macdonald-Cartier.**
3. **Augmenter le couvert forestier de la partie du parc située à l'ouest de l'édifice patrimonial Gilmour-Hughson.**

PATRIMOINE - ÉDIFICE GILMOUR-HUGHSON

4. **Préserver et mettre en valeur l'édifice patrimonial Gilmour-Hughson.**
 - Optimiser les percées visuelles sur l'édifice patrimonial Gilmour-Hughson depuis les entrées du parc.
 - Maintenir une offre de services récréatifs associée au parc.
 - Élaborer un plan de conservation et d'entretien permettant d'assurer la protection de ce bâtiment reconnu par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine.
5. **Poursuivre l'exploration des sites archéologiques connus et la recherche de traces historiques dans la partie nord du parc.**
 - Mettre en valeur l'histoire du site et les vestiges connus.
 - Examiner la possibilité d'associer la communauté algonquine à la recherche et à l'interprétation des sites.

AMÉNAGER ET AMÉLIORER

CONTACT RIVERAIN

6. **Aménager un point de contact avec la rivière des Outaouais permettant de s'approcher de l'eau en face des chutes Rideau, ainsi qu'une installation de mise à l'eau pour les petites embarcations non motorisées.**
 - Évaluer quel serait le meilleur endroit pour un site de mise à l'eau entre l'embouchure du ruisseau de la Brasserie et la plaine à l'est, en tenant compte du contexte environnemental et de la nature des courants.

- Employer des infrastructures préservant les composantes naturelles.
- Préserver l'ambiance calme et naturelle des bandes riveraines.
- Baliser la circulation piétonnière pour éviter le piétinement de la végétation riveraine.
- Permettre uniquement des aménagements qui ne nuisent pas à la circulation de la faune et à l'expansion de la végétation dans les espaces naturels.
- Préserver et mettre en valeur les vues sur les chutes Rideau et l'aval de la rivière des Outaouais, et aménager des sites de détente permettant de les admirer.
- Proposer un circuit d'exploration des milieux naturels et culturels par navigation qui inclut les berges de la pointe nord du parc, les rives du ruisseau de la Brasserie et le parc du Lac-Leamy.
- Collaborer avec l'exploitant de navettes fluviales pour relier le site aux autres sites et ainsi augmenter les possibilités d'accès.
- Permettre, à l'extérieur de la plaine, l'ajout de services complémentaires à l'expérience de navigation, tels que la location d'équipement et la restauration, et dont les installations peuvent convenir au caractère et à l'esthétique des lieux et à l'ambiance riveraine.

ESPACE CENTRAL OUVERT

- 7. Conserver des espaces verts paysagés et polyvalents au centre du parc Jacques-Cartier Nord qui serviront à des activités non programmées et à des événements occasionnels de grande envergure en hiver comme en été.**
- Permettre principalement les activités non organisées dans les espaces ouverts.
 - Adapter le design du site, les équipements et la végétation du parc à une utilisation quotidienne.
 - Créer un espace global polyvalent qui, par son aménagement paysager, offre des sous-espaces à échelle humaine.
 - Structurer l'espace en créant des points d'intérêt à l'intérieur du parc.
 - Utiliser les espaces ouverts pour la pratique d'activités en toutes saisons, notamment le patinage, la raquette et le ski de fond en hiver.
 - Évaluer la capacité du site à accueillir des foules, sur les plans de la gestion des déplacements et de la sécurité, avant d'y tenir des événements d'envergure. Si les évaluations sont favorables :
 - accueillir à l'occasion, dans les espaces prévus à cette fin, des événements à l'est de la rue Laurier pour

compléter l'utilisation du parc Jacques-Cartier Sud;

- aménager la surface du terrain et mettre en place les infrastructures requises pour permettre la tenue d'événements (par exemple, l'approvisionnement en électricité et en eau, les télécommunications, les surfaces opérationnelles, le drainage);
- appliquer les mesures requises pour faciliter l'accès au site des participants aux activités.
- conserver à l'écart de l'espace servant à la tenue d'événements un secteur qui demeurera accessible au public et qui permettra la pratique d'activités récréatives libres durant cette période.

OFFRE RÉCRÉATIVE

- 8. Permettre, sur une partie limitée du parc, l'offre d'activités compatibles avec l'esprit et le caractère du lieu ou qui mettent en valeur l'histoire du site.**
- Maintenir une offre diversifiée de services récréatifs sur le site en évitant l'utilisation exclusive du grand espace central pour les nouvelles activités.
 - S'assurer que les nouvelles activités reposent sur le potentiel du site (notamment le ruisseau de la Brasserie, la navigation, les vues, l'exploration de la nature, l'histoire).
 - Permettre l'aménagement d'installations permanentes ou semi-permanentes pouvant servir à cette offre récréative.
 - S'assurer que les installations, l'architecture et le thème s'harmonisent avec le caractère verdoyant et calme du site.
- 9. Conserver une réserve de terrains en vue de l'établissement d'une institution culturelle nationale dans la portion située près du pont Macdonald-Cartier (au sud de la rue Dussault).**

ACCESSIBILITÉ

- 10. Adapter l'aménagement de l'interface du parc et de la rue Laurier de façon à améliorer l'accès au parc.**
- Aménager un sentier en bordure du parc du côté de la rue Laurier pour créer un circuit piétonnier en boucle passant à l'intérieur du parc.
 - Rehausser la visibilité des points d'entrée piétonniers depuis la rue.
 - Améliorer le sentiment d'arrivée dans un vaste parc dans le prolongement de la rue Laurier.
 - Aménager un lien entre le parc et la passerelle cyclable du pont Macdonald-Cartier.



SACRÉ-COEUR

LAURIER

MACDONALD-CARTIER

1

7-8

3-4

5

6

2



4.2

4.2 LE COUVENT ET SES ALENTOURS

DESCRIPTION ET CONTEXTE

Le couvent a été fondé en 1902 par les Servantes de Jésus-Marie. Les sœurs ont occupé le couvent pendant 120 ans, ayant comme activités l'offre de divers services domestiques au le clergé, la préparation d'hosties et la reliure de livre. Le couvent a fait l'objet d'agrandissements en 1911, 1926 et 1950. En 2017, la CCN a fait l'acquisition de la propriété, mise en vente à la suite d'une restructuration de la congrégation. Elle devra s'assurer de trouver un nouvel occupant au bâtiment.

L'espace entourant le couvent inclut un terrain vacant situé immédiatement au nord, une aire de stationnement au sud, ainsi qu'un espace derrière le couvent lui-même. Le terrain du couvent s'étend de la rue Laurier à la rive de la rivière des Outaouais. Une dénivellation très abrupte le sépare de la rive, où se trouve une passerelle longeant la rivière qui relie les parcs Jacques-Cartier Nord et Sud. Les terrains entourant le couvent forment un plateau en surplomb, qui sépare la propriété du parc Jacques-Cartier Sud. Outre la rue Laurier, il n'existe aucun lien entre le terrain vacant situé au nord du couvent et le parc Jacques-Cartier Sud.

CONCEPT DU SITE

Le couvent pourra accueillir des fonctions contribuant à la dynamique récréative du parc Jacques-Cartier et à ses fonctions de lieu de rassemblement, d'expression culturelle et de destination touristique. Les espaces ouverts entourant le bâtiment seront intégrés à l'espace public du parc Jacques-Cartier. Ils offriront une ambiance de tranquillité dans un site paysager.

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

1. Maintenir un couvert forestier important sur la berge escarpée et le haut du talus pour contribuer au cadre paysager de la rivière et prévenir l'érosion.
2. Contribuer à l'amélioration de l'herbier aquatique sous le pont Macdonald-Cartier pour lier les deux herbiers aquatiques existants, face au couvent et au parc Jacques-Cartier Nord.
3. Mettre en valeur l'histoire du couvent et préserver les éléments du bâtiment et des terrains l'entourant qui lui confèrent sa valeur patrimoniale.
4. À la fin des activités actuelles du couvent, donner au bâtiment une vocation qui contribuera à l'espace public récréatif du parc Jacques-Cartier.
5. Réaménager les espaces derrière le bâtiment afin de les intégrer au parc Jacques-Cartier et permettre une libre circulation autour du couvent.
6. Convertir en parc la partie arrière du stationnement situé au sud du couvent et l'intégrer au parc Jacques-Cartier Sud, et assurer un lien riverain entre le parc Jacques-Cartier Sud et le boulevard Sacré-Cœur.
7. Permettre la construction, sur le terrain situé au nord du couvent, d'un stationnement qui soit complètement ou en partie souterrain pour appuyer les nouvelles fonctions du bâtiment.
8. Envisager d'utiliser la partie avant du terrain au nord du couvent pour agrandir le bâtiment et permettre ainsi une expansion des nouvelles activités

4.2 LE COUVENT ET SES ALENTOURS

ÉNONCÉS DE POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT DÉTAILLÉES

PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR

ESPACES NATURELS

1. **Maintenir un couvert forestier important sur la berge escarpée et le haut du talus pour contribuer au cadre paysager de la rivière et prévenir l'érosion.**
 - Créer une bande riveraine boisée d'au moins 30 mètres de profondeur sur le terrain situé au nord du couvent.
 - Assurer la qualité visuelle du terrain situé au nord du couvent depuis le pont Macdonald-Cartier.
 - Maintenir la végétation sur le talus.
2. **Contribuer à l'amélioration de l'herbier aquatique sous le pont Macdonald-Cartier pour lier les deux herbiers aquatiques existants, face au couvent et au parc Jacques-Cartier Nord.**

AMÉNAGER ET AMÉLIORER

COUVENT

3. **Mettre en valeur l'histoire du couvent et préserver les éléments du bâtiment et des terrains l'entourant qui lui confèrent sa valeur patrimoniale.**
 - Réaliser un projet d'histoire orale en collaboration avec les Servantes de Jésus-Marie.
 - Soumettre le bâtiment à une évaluation du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine afin de mieux comprendre l'histoire et la valeur patrimoniale des lieux.
 - Recueillir des données sur le caractère patrimonial du bâtiment et élaborer des lignes directrices de conservation en vue de son utilisation future.
4. **À la fin des activités actuelles du couvent, donner au bâtiment une vocation qui contribuera à l'espace public récréatif du parc Jacques-Cartier.**
 - Encourager les fonctions telles que : centre culturel, centre d'exposition, musée, centre d'enseignement culturel ou artistique, commerce touristique, restauration, ou combinaison de plusieurs de ces fonctions.
 - Si aucune occasion ne se présente permettant d'offrir les fonctions souhaitées, autoriser de façon temporaire des fonctions qui pourront être facilement remplacées à moyen ou à long terme, par exemple celles d'hôtel ou de locaux à bureaux.

- Maintenir des fonctions ouvertes au public au rez-de-chaussée.
- Permettre que les activités qui se déroulent à l'intérieur du couvent, et qui sont d'intérêt public et liées au caractère du parc Jacques-Cartier, débordent sur les espaces extérieurs.
- Étudier la possibilité d'utiliser l'éclairage architectural pour mettre en valeur le couvent, selon le Plan lumière de la capitale.

LES ALENTOURS DU COUVENT

5. Réaménager les espaces derrière le bâtiment afin de les intégrer au parc Jacques-Cartier et permettre une libre circulation autour du couvent.

6. Convertir en parc la partie arrière du stationnement situé au sud du couvent et l'intégrer au parc Jacques-Cartier Sud, et assurer un lien riverain entre le parc Jacques-Cartier Sud et le boulevard Sacré-Cœur.

- Conserver une partie du terrain arrière qui servira à des activités associées aux fonctions attribuées au couvent, mais qui pourra demeurer accessible au public le plus possible, entre autres par un aménagement intégré.
- Aménager des espaces offrant des liens visuels avec la rivière, ainsi qu'un parcours pédestre reliant le plateau du couvent et la passerelle riveraine.
- Prévoir un aménagement paysager soigné.
- Prévoir des espaces de tranquillité pouvant également accueillir des activités d'expression culturelle ou artistique douce.
- Utiliser la partie restante du stationnement se trouvant au sud du couvent pour répondre aux besoins en stationnement du parc Jacques-Cartier Sud.
- S'assurer que le réaménagement du stationnement continue de répondre aux besoins opérationnels lors des événements organisés dans le parc Jacques-Cartier Sud.

TERRAIN SITUÉ AU NORD DU COUVENT

7. Permettre la construction, sur le terrain situé au nord du couvent, d'un stationnement qui soit complètement ou en partie souterrain pour appuyer les nouvelles fonctions du bâtiment.

- Conserver une partie de la surface pour aménager un espace public permettant le lien entre l'arrière du couvent, la rue Laurier et le trottoir du pont Macdonald-Cartier.



Couvent

8. Envisager d'utiliser la partie avant du terrain au nord du couvent pour agrandir le bâtiment et permettre ainsi une expansion des nouvelles activités, si un tel projet permet :

- de contribuer à une expérience récréative et riveraine de qualité;
 - de mettre en valeur l'architecture et l'histoire du bâtiment du couvent;
 - d'atteindre les objectifs prévus pour le couvent dans la présente section du Plan (4.2).
- Élaborer des lignes directrices en matière d'architecture et de design en prévision d'une éventuelle proposition.
 - Exiger l'aménagement d'un stationnement complètement souterrain si un projet d'expansion des activités du couvent était approuvé.



4.3

4.3 LE PARC JACQUES-CARTIER SUD

DESCRIPTION ET CONTEXTE

Le parc Jacques-Cartier Sud est un des grands parcs urbains de l'île de Hull. Il compte de très grands espaces ouverts et des boisés riverains. Situé à l'extrémité du pont Alexandra, il est relié au Musée canadien de l'histoire par le sentier passant sous le pont. Le parc et la rivière ne sont pas très visibles depuis la rue en raison de la disposition des équipements dans la partie sud du parc et la végétation dense qui les entoure. Le secteur urbain adjacent est à très grande dominance résidentielle. Les zones de divertissement du centre-ville de Gatineau ne sont pas directement reliées au parc.

Le parc Jacques-Cartier Sud demeure tout de même un site très recherché pour l'organisation d'événements. Les périodes servant à l'installation et à la désinstallation des équipements liés aux événements et le temps alloué à la récupération des surfaces empêchent l'accès public au parc et à la rivière, ont une incidence sur la qualité du terrain et réduisent l'intérêt pour une utilisation libre à d'autres moments. Les amoncellements de neige, la compaction du sol et la topographie du site complexifient le drainage et retardent l'accès à certaines parties du parc au printemps. Le terrain est volontairement laissé ouvert, ce qui fait que peu d'installations permanentes qui favoriseraient l'utilisation quotidienne sont disponibles. La rive reste peu intéressante pour s'y promener. De plus, les fonctions des environs du quai de Hull et liées à la marina donnent à cet endroit

l'allure d'un espace semi-privé peu invitant pour le visiteur. Par ailleurs, le parc bénéficie de la présence de la maison Charron, un bâtiment patrimonial qui contribue grandement à l'intérêt et au caractère du site et où ont lieu des activités culturelles.

CONCEPT DU SITE

Le parc Jacques-Cartier Sud deviendra une destination offrant des expériences récréatives diversifiées à une clientèle variée. Il enrichira le pôle attractif situé au nord de la rivière que constitue actuellement le Musée canadien de l'histoire. Le parc deviendra un attrait supplémentaire sur le parcours du boulevard de la Confédération. Le secteur sera dynamique, convivial et régulièrement achalandé. Il favorisera une utilisation libre continue grâce à des aménagements urbains inspirants et accueillants et à des services récréatifs attrayants. Il sera toujours possible d'y tenir des événements, dans des espaces convenablement équipés et polyvalents et qui permettront l'accès public aux autres installations du parc. Les activités nautiques et la création d'espaces permettant d'être en contact avec la rivière des Outaouais et de profiter de ses milieux naturels enrichiront l'expérience des visiteurs.

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

1. Restaurer la végétation naturelle en rive, entre la maison Charron et le quai de Hull.
2. Protéger le caractère patrimonial du bâtiment et du site de la maison Charron.
3. Aménager une entrée accueillante au parc, donnant sur le boulevard de la Confédération, à l'angle du boulevard des Allumettières et de la rue Laurier.
4. Aménager l'interface du parc avec la rue Laurier et le quartier adjacent de façon à ce que le parc soit accueillant et plus visible.
5. Améliorer l'aménagement des liens vers le Musée et l'espace entourant le couvent.
6. Ajouter à certains points d'attraction du parc des services récréatifs et commerciaux complémentaires à l'expérience d'un parc riverain.
7. Créer un lieu public riverain dynamique et agréable pour les piétons à l'endroit où se trouvent actuellement le quai de Hull, la rampe de mise à l'eau, la capitainerie et l'accès à la marina.
8. Rendre l'espace vert central plus accueillant au quotidien en y établissant des aménagements mieux adaptés.
9. Accueillir des événements de moyenne envergure dans les espaces redéfinis à l'échelle humaine, et tenir les événements de plus grande envergure au parc Jacques-Cartier Nord.
10. Offrir des stationnements en soutien aux activités du parc.

4.3 LE PARC JACQUES-CARTIER SUD

ÉNONCÉS DE POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT DÉTAILLÉES

PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR

ESPACES NATURELS

1. **Restaurer la végétation naturelle en rive, entre la maison Charron et le quai de Hull.**
 - Préserver et renforcer la zone boisée riveraine près de la maison Charron.
 - Restaurer la bande riveraine et les milieux humides dans la plaine inondable située à l'est de la maison Charron
 - Disposer les installations liées à la marina de façon à ce qu'elles facilitent la restauration de la bande riveraine.
 - Rehausser la qualité visuelle du parc depuis la rive d'Ottawa tout en maintenant une berge naturelle qui remplit ses fonctions environnementales.

PATRIMOINE

2. **Protéger le caractère patrimonial du bâtiment et du site de la maison Charron.**
 - Préparer un plan de conservation et d'entretien permettant d'assurer la protection de ce bâtiment reconnu par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine.
 - Créer un lieu de rassemblement autour de la maison Charron qui met en valeur la dimension patrimoniale et culturelle du bâtiment.
 - Maintenir des vues sur la maison Charron depuis la rue et le parc qui la mettent en valeur.

AMÉNAGER ET AMÉLIORER

LES ENTRÉES DU PARC

3. **Aménager une entrée accueillante au parc, donnant sur le boulevard de la Confédération, à l'angle du boulevard des Allumettières et de la rue Laurier.**
 - Inclure des espaces ouverts pour y créer une place publique.
 - Inclure un ou plusieurs éléments ludiques et dynamiques permanents en plein air qui seront attrayants.
 - Adapter la configuration du stationnement du parc Jacques-Cartier et de son accès en fonction de la nouvelle place publique.

4. Aménager l'interface du parc avec la rue Laurier et le quartier adjacent de façon à ce que le parc soit accueillant et plus visible.

- Créer des points d'intérêt et des lieux de repos en bordure du parc faisant la transition entre la rue et l'espace vert (plantation, mobilier urbain, dallage, art public, etc.).
- Aménager le parc de façon à rendre les parcours menant à la rivière, depuis la rue et le pont Alexandra, plus agréables et faciles.
- Par des aménagements adéquats, rendre plus visibles les accès piétonniers et cyclables au parc se trouvant dans le prolongement des rues Saint-Étienne et Verdun.
- Aménager à l'entrée du parc située dans l'axe de la rue Saint-Étienne une place publique offrant une vue vers la colline du Parlement qui surplombe le pont Alexandra.

5. Améliorer l'aménagement des liens vers le Musée et l'espace entourant le couvent.

- Rendre plus accueillant le passage reliant le terrain du Musée au parc Jacques-Cartier.
- Envisager l'installation d'un élément visuel ou artistique fort dans le passage sous le pont Alexandra pour améliorer la liaison entre le site du Musée et le parc Jacques-Cartier.
- Offrir un lien vers l'arrière du couvent.

SERVICES ET UTILISATION DE L'ESPACE CENTRAL

6. Ajouter à certains points d'attraction du parc des services récréatifs et commerciaux complémentaires à l'expérience d'un parc riverain.

- Créer une suite de points d'attraction à l'intérieur du parc pour des clientèles variées, notamment les familles, en s'appuyant entre autres sur la capitainerie, le quai de Hull et la maison Charron.
- Offrir dans ces bâtiments des services complémentaires aux activités du parc, tels que la location d'équipement et la restauration d'appoint.
- Encourager la Ville de Gatineau à étudier la possibilité d'intégrer des fonctions commerciales sur la rue Laurier (côté ville) de part et d'autre du boulevard des Allumettières, ce qui contribuerait à dynamiser le secteur près de l'entrée du parc.



Lumières de Noël, parc Jacques-Cartier Sud

4.3 LE PARC JACQUES-CARTIER SUD

RIVE PUBLIQUE

7. Créer un lieu public riverain dynamique et agréable pour les piétons à l'endroit où se trouvent actuellement le quai de Hull, la rampe de mise à l'eau, la capitainerie et l'accès à la marina.

- Concevoir les espaces et les voies de circulation de manière à réduire les croisements entre les usagers et ainsi offrir un contact riverain de qualité.
- Maintenir l'accès public au quai de Hull et continuer d'y accueillir les bateaux d'excursion.
- Offrir sur le quai de Hull des activités et des services récréatifs compatibles avec les activités liées aux excursions fluviales.
- Encourager le maintien d'une marina et y favoriser la création d'un port d'escale pour recevoir les plaisanciers de l'extérieur de la région.
- Collaborer avec la Corporation de la marina pour reconstruire un bâtiment pouvant accueillir la capitainerie et des aires de service où le public peut se divertir, se reposer et se restaurer, tout en permettant le maintien d'une offre de services réservés aux utilisateurs de la marina.
- Installer la nouvelle capitainerie loin de la berge pour mieux l'inscrire dans les fonctions du parc et permettre le déplacement des piétons près de la berge.
- Collaborer avec la Corporation de la marina pour déplacer les quais de la marina vers le nord afin de dégager une partie de la rive et les vues sur la rivière.
- Assurer la continuité et le positionnement du sentier récréatif des Voyageurs et du Sentier transcanadien sans nuire à l'expérience riveraine souhaitée.
- Permettre le contact avec l'espace naturel et offrir une expérience piétonnière en rive par des installations appropriées.
- Aménager un accès à l'eau pour les petites embarcations non motorisées qui n'entre pas en conflit avec les installations de la marina et la rampe de mise à l'eau.
- Étudier avec les divers acteurs régionaux la possibilité de relocaliser la rampe de mise à l'eau utilisée par le public et de permettre à cet endroit uniquement l'accès des services d'urgence et touristiques, afin de diminuer les conflits entre les manœuvres de mise à l'eau des bateaux et les usagers du parc.
- Maintenir un accès opérationnel vers la zone de chargement du Musée qui ne nuit pas au caractère et à

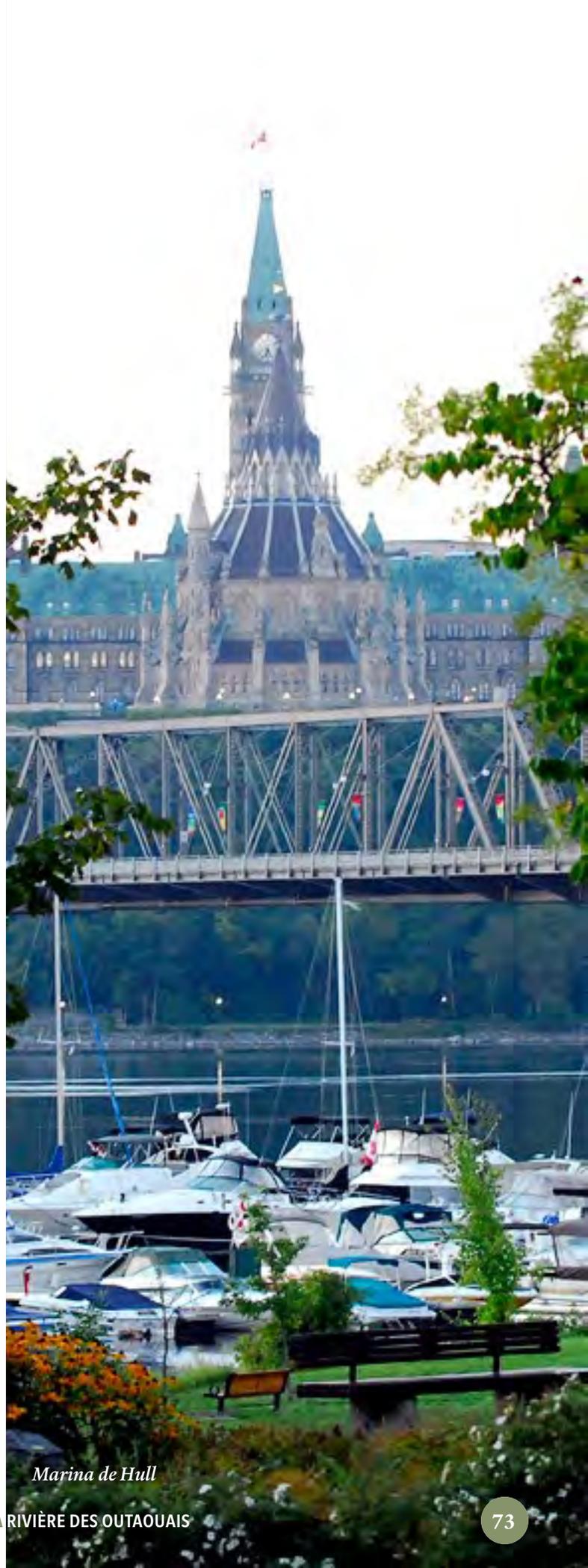
l'ambiance du parc.

- Appuyer les projets visant à réduire le bruit et la vibration causés par la circulation sur le pont Alexandra (en direction de Gatineau), ceux-ci nuisant au développement récréatif du quai de Hull et à l'utilisation de la marina comme port d'escale pour les visiteurs de la capitale.
- #### 8. Rendre l'espace vert central plus accueillant au quotidien en y établissant des aménagements mieux adaptés.
- Créer des espaces à l'échelle humaine.
 - Mieux définir ces espaces par l'aménagement paysager, le traitement des surfaces et l'installation de mobilier.
 - Augmenter les plantations pour créer des zones d'ombre et des points de rassemblement.
 - Planifier les nouvelles plantations de façon à créer des aires pouvant recevoir des événements tels que ceux indiqués au chapitre 3.
- #### 9. Accueillir des événements de moyenne envergure dans les espaces redéfinis à l'échelle humaine, et tenir les événements de plus grande envergure au parc Jacques-Cartier Nord.
- Permettre la tenue d'événements d'une envergure maximale correspondant au niveau 4 (voir annexe 2).
 - Protéger les arbres matures en bordure et à l'intérieur du parc.
 - Favoriser la tenue d'événements sur une ou plusieurs parties du parc tout en maintenant le libre accès à l'espace riverain.
 - Réaliser un aménagement qui permet la tenue fréquente d'activités sans détériorer les surfaces, tout en limitant l'impact visuel sur la végétation du parc et en minimisant l'eau de ruissellement.
 - Permettre la tenue d'activités de niveau 1 dans les environs de la maison Charron.
 - Situer la nouvelle station de pompage des égouts municipaux de manière à ne pas restreindre les possibilités d'utilisation récréative du parc et la tenue d'événements.
 - Établir des installations et des aménagements qui permettent la fréquentation quotidienne du parc en toutes saisons.

INFRASTRUCTURE DE SOUTIEN

10. Offrir des stationnements en soutien aux activités du parc.

- Offrir des espaces de stationnement, répartis en un ou plusieurs endroits, pour les usagers de la marina et du quai de Hull.
- Maintenir l'accès au stationnement adjacent au couvent pour les activités logistiques des organisateurs d'événement.
- Si des occasions financièrement viables se présentent, envisager de relocaliser une partie du stationnement de la marina pour augmenter l'espace public de ce secteur du parc.
- Évaluer la faisabilité financière de la construction d'un stationnement souterrain ou en semi-dépression au parc Jacques-Cartier Sud.
- Évaluer la possibilité d'intégrer une station de lavage de bateaux afin de contribuer à la qualité de l'eau de la rivière et de prévenir la contamination par les espèces envahissantes, tout en prenant en considération son impact visuel et son empiètement sur l'espace public.



Marina de Hull



LAURIER

ALEXANDRA

VICTORIA

7

7

1

8

6

1

3

4

5

7

2



4.4

4.4 LES TERRAINS ENTOURANT LE MUSÉE CANADIEN DE L'HISTOIRE

DESCRIPTION ET CONTEXTE

Le Musée canadien de l'histoire est une attraction majeure de la capitale qui accueille à Gatineau plus d'un million de visites par année. Le site est directement relié aux autres sites d'importance du cœur de la capitale par divers réseaux de transport et le boulevard de la Confédération. Situé en face de la colline du Parlement, le parterre riverain du Musée fait partie intégrante du paysage central distinctif de la capitale qu'encadre un parcours qui permet de l'admirer. Ce paysage inclut également les silhouettes du Musée des Beaux-Arts du Canada et du Château Laurier, l'entrée des écluses du canal Rideau et la pointe Nepean.

Le parterre du Musée est très visible depuis la rive d'Ottawa et les voies piétonnes et cyclables du pont Alexandra. Il concourt à l'image de l'Outaouais. L'aménagement paysager du site a été conçu en collaboration avec l'architecte du Musée pour créer un environnement naturel duquel émerge un édifice aux formes tout aussi naturelles.

« Nos édifices doivent faire partie de la nature, émerger du sol; ils doivent s'entremêler au paysage de façon à ce que même au cœur de l'hiver, nous ne soyons pas privés du contact avec la nature ». [traduction]

– Douglas Cardinal, architecte-concepteur du Musée canadien de l'histoire

Le terrain est un espace étroit qui forme un amphithéâtre naturel orienté vers la rivière. La demande augmente pour tenir des activités sur le parterre du Musée; celles-ci ont toutefois des effets sur la qualité des aménagements paysagers et sur le sentier récréatif des Voyageurs, qui doit alors être fermé.

Selon des documents historiques datant de 1853, le site pourrait aussi abriter un ancien ossuaire découvert en 1843, qui se trouverait à la limite du terrain du Musée et du stationnement derrière l'usine Kruger. Il pourrait également s'agir du site de l'extrémité d'une voie de portage qui permettait de contourner la chute des Chaudières.

CONCEPT DU SITE

Le Musée continuera d'être une des principales attractions de la capitale situées à Gatineau, et son site contribuera à l'animation du cœur en offrant un lieu de rassemblement riverain d'accès public qui permet d'observer les symboles les plus caractéristiques de la capitale.

On préservera l'intention architecturale originale du site. Ses aménagements et son usage en accentueront le caractère prestigieux en soulignant l'importance des emblèmes du cœur de la capitale et en mettant en valeur l'esprit du lieu marqué par la présence algonquienne et les éléments historiques.

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

1. Préserver la qualité visuelle du site.
2. Considérer la zone comprenant la tour de lessivage, l'ancien débarcadère de Hull (Hull Landing) ainsi que les vestiges connus comme un ensemble patrimonial et archéologique d'intérêt à protéger et à mettre en valeur.
3. Mettre en valeur l'espace riverain offrant les points de vue les plus spectaculaires sur la colline du Parlement et les autres marqueurs de la capitale.
4. Prendre des mesures pour prévenir l'érosion de la berge.
5. Appuyer des projets permettant une interaction avec la rivière.
6. Réaménager l'espace pour créer un site d'événement.
7. Faciliter l'accès à la rivière et clarifier la signalisation vers celle-ci depuis les sites voisins, la rue Laurier et le pont Alexandra.
8. Assurer une qualité visuelle élevée dans l'aménagement des infrastructures nécessaires aux opérations du Musée.

4.4 LES TERRAINS ENTOURANT LE MUSÉE CANADIEN DE L'HISTOIRE

ÉNONCÉS DE POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT DÉTAILLÉES

PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR

VUES

1. Préserver la qualité visuelle du site.

- Préserver l'avant-plan dans la percée visuelle entre les deux édifices du Musée vers les édifices du Parlement.
- Maintenir et améliorer le paysage naturel du site perceptible depuis la rive d'Ottawa et le pont Alexandra.
- Veiller à la qualité visuelle des installations visibles sur la rive.

PATRIMOINE

2. Considérer la zone comprenant la tour de lessivage, l'ancien débarcadère de Hull (Hull Landing) ainsi que les vestiges connus comme un ensemble patrimonial et archéologique d'intérêt à protéger et à mettre en valeur.

- Délimiter la zone du site servant à l'organisation d'événements afin de respecter le caractère sacré lié à la présence potentielle d'un ossuaire à proximité.
- Par les aménagements et les usages permis des lieux, reconnaître l'importance symbolique du site pour les Anishinabés (lieu d'établissement, sépulture), le cas échéant.
- Faciliter le dialogue afin que les Algonquins puissent contribuer à la conception de ces sites d'importance.

- Collaborer avec le Musée et les acteurs régionaux à la réalisation d'une étude d'opportunité pour déterminer les fonctions possibles et trouver une vocation à la tour de lessivage.
- Encourager le Musée à intégrer la tour de lessivage dans l'aménagement de la zone servant à la tenue d'événements, afin de mettre en valeur cet élément du patrimoine industriel.
- Étudier les possibilités d'utiliser l'éclairage architectural pour mettre en valeur la tour de lessivage, selon le Plan lumière de la capitale.
- Maintenir un écran végétal le long de l'accès situé dans le prolongement de la rue Victoria qui permet de masquer l'aire de manœuvre de l'usine.

AMÉNAGER ET AMÉLIORER

ESPACE RIVERAIN

3. Mettre en valeur l'espace riverain offrant les points de vue les plus spectaculaires sur la colline du Parlement et les autres marqueurs de la capitale.

- Préserver l'importance du site en tant que point d'observation par excellence des attributs de la capitale.
- Préserver l'accès public à la partie nord du parterre riverain.
- Prévoir des espaces piétonniers ou des sentiers secondaires pour permettre aux gens de s'attarder, de s'arrêter ou de discuter sans entraver le sentier récréatif.



- Favoriser une expérience de contemplation.
- Permettre le développement d'une expérience hivernale sur le parcours riverain et orienter les usagers vers les lieux publics intérieurs chauffés.

4. Prendre des mesures pour prévenir l'érosion de la berge.

- Ajouter des plantations dans la bande riveraine afin de contrer l'érosion.

5. Appuyer des projets permettant une interaction avec la rivière.

- S'assurer que les projets respectent l'esthétique et la tranquillité des lieux publics et n'ont pas d'incidence importante sur la berge.
- Maintenir les partenariats pour la gestion des installations servant à une navette fluviale entre le site du Musée et d'autres sites.
- Créer un site public attrayant axé sur la présence du quai.

ESPACE D'ACTIVITÉS

6. Réaménager l'espace pour créer un site d'événement.

- Collaborer avec le Musée pour délimiter la zone servant à la tenue d'événements en préservant l'accès public à l'espace riverain et en évitant la fermeture du sentier récréatif des Voyageurs.
- Aménager un sentier cyclable riverain à l'extérieur de la zone servant à la tenue d'événements.
- Permettre la tenue d'activités de niveau 3 (voir annexe 2) qui respectent l'esthétique et le caractère prestigieux du site et qui sont en accord avec le mandat du Musée.
- Aménager la zone servant à la tenue d'événements de manière à ce qu'elle soit réintégrée à l'espace public lorsqu'il n'y a pas d'événement en cours.
- Autoriser la tenue d'événements publics de niveau 4 nécessitant la fermeture du sentier et de la bande riveraine seulement si ceux-ci se déroulent sur l'eau ou reposent sur la présence de la rivière ou le panorama.
- Limiter le nombre d'activités organisées nécessitant la fermeture du sentier et de la bande riveraine.
- Permettre l'aménagement d'infrastructures permanentes et temporaires facilitant la tenue d'activités publiques qui ne nuisent pas à la qualité du paysage du site ou à la qualité architecturale du Musée.
- Convenir avec le Musée de normes permettant de maintenir le niveau de qualité élevé des aménagements paysagers et imposant une période de récupération rapide des surfaces après la tenue d'événements.

CONTINUITÉ DES LIENS

7. Faciliter l'accès à la rivière et clarifier la signalisation vers celle-ci depuis les sites voisins, la rue Laurier et le pont Alexandra.

- Explorer la possibilité d'aménager, à long terme, une nouvelle place publique au-dessus de l'espace de chargement du Musée et d'offrir ainsi un lien marquant et invitant reliant directement le boulevard de la Confédération et l'esplanade du pont Alexandra à la rivière.
- Préserver le sentier situé dans le prolongement de la rue Victoria comme principal accès récréatif à la rivière depuis le centre-ville dans la portion située entre le parc Jacques-Cartier et le pont du Portage.

INFRASTRUCTURES DE SUPPORT

8. Assurer une qualité visuelle élevée dans l'aménagement des infrastructures nécessaires aux opérations du Musée.

- Explorer la possibilité d'aménager un stationnement dans l'espace de chargement du Musée dans la mesure où :
 - l'accès au stationnement se fait par la rue Laurier, au sud du boulevard des Allumettières;
 - la qualité de l'aménagement s'harmonise au caractère du boulevard de la Confédération;
 - le stationnement est recouvert d'une surface aménagée en place publique;
 - la planification d'un tel stationnement est faite dans le cadre d'un plan de gestion de la demande des déplacements du personnel et des visiteurs.
- Masquer l'espace servant aux opérations du Musée à proximité du pont par un aménagement paysager adéquat.



VICTORIA

HOTÊL-DE-VILLE

DE LA COURCELETTE

LAURIER

6

5

6

6

1

3

4

5

5



4.5

4.5 L'ESPACE ENTOURANT L'USINE KRUGER

DESCRIPTION ET CONTEXTE

L'espace entourant l'usine Kruger se caractérise par un mince corridor riverain public long de 650 mètres reliant l'espace du Musée et le pont du Portage. Un sentier récréatif y est aménagé. Il s'agit d'un segment fortement utilisé qui offre peu d'endroits où s'arrêter à l'écart du sentier.

Ce corridor fait face à un panorama spectaculaire sur la rivière, la colline du Parlement et la Cité judiciaire. Les fonctions industrielles actuelles des terrains créent une coupure entre la rivière et la trame urbaine. Aucun accès direct à la rivière n'est possible depuis le boulevard de la Confédération entre la rue Victoria et le pont du Portage. Plusieurs espaces de stationnement utilisés par les travailleurs du secteur se trouvent sur les terrains riverains. L'usine Kruger est en exploitation, et pourrait maintenir ses installations encore plusieurs années.

La végétation riveraine est de faible qualité et en grande partie envahissante. Les courants de la rivière et le niveau changeant de l'eau érodent la berge et nuisent aux infrastructures en place. La force du courant de la rivière réduit également les possibilités de contact avec l'eau. Le terrain du stationnement situé à l'est de l'usine, adjacent à l'espace servant à la tenue d'événements du Musée, présente un potentiel archéologique élevé.

CONCEPT DU SITE

L'augmentation du nombre d'espaces publics le long du parcours riverain entourant l'usine Kruger contribuerait au paysage naturel de la rivière et à l'accès à la rivière. Le stationnement situé au sud de l'usine, entre la rue Laurier et le corridor riverain, présente un potentiel de réaménagement en parc public. Le cas échéant, les aménagements permettront également de s'arrêter et de contempler la nature de la rivière et le cadre de la capitale. La petite dimension des espaces sera mieux adaptée à des lieux de tranquillité.

Les installations industrielles pourront être maintenues jusqu'au terme de leurs activités. Ce terrain constitue une aire d'étude spéciale qui pourra être traitée ultérieurement. D'ici là, des interventions ponctuelles, faites en collaboration avec la compagnie Kruger, pourront améliorer l'interface entre les espaces publics et le terrain de l'usine.

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

1. Protéger le corridor riverain récréatif contre les effets du courant et l'érosion.
2. Collaborer avec les partenaires à l'aménagement de sites reflétant le passé industriel et l'utilisation du secteur par les Algonquins.
3. Accroître l'espace public riverain et en faciliter l'accès en convertissant le stationnement situé au sud de l'usine en parc.
4. Aménager des espaces permettant d'admirer le panorama sans nuire aux usagers du sentier.
5. Aménager des sites publics en bordure de la rivière.
6. Améliorer la qualité visuelle des aménagements paysagers et des bâtiments de l'usine perceptibles depuis la rue Laurier et la rive d'Ottawa.

4.5 L'ESPACE ENTOURANT L'USINE KRUGER



Sentier des Voyageurs, derrière l'usine Kruger

PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR

1. Protéger le corridor riverain récréatif contre les effets du courant et l'érosion.

- Poursuivre la réfection des ouvrages permettant de consolider la berge et de sécuriser les infrastructures présentes (sentiers, éclairage).
- Profiter des occasions pour relocaliser le sentier à l'écart de la rive et des zones susceptibles d'être inondées.
- Assurer la stabilité de la berge par des techniques de bio-ingénierie et effectuer une intervention préventive.

POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE

2. Collaborer avec les partenaires à l'aménagement de sites reflétant le passé industriel et l'utilisation du secteur par les Algonquins.

- Travailler avec Patrimoine canadien à la mise en place d'éléments d'interprétation mettant en valeur l'histoire industrielle.
- Étudier l'espace près de la tour de lessivage qui constitue le site potentiel de l'ossuaire découvert en 1843.
- Poursuivre les discussions avec les Algonquins pour convenir d'un aménagement rappelant l'utilisation du site par cette communauté et reflétant la dimension sacrée du lieu de sépulture.

AMÉNAGER ET AMÉLIORER

ESPACE PUBLIC

3. Accroître l'espace public riverain et en faciliter l'accès en convertissant le stationnement situé au sud de l'usine en parc.

- Conclure une entente avec la compagnie Kruger pour établir sur le site du stationnement actuel des aménagements paysagers et du mobilier urbain qui amènent à la détente.
- Aménager un sentier pédestre vers le secteur de la pointe Scott.
- Créer un nouveau lien avec la trame urbaine en aménageant une entrée au parc invitante, claire et sécuritaire du côté de la rue Laurier.
- Explorer avec le gouvernement fédéral et la Ville de Gatineau la possibilité de créer un axe piétonnier entre le nouveau parc et la place Aubry, via la rue Courcelette et la terrasse extérieure de la Place du Portage.

4. Aménager des espaces permettant d'admirer le panorama sans nuire aux usagers du sentier.

- Profiter de l'élévation des terrains situés au sud de l'usine pour créer des aires de repos et des points d'observation en hauteur.
- Orienter les aménagements de manière à mettre en valeur les vues sur les symboles nationaux.
- Veiller, par le choix des végétaux et leur emplacement, à préserver ou à rehausser les vues sur la colline du Parlement depuis la rue Laurier.

5. Aménager des sites publics en bordure de la rivière.

- Profiter de l'accroissement de l'espace public riverain pour éloigner le sentier polyvalent de la berge et aménager des espaces de tranquillité en bordure de la rivière.
- Créer un espace d'interaction avec l'eau à l'écart du sentier près de la baie formée par la pointe Scott.
- Offrir une expérience hivernale en rendant le parcours riverain praticable durant la saison froide.

PAYSAGE

6. Améliorer la qualité visuelle des aménagements paysagers et des bâtiments de l'usine perceptibles depuis la rue Laurier et la rive d'Ottawa.

- Établir un couvert végétal suffisant pour couvrir le plus possible les activités industrielles et ses installations.
- Encourager la modification de l'éclairage sur le site de l'usine pour mettre en valeur les éléments de la capitale se trouvant à proximité, selon le Plan lumière de la capitale.
- Travailler avec la compagnie Kruger et la Ville de Gatineau pour harmoniser les matériaux de revêtement lors de la réfection de l'enveloppe du bâtiment.



MAISONNEUVE

LAURIER

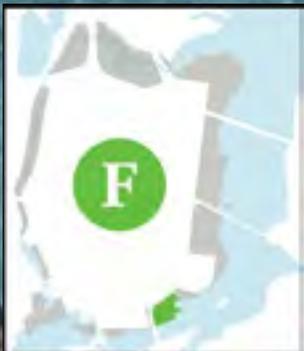
3

1

2

PORTAGE

4.6



4.6 LA POINTE SCOTT ET LE PARC DU PORTAGE

DESCRIPTION ET CONTEXTE

La pointe Scott et le parc du Portage forment un espace de verdure situé immédiatement à l'est du pont du Portage. Le parc du Portage est un espace plat paysager quelque peu en retrait de la rivière. Il s'agit d'un site de petite envergure où se croisent le sentier des Voyageurs et celui du pont du Portage. La végétation du parc du Portage bloque la vue sur la rivière. Par contre, la végétation de ce secteur contribue au paysage naturel perceptible depuis le pont du Portage et la rive d'Ottawa.

La pointe Scott constitue un point rocheux en surplomb de la rivière des Outaouais face à la colline du Parlement, mais elle n'est pas accessible au public. Cet espace est recouvert d'une végétation dense, sauf à l'extrémité qui s'avance dans la rivière, qui est plus dégagée. La topographie complexifie l'accès à la pointe. Le parc du Portage et la pointe Scott sont séparés par l'allée de circulation désaffectée reliant l'usine Kruger à la rue Eddy.

Aujourd'hui remblayé, le glissoir des Wright utilisé par les draveurs au 19^e siècle pour contourner la chute des Chaudières traversait cet espace. L'embouchure du glissoir était située à l'endroit où se trouve maintenant une petite baie abritant un milieu humide.

CONCEPT DU SITE

Ce secteur deviendra un lieu pleinement intégré au parcours riverain et contribuera au paysage emblématique de la capitale. La pointe Scott constituera un nouveau site public propice à la détente d'où on pourra admirer le panorama sur la rivière et la colline du Parlement. Ce site paysager jouera un rôle de carrefour dans l'expérience riveraine au cœur de la capitale en reliant la pointe Scott, le parc qui sera aménagé au sud de l'usine Kruger, l'esplanade du boulevard de la Confédération et l'espace riverain du quartier Zibi.

ÉNONCÉS DE POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT DÉTAILLÉES

PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR

ESPACES NATURELS

1. Préserver le couvert forestier de la pointe.

- Préserver le couvert végétal perceptible depuis le pont du Portage et la rive d'Ottawa.
- Adapter la végétation existante pour retrouver le cône visuel permettant de voir la colline du Parlement depuis la rue Laurier, à l'ouest du pont du Portage, sans nuire au paysage.
- Préserver le milieu humide situé dans la baie.

VUES

2. Mettre en valeur le point de vue sur la rivière et les éléments marquants de la capitale depuis la pointe Scott.

- Aménager le site en le dotant d'un mobilier urbain durable favorisant l'utilisation de la pointe Scott à des fins de détente.
- Aménager un belvédère à la pointe Scott.

AMÉNAGER ET AMÉLIORER

CONTINUITÉ DES LIENS

3. Créer un parc plus vaste qui offre des liens entre les parties du parc et la trame urbaine.

- Relier, par de nouveaux aménagements, le parc du Portage, la pointe Scott, le nouveau parc Kruger et le boulevard de la Confédération.
- Prolonger l'expérience du sentier riverain en créant un nouveau lien entre le sentier des Voyageurs et le sentier riverain qui sera aménagé à l'ouest du pont du Portage.
- Convertir l'allée d'accès désaffectée en espace public.
- Aménager les interfaces entre le parc et la rue de manière à ce qu'elles marquent la porte d'entrée et le pôle du boulevard de la Confédération.
- Offrir aux usagers une signalisation efficace sur les sentiers se croisant à proximité du pont du Portage.

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

1. Préserver le couvert forestier de la pointe.
2. Mettre en valeur le point de vue sur la rivière et les éléments marquants de la capitale depuis la pointe Scott.
3. Créer un parc plus vaste qui offre des liens entre les parties du parc et la trame urbaine.



EDDY

DU PORTAGE

LAURIER

CHAUDIÈRES

2

6

2

3

5

1

4

6



4.7

4.7 LES TERRAINS RIVERAINS À PROXIMITÉ DU QUARTIER ZIBI

DESCRIPTION ET CONTEXTE

Les terrains situés entre les ponts du Portage et des Chaudières au sud de la rue Laurier sont de propriété privée, à l'exception d'une bande en rive de largeur variable qui est de propriété fédérale. Ils font face au secteur des îles et sont adjacents à la chute des Chaudières. La berge située entre ces deux ponts n'est actuellement pas accessible au public. Au cours des prochaines années, on aménagera les terrains privés pour en faire un secteur urbain mixte qui inclura notamment une place publique dans le prolongement de la rue Laval. On s'attend à une grande affluence sur ces terrains riverains en raison de la concentration de résidants dans le secteur adjacent.

Ce secteur est formé d'une succession de plateaux et d'une rive très escarpée. L'endroit est situé immédiatement en aval de la chute des Chaudières et le courant y est très puissant. Le plateau intermédiaire offre un lien avec la rue Eddy. Un autre plateau en contrebas, situé près du pont des Chaudières, se trouve dans la plaine inondable. La force des courants et les niveaux d'eau changeants ont obligé l'aménagement d'ouvrages de consolidation sur la rive qui tranchent avec le caractère paysager du reste du bassin de la rivière.

CONCEPT DU SITE

Les terrains riverains situés près du quartier Zibi seront accessibles au public. Ils permettront de poursuivre l'expérience riveraine au-delà du pont des Chaudières vers l'ouest et d'admirer la force du courant de la rivière et des chutes.

Le corridor riverain sera un lieu de contact entre la rivière et le dynamique quartier Zibi et deviendra un parcours pédestre recherché. Il pourra, à l'occasion, servir de lieu d'extension pour la tenue d'activités festives dans le quartier urbain et la place publique.

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

1. Préserver la berge escarpée de l'érosion.
2. Assurer la continuité du réseau de sentiers polyvalents riverains en construisant le lien manquant au sud de l'île de Hull, entre le pont du Portage et le parc des Portageurs.
3. Relier le corridor riverain au quartier adjacent.
4. Aménager le corridor en fonction de la qualité du paysage perçu depuis les ponts et l'île des Chaudières.
5. Aménager un parc naturel sur le plateau situé en contrebas.
6. Aménager des sites permettant d'observer les points d'intérêt.

4.7 LES TERRAINS RIVERAINS À PROXIMITÉ DU QUARTIER ZIBI



Berge adjacente au quartier Zibi

PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR

1. Préserver la berge escarpée de l'érosion.

- Maintenir les ouvrages de consolidation sur la rive.
- Introduire une végétation riveraine tout en maintenant les ouvrages de consolidation de la berge.

AMÉNAGER ET AMÉLIORER

CONTINUITÉ DES LIENS

2. Assurer la continuité du réseau de sentiers polyvalents riverains en construisant le lien manquant au sud de l'île de Hull, entre le pont du Portage et le parc des Portageurs.

- Réaliser une étude avec la Ville de Gatineau et les propriétaires de terrains pour évaluer la possibilité de construire le lien manquant entre la rue Eddy et le parc des Portageurs.
- Au moment opportun, prévoir la construction du pont en collaboration avec les propriétaires de terrains touchés.
- Profiter de la construction du lien manquant pour mettre en valeur les chutes ainsi que les éléments industriels et patrimoniaux le long du parcours.
- Élaborer avec le promoteur du quartier Zibi un plan d'aménagement du tronçon situé entre les ponts du Portage et des Chaudières prévoyant :
 - l'aménagement de liens sécuritaires et les plus fluides possible aux deux extrémités du corridor polyvalent;
 - la création d'espaces permettant la détente et l'observation de la rivière;
 - l'établissement d'espaces suffisamment dégagés pour permettre la cohabitation des cyclistes, des marcheurs et des personnes qui souhaitent se reposer;
 - l'installation de surfaces et d'équipements pouvant accueillir le grand nombre d'usagers prévu en provenance du quartier adjacent.

3. Relier le corridor riverain au quartier adjacent.

- Créer un lien avec la place publique de la rue Jos-Montferrand.
- Explorer les possibilités qu'offre la nature artificielle de la berge pour créer une esplanade riveraine de caractère urbain s'intégrant à la place publique de la rue Jos-Montferrand.
- Permettre que le corridor serve de lieu d'extension d'activités se déroulant principalement sur la place de la rue Jos-Montferrand, sans nuire à la libre circulation sur les sentiers polyvalents.

QUALITÉ VISUELLE

4. Aménager le corridor en fonction de la qualité du paysage perçu depuis les ponts et l'île des Chaudières.

- Maintenir une végétation aux abords du pont du Portage.
- Doter les aménagements d'un esprit des lieux fondé sur le caractère naturel et sur les thèmes ayant marqué l'évolution du site.
- S'assurer d'incorporer des éléments naturels qui permettront de maintenir le paysage naturel perçu depuis le pont des Chaudières et la rive d'Ottawa.

ACTIVITÉS

5. Aménager un parc naturel sur le plateau situé en contrebas.

- Inclure dans ce parc naturel des sentiers et des espaces de contemplation et de détente.
- Aménager le plateau inférieur de manière à ce qu'il puisse supporter l'inondation fréquente et l'exposition à de forts courants.

VUES

6. Aménager des sites permettant d'observer les points d'intérêt.

- Mettre en valeur les vues sur la colline du Parlement et la chute des Chaudières qu'offre la berge sous le pont du Portage.
- Mettre en valeur le secteur du trou du Diable.



ALEXANDRE-TACHÉ

MONTCALM

1

3

2

5

2

4

3

4.8

4.8 L'EMBOUCHURE DU RUISSEAU DE LA BRASSERIE

DESCRIPTION ET CONTEXTE

Le secteur est composé des terrains bordant le croisement du boulevard Alexandre-Taché avec le ruisseau de la Brasserie et la rue Montcalm. Le parc des Portageurs, le parc Montcalm-Taché et le domaine de la maison Wright-Scott créent une masse verdoyante à un point où on commence à percevoir les éléments emblématiques de la capitale. Les cours d'eau demeurent difficilement perceptibles malgré leur proximité. Ce secteur forme un point de croisement de plusieurs axes du réseau de sentiers permettant de rejoindre notamment les îles, le corridor des Voyageurs et le ruisseau de la Brasserie.

Le parc des Portageurs est très utilisé durant le jour notamment en raison de la proximité des Terrasses de la Chaudière, où travaille un grand nombre de personnes, et parce qu'il constitue le seul accès à la rivière au centre-ville de Gatineau à l'ouest du pont du Portage. Par contre, son

aménagement et la présence d'une voie ferrée inutilisée l'isolent de la trame urbaine. La maison Wright-Scott n'est actuellement pas accessible au public, et elle est isolée du pôle d'activité du ruisseau de la Brasserie et de la rue Montcalm. L'espace paysager que constitue le parc Montcalm-Taché a été grandement affecté par l'agrire du frêne. Ayant perdu près de 60 % de son couvert forestier, il a perdu de son attrait.

CONCEPT DU SITE

Ces terrains marqueront une porte d'entrée dans le cœur de la capitale et seront des lieux invitants et sécuritaires qui permettront d'admirer les cours d'eau. Le secteur deviendra une oasis de verdure du centre-ville. Il fera état de son importance comme lieu de carrefour et de passage de différentes natures (portage, entrée dans la capitale, passage faunique, etc.) et sera plus accessible. Il agira comme zone de transition entre le milieu naturel du corridor des Voyageurs et la zone urbaine du centre-ville.



Maison Wright-Scott

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

1. Protéger les habitats riverains tout en préservant la vue sur la rivière.
2. Conserver les principales fonctions de détente et d'espace vert paysager au parc des Portageurs et au parc Montcalm-Taché.
3. Reconnaître le rôle de ce secteur comme carrefour du réseau de sentiers de la capitale et améliorer la qualité des liens entre les sites et vers la rivière.
4. Aménager comme une porte d'entrée de la capitale le secteur formé par le croisement entre le boulevard Alexandre-Taché et le ruisseau de la Brasserie, la rue Montcalm et les terrains adjacents.
5. Mettre en valeur le bâtiment patrimonial de la maison Wright-Scott en rendant l'édifice et les terrains qui l'entourent accessibles au public.

4.8 L'EMBOUCHURE DU RUISSEAU DE LA BRASSERIE



Embouchure du ruisseau de la Brasserie

PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR

ESPACES NATURELS

1. Protéger les habitats riverains tout en préservant la vue sur la rivière.

- Préserver l'habitat naturel et les espèces en péril dans les environs de la baie à l'ouest du parc des Portageurs.
- Évaluer s'il est possible d'accroître le milieu humide de la baie adjacente à même la partie ouest du parc.
- Ajouter des strates de végétation dans la bande riveraine.
- Encourager l'installation de passes migratoires à poissons dans le ruisseau.

AMÉNAGER ET AMÉLIORER

RÔLE DES SITES

2. Conserver les principales fonctions de détente et d'espace vert paysager au parc des Portageurs et au parc Montcalm-Taché.

- Favoriser l'utilisation quotidienne du parc par des installations légères appropriées.
- Maintenir une végétation suffisante pour définir les limites du parc des Portageurs et le démarquer des quartiers urbains adjacents.
- Maintenir dégagée une aire du parc des Portageurs pour accueillir à l'occasion des événements de niveau 1.
- Redéployer les œuvres d'art public installées dans le parc des Portageurs pour accroître leur visibilité et les mettre davantage en valeur.
- Reverdir le parc Montcalm-Taché à la suite de la coupe de plusieurs frênes.

CARREFOUR ET LIENS

3. Reconnaître le rôle de ce secteur comme carrefour du réseau de sentiers de la capitale et améliorer la qualité des liens entre les sites et vers la rivière.

- Assurer la continuité du réseau de sentiers riverain en complétant le lien manquant entre le parc des Portageurs, le secteur de la chute et la rue Eddy.
- Améliorer les aménagements se trouvant à l'entrée du parc près de l'intersection de la rue Montcalm et du boulevard Alexandre-Taché pour rendre le parc plus accueillant et la rivière plus visible.

- Collaborer pour assurer une transition fluide entre le parc des Portageurs et les espaces publics du quartier Zibi longeant le boulevard Alexandre-Taché.
- Améliorer la perméabilité du parc depuis le boulevard Alexandre-Taché en intégrant au parc le corridor de l'emprise ferroviaire qui se trouve à l'est de la rue Hanson et en éliminant les obstacles physiques, tout en veillant à ce que les aménagements qui seraient faits dans le corridor soient réversibles.

ENTRÉE DANS LA CAPITALE

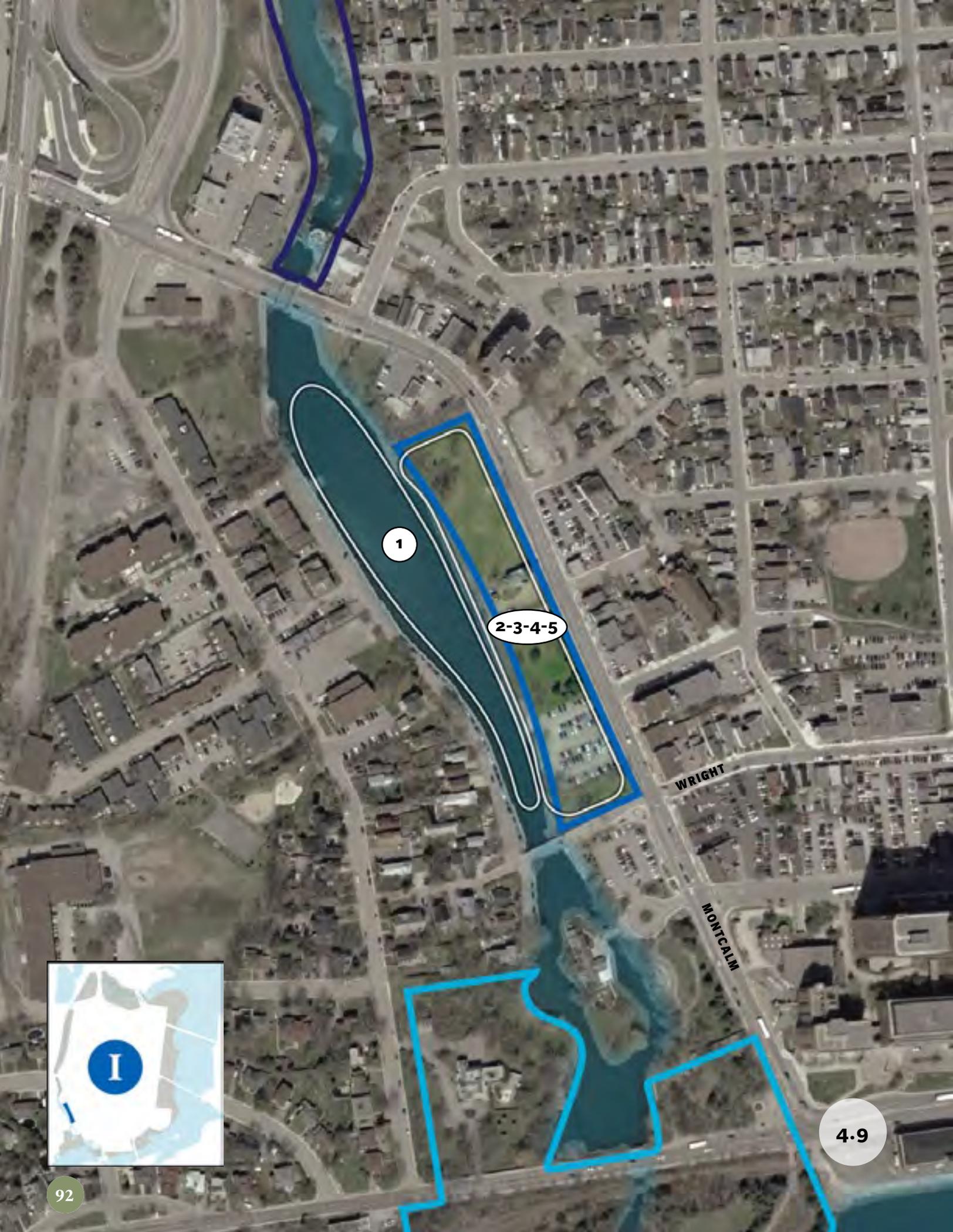
4. Aménager comme une porte d'entrée de la capitale le secteur formé par le croisement entre le boulevard Alexandre-Taché et le ruisseau de la Brasserie, la rue Montcalm et les terrains adjacents.

- Travailler en collaboration avec la Ville de Gatineau pour maintenir une végétation dominante en bordure du boulevard Alexandre-Taché près du ruisseau pour marquer une transition vers le secteur où se concentrent les fonctions administratives et politiques de la capitale.
- Maintenir une aire de repos aux abords de l'embouchure du ruisseau.

MAISON WRIGHT-SCOTT

5. Mettre en valeur le bâtiment patrimonial de la maison Wright-Scott en rendant l'édifice et les terrains qui l'entourent accessibles au public.

- Élaborer un plan de conservation permettant d'assurer la protection de ce bâtiment classé par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine.
- Trouver une nouvelle utilisation au lieu qui permet de conserver son caractère patrimonial et de le mettre en valeur.
- Encourager la recherche de locataires qui donneront au bâtiment une fonction culturelle, commerciale, culturelle ou touristique cadrant avec la propriété et s'intégrant au secteur culturel de la rue Montcalm.
- Offrir un accès public au site et à la maison Wright-Scott, quelle que soit leur vocation.
- Faciliter le lien vers la maison Wright-Scott depuis la rue Montcalm en ajoutant un lien piétonnier sur l'île où se trouve le théâtre.



1

2-3-4-5

4.9

WRIGHT

MONTCALM



4.9 LE RUISSEAU DE LA BRASSERIE (TRONÇON DE LA RUE MONTCALM)

DESCRIPTION ET CONTEXTE

Les terrains longeant le ruisseau de la Brasserie et donnant sur la rue Montcalm forment un espace vert étroit. Ces terrains sont surélevés d'environ trois mètres par rapport au niveau de l'eau du ruisseau. On peut se rendre à l'eau grâce à une passerelle, qui a atteint la fin de sa durée de vie utile. Le ruisseau constitue un passage potentiel pour diverses espèces de poissons qui migrent jusqu'en amont du barrage de la chute des Chaudières.

Le Plan de secteur du cœur de la capitale de 2005 définit ce secteur comme une aire d'étude spéciale, ce qui signifie qu'une réflexion plus approfondie est nécessaire pour déterminer sa fonction. Ces terrains bordent le secteur urbain qui fait l'objet d'une revitalisation dans les environs de la rue Montcalm et qui comprend le théâtre de l'île et la place de

la Francophonie. Il s'agit d'un secteur culturel en émergence qui occupe une place importante dans la planification de la Ville de Gatineau. Le passé industriel du secteur, à l'origine de la région, entraîne certains défis, notamment en ce qui a trait à la contamination des sols, qui demeure un frein au réaménagement des terrains.

CONCEPT DU SITE

Les terrains contribueront à l'émergence d'un quartier culturel de rayonnement régional et permettront d'unir le secteur urbain et le ruisseau de la Brasserie. Cet espace comptera des lieux publics aménagés pouvant accueillir une animation dynamique et des équipements culturels ainsi que des commerces d'ambiance. Le site restera en grande partie ouvert et offrira une expérience récréative en toutes saisons.



Ruisseau de la Brasserie (tronçon de la rue Montcalm)

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

1. Sensibiliser la population à la géographie de l'île de Hull et au rôle du ruisseau dans la migration de diverses espèces de poissons.
2. Si le plan détaillé du site le recommande, contribuer aux efforts collectifs de naturalisation des berges du ruisseau.
3. Réaliser conjointement avec la Ville de Gatineau le plan d'aménagement détaillé d'un espace public accueillant s'intégrant au secteur culturel et commercial de la rue Montcalm.
4. Permettre la construction de bâtiments servant à des fonctions culturelles de rayonnement régional.
5. Rendre possible la pratique d'activités sur le ruisseau.

4.9 LE RUISSEAU DE LA BRASSERIE (TRONÇON DE LA RUE MONTCALM)



Patinoire du ruisseau de la Brasserie

PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR

ESPACES NATURELS

1. **Sensibiliser la population à la géographie de l'île de Hull et au rôle du ruisseau dans la migration de diverses espèces de poissons.**
2. **Si le plan détaillé du site le recommande, contribuer aux efforts collectifs de naturalisation des berges du ruisseau.**
 - Analyser la faisabilité technique de la naturalisation de la berge et évaluer l'incidence de cette mesure sur l'aménagement et l'utilisation éventuels du terrain plat résiduel, ainsi que sur l'approche de gestion des sols contaminés.

AMÉNAGER ET AMÉLIORER

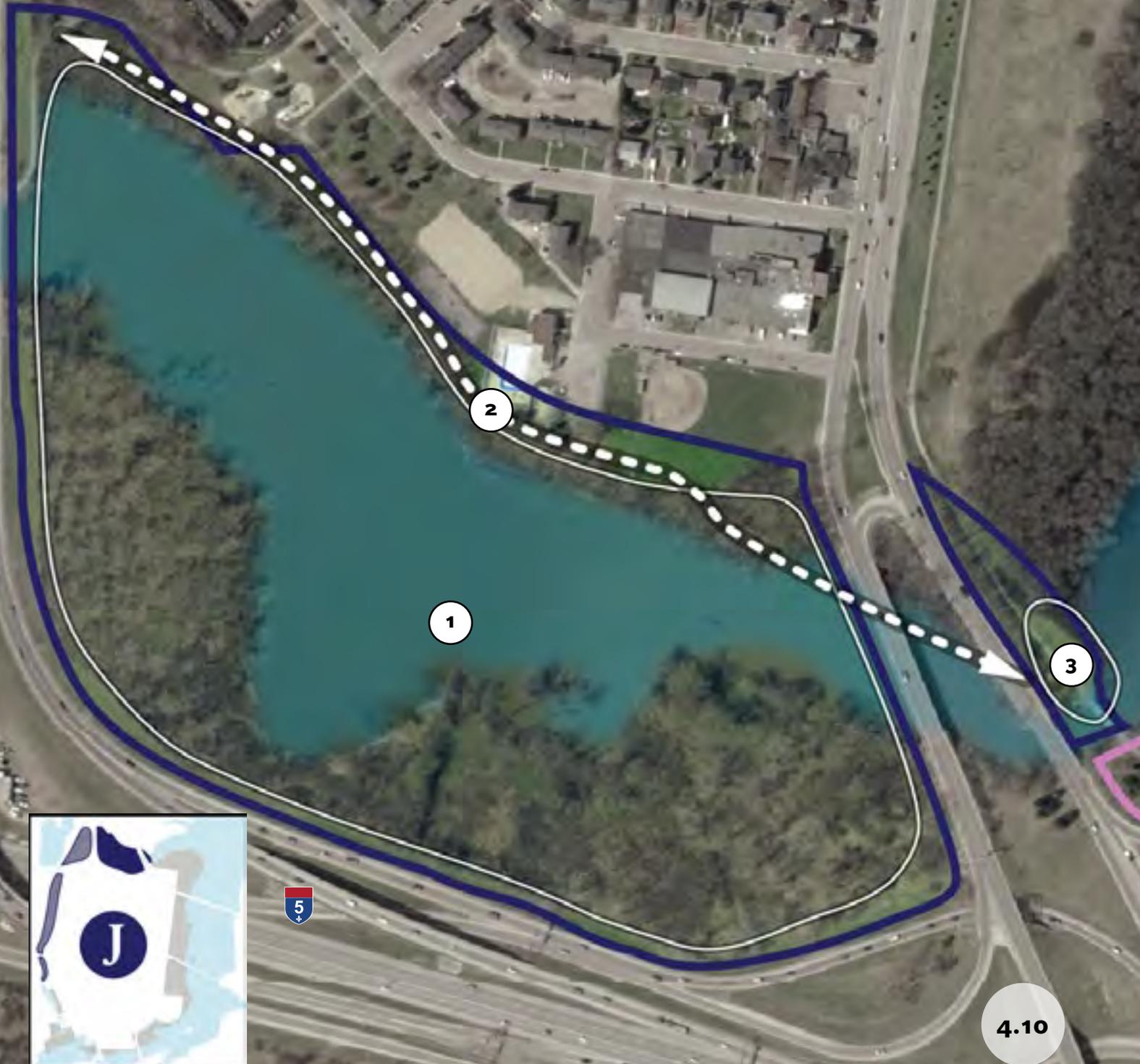
3. **Réaliser conjointement avec la Ville de Gatineau le plan d'aménagement détaillé d'un espace public accueillant s'intégrant au secteur culturel et commercial de la rue Montcalm.**
 - Conserver sur une partie du terrain un espace ouvert, aménagé et paysager pouvant accueillir des activités publiques.
 - Faire du site une place publique qui combine caractère urbain et végétation.
 - Accueillir des événements de niveau 2 qui respectent la dimension limitée de l'espace ouvert.
4. **Permettre la construction de bâtiments servant à des fonctions culturelles de rayonnement régional.**
 - Déterminer la disposition des bâtiments envisagés en collaboration avec la Ville de Gatineau, dans le cadre d'un exercice de planification détaillé du site.
 - Sur l'actuel stationnement situé au nord de la rue Wright, permettre la construction de bâtiments pouvant accueillir des commerces complémentaires au secteur ou des activités culturelles, qui seront destinés au public et qui appuieront l'expérience d'un parc riverain.
 - Décontaminer les terrains afin qu'ils présentent un plus grand potentiel d'aménagement et contribuent ainsi pleinement à la vitalité culturelle du secteur Montcalm et de la Fonderie.

5. **Rendre possible la pratique d'activités sur le ruisseau.**

- Prévoir des installations connexes discrètes qui s'intègrent au design du site.
- Veiller à ce que l'aménagement dynamise l'interface, tant du côté urbain que de celui du ruisseau.
- Établir des partenariats pour offrir dans ces installations permanentes des services aux usagers (salles d'habillage, toilettes, buvettes).
- Assurer un accès au ruisseau et prévoir une infrastructure répondant aux besoins des activités souhaitées.
- Appuyer les efforts visant à contrôler le niveau de l'eau du ruisseau de manière à ce qu'il soit suffisant au maintien d'un passage faunique.



FOURNIER



2

1

3



4.10

4.10 LE RUISSEAU DE LA BRASSERIE (NORD DE L'ÎLE DE HULL)

DESCRIPTION ET CONTEXTE

Les abords du ruisseau de la Brasserie au nord de l'île de Hull forment un habitat naturel de grande valeur qui abrite plusieurs espèces fauniques et floristiques, dont certaines sont en péril. Le secteur est à la limite sud de l'habitat naturel valorisé du parc du Lac-Leamy. Il constitue une véritable richesse naturelle en milieu urbain. Les deux berges sont essentiellement formées d'espaces boisés et de milieux humides. Il s'agit d'un milieu fragmenté par les infrastructures routières. Le ruisseau de la Brasserie agit comme un lien entre ces milieux riverains naturels. Il représente un axe de migration potentiel pour différentes espèces de poissons, dont l'anguille d'Amérique et l'esturgeon jaune, leur permettant de contourner la chute des Chaudières.

Ce secteur du ruisseau est le seul à ne pas être relié par un sentier, ce qui empêche d'établir un parcours récréatif entourant l'île de Hull.

CONCEPT DU SITE

Ce secteur sera préservé afin qu'il soit possible d'y observer la nature et d'en profiter. Les interventions d'aménagement seront minimales. On pourra explorer ce corridor naturel, qui se rend jusqu'à la rue Montcalm, en respectant les espèces et leurs habitats naturels qui s'y trouvent. L'accès à ce secteur permettra d'offrir un parcours récréatif autour de l'île de Hull.

ÉNONCÉS DE POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT DÉTAILLÉES

PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR

- 1. Protéger les espèces fauniques et floristiques, dont certaines sont en péril, ainsi que leur habitat.**
 - Préserver les milieux humides en limitant les aires d'accès.
 - Appuyer les efforts d'amélioration des habitats naturels.
 - Permettre aux usagers de prendre conscience du caractère insulaire de l'île de Hull et d'apprendre sur son rôle pour les espèces naturelles.

AMÉNAGER ET AMÉLIORER

- 2. Aménager le lien manquant du réseau de sentiers récréatifs entre le boulevard Fournier et l'autoroute 50.**
 - Relier le nouveau sentier aux sentiers existants (sentiers du Ruisseau-de-la-Brasserie et des Voyageurs).
 - Permettre l'observation de la faune et l'interprétation de la nature comme principales activités récréatives.
 - Aménager des espaces qui permettent de s'arrêter et d'observer le milieu.
 - Limiter les interventions qui pourraient entraîner l'érosion des berges et la détérioration des habitats naturels.
- 3. Préserver le panorama naturel vers la rivière des Outaouais, visible depuis le pont enjambant le ruisseau de la Brasserie, près du boulevard Fournier.**

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

1. Protéger les espèces fauniques et floristiques, dont certaines sont en péril, ainsi que leur habitat.
2. Aménager le lien manquant du réseau de sentiers récréatifs entre le boulevard Fournier et l'autoroute 50.
3. Préserver le panorama naturel vers la rivière des Outaouais, visible depuis le pont enjambant le ruisseau de la Brasserie, près du boulevard Fournier.



Passerelle donnant accès au parc Jacques-Cartier Sud

5 MISE EN ŒUVRE DU PLAN

Cette section présente les différents outils qui permettront de mettre en œuvre le Plan, de même que les moyens à employer pour faciliter la réalisation des propositions d'aménagement qui y sont exposées. Une séquence à suivre pour la réalisation de ces propositions y est aussi suggérée, à laquelle aucune échéance n'est associée.

5.1 ADMINISTRATION DU PLAN

ENTRÉE EN VIGUEUR ET CONCORDANCE AVEC LES PLANS EN VIGUEUR

Le Plan d'aménagement des terrains riverains situés au nord de la rivière des Outaouais entre en vigueur dès son approbation par le conseil d'administration de la CCN. Une approbation fédérale accordée par la CCN confirme la date d'entrée en vigueur et établit les conditions d'approbation du Plan (voir l'annexe 4).

En approuvant le présent plan, la CCN annule le plan de site du parc Jacques-Cartier Sud (1992) et le plan de mise en œuvre connexe (1994).

Le Plan d'interprétation de la rive québécoise de la rivière des Outaouais (2004) demeure en vigueur jusqu'à sa mise à jour par Patrimoine canadien qui en a la responsabilité.

L'approbation du Plan d'aménagement des terrains riverains situés au nord de la rivière des Outaouais rend nécessaire

la modification du Plan de secteur du cœur de la capitale du Canada afin d'assurer la cohérence entre les plans, particulièrement en ce qui a trait aux éléments suivants :

- inclusion du terrain du couvent et des berges à proximité du quartier Zibi au domaine de la capitale;
- délimitation de la Masse des terrains d'intérêt national (MTIN);
- emplacement des terrains mis en réserve pour une institution nationale dans le parc Jacques-Cartier Nord et à la pointe Scott;
- ajout d'un statut de scène de la capitale au terrain riverain du Musée canadien de l'histoire;
- fonctions autorisées dans le bâtiment du couvent;
- fonctions autorisées à la maison Wright-Scott;
- fonctions autorisées sur les terrains longeant le ruisseau de la Brasserie et la rue Montcalm.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN ET APPROBATION FÉDÉRALE

Le processus d'approbation fédérale (approbation fédérale de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières de la CCN) s'appliquera à la mise en œuvre de toutes les propositions d'aménagement touchant les terrains fédéraux visés par le Plan. Ce processus permettra de s'assurer que les propositions sont conformes aux objectifs du Plan.

5.2 OUTILS DE MISE EN ŒUVRE

RECOMMANDATION CONCERNANT LA MTIN

Il est recommandé de maintenir dans la MTIN l'ensemble des terrains en faisant déjà partie et d'y ajouter le terrain de la maison Wright-Scott, située au 28, boulevard Alexandre-Taché, ainsi que les lots situés entre le parc des Portageurs et le boulevard Alexandre-Taché. Il est aussi recommandé d'élargir la bande de terrain faisant partie de la MTIN – correspondant actuellement à la passerelle au niveau de l'eau du ruisseau de la Brasserie, située entre la rue Wright et le pont de la rue Montcalm – de façon à inclure les 20 premiers mètres adjacents au mur de soutènement requis pour réaménager la berge, le cas échéant.

ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION

La mise en œuvre du Plan, une fois qu'il aura été approuvé, relèvera principalement de la Direction de l'intendance de la capitale. On élaborera un plan d'action où seront priorisés les projets les plus marquants et faciles à mettre en œuvre, tant au niveau technique que financier, ou qui reçoivent l'appui de partenaires. Les propositions plus complexes nécessiteront du temps, la recherche de financement ou des études complémentaires pour franchir les étapes préalables à leur mise en œuvre.

SÉQUENCE DE RÉALISATION

Des interventions prévues dans le Plan nécessitent des actions préalables pour assurer le maintien des activités durant la période de transition ou pour respecter les exigences techniques.

Le réaménagement du parc Jacques-Cartier Sud décrit dans le Plan, visant à ce que les espaces y soient mieux définis, nécessite la mise en place préalable des installations requises pour recevoir les événements de grande envergure au parc Jacques-Cartier Nord.

PRÉPARATION DE PLANS DE SITE

Il faudra élaborer des plans de site afin de déterminer avec précision l'emplacement et la nature des aménagements détaillés de chaque site. Les plans de site assureront une disposition cohérente dans l'espace entre les infrastructures, les équipements et les aménagements paysagers. Les

éléments de conception indiqués dans le présent plan serviront de base à l'élaboration des plans de site. Cette étape permettra entre autres de préciser l'ampleur des coûts de réaménagement, lesquels devront être déterminés avant l'élaboration des plans de construction.

ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES

Des études complémentaires seront requises avant l'élaboration de certains plans de site, notamment les suivantes :

- étude d'opportunité pour l'établissement d'un corridor riverain entre la rue Eddy et le parc des Portageurs;
- étude de gestion des déplacements lors d'événements au parc Jacques-Cartier Nord;
- plan d'aménagement détaillé du secteur du ruisseau de la Brasserie (tronçon de la rue Montcalm) élaboré conjointement avec la Ville de Gatineau;
- lignes directrices de conservation pour le couvent ;
- plan de conservation pour les bâtiments patrimoniaux fédéraux (Maison Wright-Scott, Maison Charron, édifice Gilmour-Hughson, tour de lessivage)

PARTENARIATS

La réalisation des objectifs du Plan et des projets qui en découleront repose sur la collaboration continue avec les principaux acteurs du milieu et l'établissement de nouveaux partenariats afin de mettre en œuvre les propositions du Plan. La CCN devra intervenir conjointement avec plusieurs intervenants clés, y compris la communauté algonquine anishinabée, la Ville de Gatineau, Tourisme Outaouais, des ministères et organismes fédéraux, notamment Services publics et Approvisionnement Canada, Patrimoine canadien et le Musée canadien de l'histoire, de même que la Corporation de la marina de Hull, la compagnie Produits Kruger et le ministère du Développement durable de l'Environnement et des Changements climatiques du Québec.

La collaboration avec Patrimoine canadien est particulièrement déterminante pour la mise à jour de divers documents de planification concernant les thèmes et les lieux de commémoration, d'interprétation et d'art public, qui constituent tous des programmes souhaités sur les terrains riverains.

Compte tenu de la richesse archéologique et patrimoniale des terrains riverains, la CCN souhaite explorer des méthodes de

gestion et d'interprétation des ressources qui permettront de mobiliser, entre autres, les Algonquins anishinabés pour l'élaboration de programmes de recherche et de diffusion concernant leur culture.

Des partenariats avec le secteur privé pourront aussi être établis, notamment pour augmenter l'offre de services récréatifs complémentaires et donner une nouvelle vocation aux bâtiments patrimoniaux.

5.3 AUTRES ASPECTS À PRENDRE EN COMPTE

CONTINUITÉ DES REVENUS

Les aménagements proposés sur les terrains riverains devront permettre de maintenir le niveau de revenus que génèrent ceux-ci, ainsi que les infrastructures ou équipements qu'ils comportent. Les sources de revenus pourraient cependant évoluer selon les occasions de réaménagement.

5.4 MISE À JOUR DU PLAN

MODIFICATION ET MISE À JOUR DU PLAN

Le Plan établit les orientations, les rôles, les buts, les énoncés de politique et les stratégies nécessaires à la réalisation de l'énoncé de vision qui y figure.

Les énoncés du Plan sont sujets à des modifications. Celles-ci peuvent s'avérer nécessaires pour refléter de nouvelles intentions concernant un secteur et pourraient évoluer en raison de nouvelles tendances ou d'information nouvelle. Des modifications peuvent aussi être requises afin d'assurer la conformité avec d'autres plans et programmes de la CCN, pour y intégrer des changements découlant de plans détaillés de secteurs particuliers ou de demandes d'utilisation du sol compatibles avec le Plan.

Une demande de modification peut provenir de la CCN elle-même, d'un ministère ou organisme fédéral ou d'une autre partie prenante. Toute demande de modification est sujette à un examen rigoureux dans le cadre du processus des approbations fédérales.

Toute demande de modification doit être justifiée et être dans l'intérêt public, conforme aux orientations du Plan de

la capitale du Canada et du Plan des terrains urbains de la capitale, ainsi qu'aux objectifs généraux du présent plan, et se traduire par une utilisation du sol compatible à son contexte.

Selon l'ampleur de la modification proposée, une activité de consultation publique peut être requise. Les décisions à cet égard relèvent du directeur général, Aménagement de la capitale. Si une modification du Plan est jugée nécessaire, elle est alors soumise à l'approbation du conseil d'administration de la CCN. Les changements de formulation mineurs qui sont nécessaires pour plus de clarté ne nécessitent pas de modification du Plan et seront affichés sur le site Web de la CCN.

EXAMEN DU PLAN

Il est essentiel de prévoir l'examen systématique régulier du Plan pour en assurer la pertinence continue en fonction de l'évolution constante des besoins et de l'état du milieu environnant. Ainsi, il est recommandé d'effectuer un examen sommaire du Plan tous les cinq ans et une révision approfondie tous les dix ans pour bien tenir compte de l'évolution des facteurs démographiques, stratégiques, urbanistiques, environnementaux et économiques qui influent sur le Plan. La révision approfondie devrait inclure un programme détaillé de consultation du public et des parties prenantes. L'examen sommaire devrait inclure une analyse des facteurs liés au patrimoine, aux aspects culturels, à la signalisation d'orientation et à la dimension artistique énoncés dans le Plan.

6 ANNEXES



Kayak sur la rivière des Outaouais

ANNEXE 1

RÉFÉRENCES

- BROSWELL, Randy, et Jean-Luc PILON (2014). « New documentary Evidence of 19th century excavations of ancient aboriginal burials at “Hull landind” : new light on Old Questions », Arch Notes, vol. 19, no 3, 2014, p 3-10.
- BUREAU D’EXAMEN DES ÉDIFICES FÉDÉRAUX À VALEUR PATRIMONIALE. Rapport 06-095, Énoncé de la valeur patrimoniale, Maison Wright-Scott, 3 p.
- CANADIAN FIRE UNDERWRITERS ASSOCIATION (1928). Plan d’assurance-incendie de Hull.
- CHAS E. GOAD CO., CIVIL ENGINEER (1895). Plan d’assurance-incendie de Hull.
- CHAS E. GOAD CO., CIVIL ENGINEER (1903). Plan d’assurance-incendie de Hull.
- COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE (1991). *Plan d’orientation du parc Jacques-Cartier*.
- COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE (1992). *Plan de zone – Parc Jacques-Cartier secteur sud*.
- COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE (1999). *Plan de la capitale du Canada*, 96 p.
- COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE (2004). *Plan d’interprétation de la rive québécoise de la rivière des Outaouais*.
- COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE (2005). *Plan de secteur du cœur de la capitale*, 189 p.
- COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE (2006). *Plan stratégique des monuments commémoratifs*, 35 p.
- COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE (2017). *Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067*, 85 p.
- COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE, DU TOIT, ALLSOPP HILLER, CENTRE FOR LANDSCAPE RESEARCH, UNIVERSITÉ DE TORONTO, VILLE D’OTTAWA (2007). *La protection des vues dans la capitale du Canada – Protéger l’intégrité visuelle et la primauté symbolique de nos monuments nationaux*, 143 p.
- COSSETTE, Jocelyne, BUREAU D’EXAMEN DES ÉDIFICES FÉDÉRAUX À VALEUR PATRIMONIALE, Rapport 91-53, *Bureau de la Gilmour and Hughson Limited, Parc Jacques-Cartier, Hull, Québec*, 57 p.
- DE CARAFFE, Marc, BUREAU D’EXAMEN DES ÉDIFICES FÉDÉRAUX À VALEUR PATRIMONIALE, Rapport 83-62, *Tour de lessivage de la compagnie E.B. Eddy, parc Laurier, Hull, Québec*, 26 p.
- GROUPE CÉTU INC. (2015). *Utilisations passées sur les berges nord de la rivière des Outaouais*, 39 p.
- HARRIS, Julie, BUREAU D’EXAMEN DES ÉDIFICES FÉDÉRAUX À VALEUR PATRIMONIALE, Rapport 85 09, *Maison Charron, Parc Jacques-Cartier, Hull, Québec*, 27 p.
- ROCHE-DELUC, DELCAN (2003). *Plan de développement intégré de la rivière des Outaouais*.
- THÉRIAULT, Benoît (1983). *Près d’un siècle de construction navale au parc Jacques-Cartier à Hull*, 80 p.
- UNDERWRITERS SURVEY BUREAU LIMITED (1952). *Plan d’assurances-incendie de Hull*.
- VILLE DE GATINEAU (2009). *Programme particulier d’urbanisme du centre-ville*.

ANNEXE 2

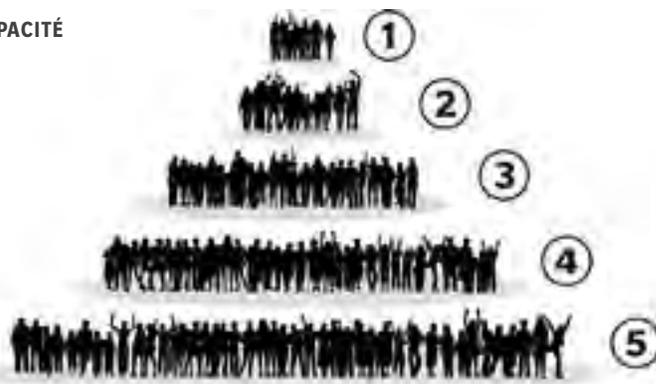
NIVEAU D'INTENSITÉ DES ÉVÉNEMENTS

SURFACE DES SITES D'ÉVÉNEMENTS

NIVEAU	SURFACE	CAPACITÉ (NOMBRE DE PERS.)
①	MOINS DE 2 500 M ²	MOINS DE 1250*
②	DE 2 500 M ² À 6 000 M ²	DE 1 250 À 3 000*
③	DE 6 000 M ² À 12 000 M ²	DE 3 000 À 6 000*
④	DE 12 000 M ² À 25 000 M ²	DE 6 000 À 12 500*
⑤	PLUS DE 25 000 M ²	PLUS DE 12 500*

* Le nombre de personnes que peut accueillir un site peut varier d'un événement à l'autre selon le type d'événement et les installations requises. Le nombre de personnes indiqué ci-dessus est fourni à titre indicatif et correspond à une concentration moyenne de 2 m² par personne, soit la concentration type pour un événement proposant plusieurs kiosques.

CAPACITÉ



DENSITÉ



SURFACE DES SITES D'ÉVÉNEMENTS

La surface indiquée pour chacun des sites correspond à celle pouvant être utilisée pour accueillir des événements en tenant compte de la végétation qui doit être protégée et des espaces devant demeurer accessibles au public. À titre indicatif, le tableau ci-dessous montre également le nombre de personnes pouvant être accueillies sur chaque site selon des densités différentes correspondant à divers type d'événements, tel qu'illustré ici-haut.

NIVEAU	SITE	SURFACE M ²	1.25 M ² /PERS.	1.5 M ² /PERS.	2 M ² /PERS.	3 M ² /PERS.
⑤	JACQUES-CARTIER NORD	28 750	23 000	19 167	14 375	9 583
④	JACQUES-CARTIER SUD	16 000	12 800	10 667	8 000	5 333
③	MUSÉE	9 250	7 400	6 167	4 625	3 083
①	ZIBI - RUE LAVAL	600	480	400	300	200
①	PARC DES PORTAGEURS	2 000	1 600	1 333	1 000	667
②	MONTCALM	5 400	4 320	2 700	2 700	1 800

ANNEXE 3

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Le Plan d'aménagement des terrains riverains situés au nord de la rivière des Outaouais de la Commission de la capitale nationale est un plan d'utilisation du sol subordonné au Plan de secteur du cœur de la capitale, qui définit un cadre d'aménagement à long terme pour dix sites entourant l'île de Hull, dans la région de la capitale du Canada. Le plan établit des lignes directrices et des énoncés de politiques qui guideront les projets d'aménagement et les activités sur les terrains fédéraux et soutiendront les décisions en matière d'approbations fédérales d'utilisation du sol, de design et de transactions immobilières. Une évaluation environnementale stratégique (EES) du plan a été effectuée afin de déterminer la portée et la nature des effets environnementaux potentiels de la mise en œuvre du plan, afin d'améliorer les impacts positifs potentiels et d'éliminer les effets négatifs. L'EES consiste dans une analyse préliminaire détaillée des effets environnementaux du plan.

L'analyse préliminaire a comparé le Plan d'aménagement des terrains riverains situés au nord de la rivière des Outaouais à un plan régional et à une stratégie fédérale de développement durable. Le Plan d'aménagement des terrains riverains situés au nord de la rivière des Outaouais concourt à la plupart des objectifs du Plan de développement durable et de résilience dans la région de la capitale du Canada visant à gérer la croissance et le développement, à protéger et à restaurer les espaces verts et les écosystèmes, à protéger l'eau et à gérer les infrastructures, à soutenir la culture et l'identité et à soutenir le développement social. Il concourt aussi à la plupart des objectifs de la Stratégie fédérale de développement durable visant une infrastructure moderne et résiliente, des lacs et cours d'eau vierges, des terres et forêts gérées de façon durable, des populations d'espèces sauvages en santé, de l'eau potable, rapprocher les Canadiens de la nature et des collectivités sûres et en santé. Si les lignes directrices que contient le Plan d'aménagement des terrains riverains situés au nord de la rivière des Outaouais ne sont pas suivies et si des mesures ne sont pas prises pour éviter les effets préjudiciables, la mise en œuvre du plan pourrait avoir des impacts négatifs sur quelques-uns des objectifs du Plan de développement durable et de résilience dans la région de la capitale du Canada, soit ceux visant à protéger et à restaurer

les espaces verts et les écosystèmes et à protéger l'eau et à gérer les infrastructures. Au regard de la Stratégie fédérale de développement durable, des impacts négatifs pourraient survenir dans le cadre des objectifs visant des lacs et cours d'eau vierges, des terres et forêts gérées de façon durable, des populations d'espèces sauvages en santé et de l'eau potable.

Des consultations publiques ont été tenues aux étapes de pré-rédaction et de post-rédaction du Plan d'aménagement des terrains riverains situés au nord de la rivière des Outaouais afin de connaître l'opinion du public sur l'avenir des parcs et d'obtenir ses commentaires sur les principes et les plans proposés. Les souhaits du public au sujet des parcs sont la protection et l'amélioration du caractère naturel des terrains riverains, l'amélioration de l'accès à la rivière, les possibilités récréatives, des services aux usagers, l'amélioration de l'interprétation historique et culturelle des sites, l'amélioration de la sécurité des sentiers et l'animation des sites au moyen d'événements, d'installations et de services. Après avoir examiné le plan préparé, la majorité des participants à la consultation publique (77 %) se sont dits très satisfaits ou généralement satisfaits des propositions avancées dans le plan. Parmi les préoccupations exprimées sont ressorties la protection des éléments biophysiques des parcs, la naturalisation des berges et la valeur que revêtent les terrains riverains pour les Autochtones. Certains participants pensaient qu'il devrait y avoir davantage de restaurants, de boutiques et de services aux usagers sur les sites à caractère plus urbain des parcs et davantage d'accès à la rivière pour les embarcations non motorisées. D'autres étaient d'avis que les sentiers devraient être plus sûrs et que les événements devraient être limités afin de maintenir la tranquillité des lieux.

L'analyse détaillée a comparé les principaux éléments de conception du Plan d'aménagement des terrains riverains situés au nord de la rivière des Outaouais aux éléments biophysiques, sociaux et culturels valorisés. Il a été constaté que l'énoncé de vision du plan favoriserait tous les éléments valorisés de l'environnement. Les trois premiers rôles (1^o offrir une expérience variée, 2^o donner accès à la rivière et 3^o mettre en valeur le caractère symbolique de la capitale) pourraient avoir un impact positif sur les éléments sociaux et

culturels valorisés, mais les deux premiers pourraient avoir des impacts négatifs sur les éléments biophysiques valorisés. Toutefois, le quatrième rôle (4^e contribuer à l'environnement naturel) aiderait à améliorer les éléments biophysiques valorisés. De tous les principaux éléments de conception, ceux qui sont le plus susceptibles d'améliorer les éléments biophysiques valorisés sont les plans énumérés à la section 3.1 (« Protection de l'environnement ») ainsi que les plans concernant l'art public et visant la création de solutions de rechange aux parcs de stationnement. Les principaux éléments de conception qui sont les plus susceptibles d'avoir des impacts négatifs sur les éléments biophysiques valorisés sont le contact avec les cours d'eau, les services aux usagers, les occasions récréatives et institutions, l'aménagement des espaces publics, l'aménagement de parcs de stationnement, les nouveaux sites accessibles et le développement du réseau de sentiers à usages multiples dans le corridor riverain. Toutefois, les lignes directrices correspondant aux principaux éléments de conception visent à limiter et à atténuer les impacts négatifs potentiels. De tous les principaux éléments de conception, aucun impact négatif sur les éléments sociaux ou culturels valorisés n'a été relevé. Toutefois, bien que nombre des principaux éléments de conception auront des impacts positifs sur les éléments sociaux valorisés, très peu d'impacts positifs potentiels sur les éléments culturels valorisés ont été déterminés.

Les plans de secteur présentent les principales mesures nécessaires pour concrétiser le concept d'aménagement de chacun des dix secteurs cibles d'aménagement du côté nord de la rivière des Outaouais. Ces plans soutiennent les quatre rôles des terrains riverains et répondent aux conditions requises par les différents énoncés de politique et lignes directrices que contient le Plan d'aménagement des terrains riverains situés au nord de la rivière des Outaouais.

Les impacts négatifs potentiels de la mise en œuvre du Plan d'aménagement des terrains riverains situés au nord de la rivière des Outaouais peuvent être atténués en voyant à ce que les effets environnementaux de chaque projet individuel soient analysés et à ce que les lignes directrices énoncées dans le plan pour réduire les impacts négatifs soient suivies. Au nombre des mesures d'atténuation particulières, il faut s'assurer que les installations et l'infrastructure sont situées à bonne distance des habitats riverains hautement sensibles, dont les habitats de frai du poisson, et les autres endroits où des espèces en péril peuvent être présentes, et que toute

modification des berges a uniquement pour but d'accroître l'intégrité écologique. Une autre mesure d'atténuation serait de réévaluer continuellement les sites pour s'assurer qu'il ne survient pas d'impact négatif imprévu sur les éléments valorisés de l'environnement. Des indicateurs d'intégrité écologique pourraient aussi être mesurés à différents sites afin d'établir une base de référence, puis suivis pour s'assurer que l'intégrité des sites ne se dégrade pas. Tous les projets d'aménagement et les activités devraient aussi être suivis de près pour vérifier qu'on respecte effectivement le plan d'action proposé et qu'on n'entreprend pas d'action contraire aux lignes directrices du Plan d'aménagement des terrains riverains situés au nord de la rivière des Outaouais.

ANNEXE 4

APPROBATION FÉDÉRALE
